



Malgré la fatigue, plusieurs ex-otages sont sortis sur le balcon de leur chambre pour saluer les photographes. «Libres», disent leurs visages épanouis et le calicot suspendu devant eux. (Photolaser AP)



Le président des États-Unis, M. Ronald Reagan, a convoqué hier la première réunion des membres de son cabinet. À gauche, on reconnaît le secrétaire d'État, M. Alexander Haig. (Photolaser AP)

Les 52 Américains ont été gravement maltraités en Iran

FRANCFORT (d'après Reuter, AFP et AP) — L'ancien président Jimmy Carter a déclaré hier soir que les 52 Américains relâchés par l'Iran ont été gravement maltraités pendant leur captivité.

M. Carter a qualifié de criminelle et d'abominable l'épreuve de 444 jours par laquelle étaient passés les otages, après s'être entretenu avec ceux-ci à l'hôpital militaire américain de Wiesbaden. «L'Iran, à mes yeux, et les gens responsables de cet acte criminel en Iran, doivent être condamnés par tous les gens honnêtes et respectueux de la loi à travers le monde», a-t-il dit.

Peu avant que l'avion de M. Carter ne se pose sur l'aéroport militaire de la base américaine Rhein-Main de Francfort, le département d'État avait fait savoir à Wiesbaden qu'il avait la preuve que certains otages avaient subi des sévices en Iran.

«Nos Américains en Iran ont été maltraités plus gravement qu'on ne l'avait précédemment révélé», a insisté M. Carter sans pour autant donner de détails.

L'ancien président a usé de termes très durs pour condamner la prise d'otages à Téhéran le 4 novembre 1979, parlant d'actes de «terrorisme», de «sauvagerie» et de «barbarie», qui ne seraient «jamais oubliés».

L'ancien président a été stupéfait d'apprendre, de la bouche même des otages, les mauvais traitements que leurs gardiens iraniens leur avaient fait subir pendant leur détention à Téhéran, a-t-on déclaré de source officielle américaine.

Les otages ont été placés à plusieurs reprises devant des «pelotons d'exécution», a déclaré un proche du président qui a assisté à la rencontre. Le président a été «extrêmement choqué» de leurs déclarations, a-t-il ajouté.

Un membre de l'entourage de M. Carter a déclaré à la presse que la rencontre avait été «très cordiale, émouvante et amicale», et que bien des personnes dans l'assistance, y compris M. Carter, s'étaient trouvées par moments au bord des larmes.

Mais il y eut également des moments d'hilarité. Par exemple, lorsque le président Carter a expliqué que les Iraniens ne récupéreraient que trois milliards de dollars, sur les onze milliards qui avaient été bloqués, et qu'il avait conclu en disant: «J'avais peur que vous ne soyez mécontents de ce qu'ils n'aient pas obtenu davantage...»

Voir page 8: Américains



L'ex-président Jimmy Carter prend chaleureusement congé d'un des 52 ex-otages, le chargé d'affaires à l'ambassade des États-Unis à Téhéran, M. Bruce Laingen, sur le seuil de l'hôpital de Wiesbaden. (Photolaser AP)

Le port a réalisé en 80 sa meilleure performance

par Guy Deshaies

Le port de Montréal a connu en 1980 la meilleure année de son histoire, aussi bien en termes de tonnage qu'en termes de profits.

En annonçant ces résultats hier en conférence de presse, le directeur du port, M. Nicholas Beshwaty, a précisé que le bénéfice net avait atteint \$5.4 millions en 1980, comparativement à des pertes totalisant \$17 millions au cours des trois années précédentes.

Au chapitre de la manutention des marchandises, le port a surpassé tous les tonnages atteints jusqu'à présent, y compris les années records de 1973 et 1974, où le trafic total avait atteint 21.7 millions de tonnes. En 1980, le trafic total a été de 24.9 millions de tonnes, par rapport à 20 millions en 1979.

M. Beshwaty, se disant fier du bilan de 1980, n'a pas voulu se montrer exagérément optimiste pour 1981, avec une perspective de hausse du PNB canadien d'environ 1% seulement.

Il a néanmoins déclaré qu'il s'attendait à des augmentations de tonnages de l'ordre de 2.5% par année d'ici à 1985.

En 1980, il y a eu un peu moins de navires océaniques, soit 2,540 par rapport à 2,610 l'année précédente, mais le nombre total des navires qui se sont arrêtés à Montréal a été de 4,479 par rapport à 4,306 l'an dernier, pour une jauge brute totale de 42.9 millions de tonnes en regard de 41.8 en 1979. Ces chiffres comprennent les navires de lacs.

Voir page 8: Port

Le PC, un grand rêve évanoui, lance Trudeau

par Michel Vastel

OTTAWA — La barque du chef conservateur, M. Joe Clark, a été fortement secouée hier par la tempête entourant la démission de la présidente du Conseil consultatif sur le statut de la femme.

À la fin de la période de questions à la Chambre des communes, alors que M. Clark venait à la rescousse de ses troupes, le chef de l'opposition a eu le malheur de rappeler que «s'il avait été au gouvernement plus longtemps, il aurait... etc.»

Il n'en fallait pas plus à un Pierre Trudeau agacé pour lui lancer: «c'est tout ce que vous êtes, un grand rêve évanoui» (a great might have been!).

Tandis que les libéraux jubilaient et que le chef néo-démocrate riait discrètement, la consternation se lisait sur les visages conservateurs. La boutade de M. Trudeau constituait l'une des dernières attaques particulièrement mordantes que les libéraux depuis quelques jours lancent à M. Clark alors qu'il est en difficulté dans son propre parti.

La majeure partie de la période des questions a été consacrée à la démission de Mme Doris Anderson et la présidente des Communes y a, elle aussi, perdu quelque prestige. Mme Jeanne Sauvé s'est en effet portée à la défense

Voir page 8: Rêve

Le comité entame un débat sur la suprématie de Dieu

par Claude Turcotte

OTTAWA — Le comité mixte sur la constitution a entamé hier, dans une atmosphère chargée d'émotion, un débat délicat sur la reconnaissance de la suprématie de Dieu comme fondement de la société canadienne.

Invoquant la mémoire de leur ancien chef, M. John Diefenbaker, les conservateurs ont fait valoir que l'article premier du projet de résolution constitutionnel devrait être amendé pour stipuler que «le Canada est fondé sur les principes de la suprématie de Dieu».

La proposition a suscité une certaine division dans les rangs des néo-démocrates et un mélange de malaise et de prudence chez les libéraux.

Le ministre intérimaire de la Justice, M. Robert Kaplan, a soutenu que l'amendement conservateur avait plutôt l'allure d'un préambule à la nouvelle constitution

et qu'il valait mieux, par conséquent, consacrer beaucoup plus de temps à sa formulation. Selon les plans du gouvernement, la discussion du préambule est donc prévue pour plus tard.

Pour sa part, le Nouveau Parti démocratique a pris position en faveur de l'amendement par la voix du député et prêtre catholique Bob Ogle. Cependant, le jeune député néo-démocrate Svend Robinson s'est dissocié de la position de son parti, estimant qu'il fallait s'abstenir de parler de Dieu dans un préambule à la constitution «par respect pour la pluralité religieuse et non religieuse qui peut exister au Canada».

En entendant ces propos, le député conservateur de Terre-Neuve, M. James McGrath, a sursauté: «Qui parle au nom du NPD? a-t-il demandé. J'aime croire que c'est M. Ogle. Je ressens plus de peine que de colère en entendant les pro-

Voir page 8: Comité

Reagan pourrait revoir l'accord

WASHINGTON (AFP) — Le nouveau gouvernement Reagan s'est montré d'une extrême prudence hier sur son attitude à l'égard de l'Iran, après la libération des otages.

Au département d'État comme à la Maison-Blanche, les collaborateurs du président ne veulent pas s'engager formellement à respecter les accords conclus par l'ancien président Jimmy Carter pour obtenir la libération des 52 membres de l'ambassade américaine détenus en Iran.

En même temps, ils soulignent cependant que les États-Unis ont l'intention de respecter leurs engagements internationaux et qu'en principe, rien ne doit empêcher l'application complète de l'accord d'Alger.

Tous les documents liés à la procédure des négociations ainsi que les engagements pris par les États-Unis, explique-t-on, font l'objet d'une «révision approfondie», qui vise principalement à familiariser le nouveau gouvernement avec tous les détails de l'accord.

On précise à cet égard que les principaux protagonistes des négociations, comme le secrétaire d'État adjoint Warren Christopher, n'ont pas encore eu l'occasion d'en faire un compte rendu détaillé aux responsables de la nouvelle administration.

Une partie de l'opinion s'attendait en effet que M. Reagan, qui a souvent qualifié les otages de «prisonniers de guerre» pendant leur détention et les Iraniens de «barbares», adopte une attitude très ferme envers l'Iran, comme le recommande une partie de l'opinion après la libération des 52 Américains.

Cependant, un haut fonctionnaire a souligné que l'expression de «prisonnier de guerre» pour les otages n'était utilisée par le président que par comparaison et que l'on ne devait pas en tirer de conséquences sur ce que serait la future politique des États-Unis envers l'Iran.

Par ailleurs, le président Reagan va devoir prendre très vite un certain nombre de décisions importantes dans le domaine de la défense s'il veut tenir ses engagements de «restauration» la puissance militaire des États-Unis, estime-t-on à Washington.

Afin que le «nouveau» Pentagone puisse commencer à fonctionner sans délai, M. Caspar Weinberger, secrétaire à la Défense, a été le premier membre du gouvernement Reagan à être confirmé dans ses fonctions dès mardi par le Sénat, trois heures seulement après l'investiture du président.

L'une des tâches à laquelle va devoir s'atteler immédiatement M. Weinberger est la révision du projet de budget militaire pour l'année fiscale 1982 (qui commence le 1er octobre prochain) que M. Carter a présenté cinq jours avant de quitter la Maison-Blanche.

Bien que ce projet de budget (196,4 milliards de dollars) constitue un record en temps de paix, il est probable qu'il sera jugé insuffisant par les républicains. Le sénateur texan John Tower, nouveau président de l'influente commission sénatoriale des forces armées, a déjà laissé entendre qu'il était partisan d'une rallonge

Voir page 8: Reagan

AU SOMMAIRE



Laurin aiderait les étudiants

Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, qui annonçait hier un assouplissement du régime des prêts et bourses et le lancement d'un projet de garderies au primaire, a déploré la disparition des associations étudiantes. Je suis disposé, a-t-il déclaré, à soutenir toute initiative qui permettra au milieu étudiant de s'organiser. Page 3.

Éditorial

Au chapitre de la politique sociale, le Parti libéral du Québec propose un projet de programme qui constitue un bon document de travail; mais Jean-Louis Roy relève des faiblesses et conclue que les militants doivent compléter et raffiner ce chapitre. Page 6.



Quebecor: profits de \$12 millions

La crise actuelle de la presse ne touche pas les journaux du groupe Quebecor qui ont dégagé, l'an dernier, des profits de près de \$12 millions au Québec seulement. Les pertes annuelles du *Philadelphia Journal* demeurent cependant au-dessus de \$4 millions. Pour sa part, le *Journal de Montréal* a haussé de 38% ses recettes publicitaires. Page 11.

Ciment St-Laurent bientôt aux USA

Le groupe montréalais Ciments St-Laurent a renoncé à son projet de construction d'usine à Hudson dans l'État de New York et s'apprête à acquérir une cimenterie en Nouvelle-Angleterre. Cette firme entend devenir un des grands cimentiers nord-américains. Page 9.

Des échafaudages sans intérêt...

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, qui témoignait hier au procès intenté contre la Ville de Montréal par 13 artistes à la suite du démantèlement de l'exposition Corridart, a déclaré au tribunal qu'il aimait mieux expliquer pourquoi Corridart avait été démantelé que de dire pourquoi on aurait permis un tel étalage. Page 2

CUISINE
pour
AMOUREUX
de
l'AIL
F.L. de Martigny
éditeur

Corridart, des échafaudages sans intérêt (Drapeau)

par Bernard Morrier

«Si l'ensemble de Corridart n'avait été composé que d'œuvres d'art, ça n'aurait jamais été démantelé. Mais c'était une exposition d'échafaudages qui n'avait aucun intérêt à être conservée, d'autant plus que ce n'est pas ce qui avait été promis comme manifestation culturelle.»

C'est ce qu'a affirmé hier le maire Jean Drapeau, alors qu'il témoignait, devant le juge Ignace Deslauriers de la Cour supérieure, dans la poursuite de \$350,000 intentée par 13 artistes ayant participé à cet événement culturel, présenté sur une longueur de cinq milles le long de la rue Sherbrooke et qui avait été démantelé par la ville de Montréal, lors d'une nuit précédant l'ouverture des Jeux olympiques, en juillet 1976.

Interrogé par Me Pierre Grenier, le premier magistrat, après avoir soutenu qu'avec la mise en place de Corridart l'image de la rue Sherbrooke s'était révélée contraire à celle que, voulait donner la ville dans le cadre olympique, d'autre part, rappelé que le comité exécutif avait écrit à la section Art et Culture du COJO qu'il n'avait pas objection à autoriser la tenue d'une exposition artistique et culturelle le long de la rue Sherbrooke, mais qu'il n'avait jamais passé une résolution en ce sens.

«Heureusement, a dit le maire Drapeau, car les organi-



Le maire Jean Drapeau quitte le Palais de Justice où il vient de témoigner dans la cause de Corridart. M. Drapeau a dit que la ville avait été bernée par les organisateurs de cette exposition de \$386,000, et qu'il en avait ordonné le démantèlement à la veille des Jeux olympiques en 1976. (Photo CP)

sateurs n'ont pas livré ce qui était promis.»

Au procureur qui s'inquiétait de savoir qui avait pris la décision de démanteler Corridart, le maire a répliqué qu'il

n'y avait pas de décision à prendre, parce que le comité exécutif n'avait donné son autorisation que pour une chose donnée et celle qui était finalement le long de la rue

Sherbrooke n'était pas ce qui avait été demandé. Il n'y avait donc aucune raison pour que ces échafaudages restent là, puisque ça n'avait pas été autorisé.»

Me Grenier a alors lu un passage des notes sténographiques du témoignage de M. Paul-Emile Sauvageau, commissaire municipal à l'embellissement, qui avait affirmé devant le juge Deslauriers s'être entretenu de Corridart avec M. Drapeau et que ce dernier lui aurait dit textuellement «C'est pas conforme au règlement. Enlevez ça.»

Le maire de Montréal a alors expliqué qu'effectivement, il était d'accord avec M. Sauvageau pour dire que Corridart ne respectait pas le règlement municipal. «Mais, le «enlevez ça» que j'ai pu dire, a-t-il précisé, ce n'était pas des instructions, c'était une constatation, ça allait de soi, puisqu'on enfreignait un règlement municipal.»

A plusieurs reprises, d'autre part, M. Drapeau a répété que la Ville n'avait pas à communiquer avec le COJO avant de démanteler Corridart, «puisqu'il n'avait pas autorisé la tenue d'une exposition artistique et culturelle le long de la rue Sherbrooke, mais qu'il n'avait jamais passé une résolution en ce sens.»

«Heureusement, a dit le maire Drapeau, car les organi-

Le maire de Montréal a alors expliqué qu'effectivement, il était d'accord avec M. Sauvageau pour dire que Corridart ne respectait pas le règlement municipal. «Mais, le «enlevez ça» que j'ai pu dire, a-t-il précisé, ce n'était pas des instructions, c'était une constatation, ça allait de soi, puisqu'on enfreignait un règlement municipal.»

A plusieurs reprises, d'autre part, M. Drapeau a répété que la Ville n'avait pas à communiquer avec le COJO avant de démanteler Corridart, «puisqu'il n'avait pas autorisé la tenue d'une exposition artistique et culturelle le long de la rue Sherbrooke, mais qu'il n'avait jamais passé une résolution en ce sens.»

«Heureusement, a dit le maire Drapeau, car les organi-

«Heureusement, a dit le maire Drapeau, car les organi-

Le maire de Montréal a alors expliqué qu'effectivement, il était d'accord avec M. Sauvageau pour dire que Corridart ne respectait pas le règlement municipal. «Mais, le «enlevez ça» que j'ai pu dire, a-t-il précisé, ce n'était pas des instructions, c'était une constatation, ça allait de soi, puisqu'on enfreignait un règlement municipal.»

A plusieurs reprises, d'autre part, M. Drapeau a répété que la Ville n'avait pas à communiquer avec le COJO avant de démanteler Corridart, «puisqu'il n'avait pas autorisé la tenue d'une exposition artistique et culturelle le long de la rue Sherbrooke, mais qu'il n'avait jamais passé une résolution en ce sens.»

«Heureusement, a dit le maire Drapeau, car les organi-

«Heureusement, a dit le maire Drapeau, car les organi-

«Heureusement, a dit le maire Drapeau, car les organi-

Le maire de Montréal a alors expliqué qu'effectivement, il était d'accord avec M. Sauvageau pour dire que Corridart ne respectait pas le règlement municipal. «Mais, le «enlevez ça» que j'ai pu dire, a-t-il précisé, ce n'était pas des instructions, c'était une constatation, ça allait de soi, puisqu'on enfreignait un règlement municipal.»

A plusieurs reprises, d'autre part, M. Drapeau a répété que la Ville n'avait pas à communiquer avec le COJO avant de démanteler Corridart, «puisqu'il n'avait pas autorisé la tenue d'une exposition artistique et culturelle le long de la rue Sherbrooke, mais qu'il n'avait jamais passé une résolution en ce sens.»

«Heureusement, a dit le maire Drapeau, car les organi-

«Heureusement, a dit le maire Drapeau, car les organi-

«Heureusement, a dit le maire Drapeau, car les organi-

Le maire de Montréal a alors expliqué qu'effectivement, il était d'accord avec M. Sauvageau pour dire que Corridart ne respectait pas le règlement municipal. «Mais, le «enlevez ça» que j'ai pu dire, a-t-il précisé, ce n'était pas des instructions, c'était une constatation, ça allait de soi, puisqu'on enfreignait un règlement municipal.»

A plusieurs reprises, d'autre part, M. Drapeau a répété que la Ville n'avait pas à communiquer avec le COJO avant de démanteler Corridart, «puisqu'il n'avait pas autorisé la tenue d'une exposition artistique et culturelle le long de la rue Sherbrooke, mais qu'il n'avait jamais passé une résolution en ce sens.»

«Heureusement, a dit le maire Drapeau, car les organi-

«Heureusement, a dit le maire Drapeau, car les organi-

«Heureusement, a dit le maire Drapeau, car les organi-

ÉDUCATION

■ Les liens Industrie-école

Le secrétariat de l'enseignement professionnel, formé de représentants du monde des affaires et du milieu scolaire, a maintenant son équipe de direction et son bureau.

Même s'il ne sera officiellement fondé qu'en avril, au cours d'un colloque, le secrétariat de l'enseignement professionnel s'est donné un président provisoire en la personne de M. Claude Limoges, de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), et il a déjà commencé son travail de rapprochement entre les univers scolaires et industriel.

Concrètement, un des objectifs majeurs du secrétariat, sorte de comité de liaison, consiste à promouvoir la mise sur pied de comités locaux industrie-école comme il en existe actuellement deux, pour l'équipement motorisé et l'imprimerie.

Pour ces deux options, les programmes et les stages en industrie sont élaborés à partir des visions des deux mondes. La prochaine cible du secrétariat de l'enseignement professionnel est le secteur secrétariat et commerce où, d'après M. Limoges, le terrain est propice.

Le monde syndical n'a pas répondu à l'invitation des représentants des affaires et des commissions scolaires de sorte que l'organisme régional, qui n'a, semble-t-il, pas d'équivalent au Québec, n'a aucun son de cloche syndical.

■ En avant la musique

L'école secondaire François-Joseph Perrault, connue surtout pour la place qu'elle réserve à l'enseignement de la musique, est sur le point de conclure une entente avec le Conservatoire de musique de Montréal: des étudiants du Conservatoire viendraient y rencontrer et assister des étudiants de l'école secondaire, attachée à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM).

Si elle se concrétise comme prévu, cette rare coalition entre les ministères des Affaires culturelles et de l'Éducation pourrait permettre aux futurs musiciens professionnels de mieux connaître leurs futurs supports et elle permettra aussi aux meilleurs talents de Joseph-François Perrault d'être entendus par les habitués du conservatoire.

■ L'âge d'admission à l'école

Le Conseil scolaire de l'île de Montréal a décidé lundi soir d'endosser la résolution de la Commission scolaire Champlain, qui veut que le ministre de l'Éducation reporte du 30 septembre au 31 décembre la date-limite d'admission d'un enfant qui lui permet d'être admis à l'école au mois de septembre précédent. Le président du Conseil, M. Jacques Mongeau, a expliqué qu'il s'agissait tout simplement de revenir à la pratique existant avant 1965.

A cette époque, en effet, l'explosion démographique de l'après-guerre produisait ses effets les plus remarquables et le gouvernement du temps ne fournissait plus de

construire des écoles. Le recul de la date d'admission à l'école avait alors un effet limitatif qui permettait aux autorités scolaires de souffler un peu. La situation est tout à fait renversée aujourd'hui, constate M. Mongeau.

Tous les membres du Conseil ne l'entendent cependant pas ainsi. Mme Joan Dougherty, présidente du Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal et candidate libérale dans Jacques-Cartier à l'élection qui vient, a vigoureusement voté contre cette résolution (et par conséquent contre le nouveau programme politique du Parti libéral) en faisant valoir exactement les arguments des autorités actuelles du ministère de l'Éducation. Le coût de cette mesure (de quelque \$6 millions par an pour trois ans) est trop élevé en regard des priorités plus pressantes: il faudrait d'abord aider les enfants des milieux défavorisés et les handicapés.

■ La mort d'Éducation Québec

La très bonne revue *Éducation Québec*, publiée mensuellement par le ministère de l'Éducation, est menacée. Elle est au nombre des publications gouvernementales qu'un comité mis sur pied par le Conseil du Trésor recommande de condamner, en cette période d'austérité.

Au ministère de l'Éducation, on est à élaborer une contre-proposition qui garantirait la survie du magazine tout en réduisant les budgets affectés aux publications de ce ministère. Il s'agirait de répartir les coupures exigées, notamment en réduisant la qualité du papier des quatre principales publications du ministère, de ménager la couleur et, possiblement, de réduire le personnel.

Les fonctionnaires du ministère de l'Éducation rejettent l'argument du comité du Conseil du Trésor voulant que *Éducation Québec* fasse double emploi avec une autre revue du même ministère, *Informeg*, dont le rayonnement n'est pas aussi large. Le tirage de *Éducation Québec* est de 100,000 et il en coûte environ \$300,000 par année pour la publier.

■ Nominations

Le ministère de l'Éducation a depuis peu deux nouveaux sous-ministres adjoints, MM. André Beaudoin et Pierre Lucier, tous deux attachés auparavant au cabinet de l'ancien ministre d'État au Développement culturel et nouveau ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin.

M. Beaudoin doit s'occuper de vie étudiante et d'éducation des adultes et il remplit le poste laissé vacant par le départ de M. Claude Arpin.

M. Lucier a pour tâche d'élaborer des énoncés de politique, notamment en matière de formation des maîtres et d'enseignement universitaire. Dans le domaine de la formation des maîtres, M. Lucier doit retravailler les dossiers préparés par l'ex-ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, et que M. Laurin n'a pas aimés.

Paula des Rivières et Rodolphe Morissette

Financement, choix de candidats, stratégie électorale

Le PQ accélère certains préparatifs

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le Parti québécois a décidé d'activer ses préparatifs électoraux et il a devancé à cette fin un certain nombre d'activités prévues à son plan d'action électoral.

Ainsi, une réunion de l'aile parlementaire prévue à l'origine pour la fin février aura lieu à Montréal vendredi et samedi, à laquelle participeront les candidats déjà choisis.

La campagne de financement annuelle du parti, qui selon l'échéancier arrêté en décembre devait se terminer le 22 mars, aura lieu vraisemblablement plus tôt, une décision finale devant être prise d'ici la fin de la semaine.

Le choix des candidats dans les 122 comtés reprendra par ailleurs à la fin de la semaine et on se propose d'avoir complété chacune des conventions d'ici la fin de mars. Au cours de l'automne, 63 candidats avaient été choisis, mais une fois prise la décision de reporter les élections à 1981, le processus avait été suspendu.

Pour ce qui est de la réunion de l'aile parlementaire, cette réunion a été devancée parce qu'on s'est rendu compte qu'elle intervenait trop tard pour permettre aux députés de s'impliquer activement dans la réalisation du plan d'action. Soulignons d'ailleurs que les députés doivent entreprendre dès lundi une tournée de leur comté.

La rencontre de vendredi et samedi servira donc à faire le point sur le plan d'action et à coordonner l'action de chacun, mais il est assuré qu'on y discutera de la date des élections. Le premier ministre assure n'avoir pris aucune décision et dit qu'il n'en prendra aucune avant le 9 février. Ce sera toutefois une occasion privilégiée pour consulter ses

deputés et soupeser avec eux diverses hypothèses. On abordera aussi la préparation éventuelle des travaux parlementaires, toujours prévus pour le 10 mars, ainsi que la préparation du budget qui devra être présenté par le ministre des Finances.

Il semble assuré en effet que le ministre des Finances déposera un budget à l'Assemblée nationale avant la campagne électorale car on reconnaît que le contraire ne pourrait que confirmer les accusations

Les députés fédéraux du Québec boycottent une réception française

OTTAWA (PC) — Les députés libéraux fédéraux du Québec boycotteront une réception, ce soir à l'ambassade française à Ottawa, «afin de protester contre l'ingérence inacceptable dans les affaires internes canadiennes», allusion à la controverse entourant la représentation du Québec au sein de la délégation du Canada au sommet francophone de Dakar.

Le président du caucus québécois des députés libéraux fédéraux, M. Jacques Olivier, a confirmé la nouvelle en soulignant que cette décision avait été prise hier matin et qu'elle avait fait l'objet d'un immense consensus parmi la députation québécoise.

L'ambassade de France donne cette réception à l'occasion du passage à Ottawa d'une délégation parlementaire française. Plusieurs députés libéraux fédéraux du Québec ont reçu des invitations pour s'y rendre mais s'abstiendront de s'y rendre pour donner suite à la prise de position du caucus.

Le député de Terrebonne, M. Ronald Comtois, président de l'Association France-Canada, agira comme délégué du caucus à cette réception pour aller expliquer aux parlementaires, ainsi qu'aux diplomates français la signification de l'absence de ses collègues du Québec.

Par ailleurs, M. Olivier n'a

pas ménagé ses mots à l'endroit du gouvernement français. À son avis, celui-ci «est bien meilleur pour distribuer des médailles au premier ministre du Québec mais quand c'est le temps de parler de Michelin ou de Renault, il va voir les autres provinces ou les États-Unis», a-t-il dit.

Donnant suite à sa menace de ne pas participer au sommet de Dakar, au Sénégal, à

aient lieu avant la fin de mars, ce que permettrait une campagne de financement anticipée.

Le Parti québécois doit, en prévision de la campagne électorale, absolument tenir sa campagne de financement pour garnir sa caisse électorale mais aussi parce que l'élection, si elle était perdue, rendrait plus difficile une telle campagne.

Au PQ, on veut devancer la campagne pour laisser au premier ministre toute la latitude nécessaire, pour

Un oblat exige un procès en français en Saskatchewan

COCHIN, Saskatchewan (PC) — Un oblat de la région de Jackfish Lake s'est dit prêt, hier, à contester sa cause juste devant la Cour suprême pour obtenir un procès en français en Saskatchewan.

«Je ne suis pas un fanatique, a expliqué le père André Mercure, qui est âgé de 59 ans. Mais c'est une question de droit.»

Au départ, il s'agit tout bonnement d'une controverse pour vitesse, dressée le 6 novembre dernier. Comme le religieux a refusé d'acquiescer à l'amende, la cause a été fixée au 28 janvier. Me Robert Blais, qui représente l'accusé, a prévenu le juge Lloyd Deshayes qu'il exigeait que le procès se déroule en français. Il a aussi requis que cinq lois provinciales soient traduites en français, avant le début du procès. Parmi elles, la loi des véhicules, qu'il dit essentielle à sa cause, et quatre autres, qui peuvent avoir des répercussions «sur la procédure ou la manière de conduire l'accusation».

Le père Mercure soutient que le droit à un procès en

à une véritable guerre diplomatique entre Ottawa et Paris au cours de laquelle déclarations fracassantes et communiqués de presse s'étaient succédés.

Le projet d'un commonwealth francophone était mis de l'avant par l'ancien président du Sénégal, M. Léopold Senghor, et tenait à cœur au premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau.

français est garanti par le Saskatchewan Act de 1905 et le Northwest Territories Act amendé en 1891.

Le Saskatchewan Act, adopté par le Parlement fédéral, prévoit que toute loi en vigueur dans la région de la Saskatchewan doit demeurer après la création de la province. On retrouve la même chose dans l'Alberta Act de 1905. La Saskatchewan et l'Alberta faisaient partie des anciens Territoires du Nord-Ouest.

Le Northwest Territories Act dit que le français ou l'anglais peuvent indifféremment être employés à l'Assemblée législative et devant les tribunaux. Toute loi, de plus, doit être publiée dans les deux langues.

Dans une interview, le père Mercure a déclaré qu'il agissait ainsi par amour du Canada. Cet ancien professeur d'histoire est né à Montréal mais il habite l'Alberta et la Saskatchewan depuis 1942.

Il croit avoir fait sa part pour l'unité canadienne, ayant passé 15 ans avec des sections

anglaises et françaises et scouts et avoir piloté à douze reprises des élèves d'écoles secondaires dans des tournées en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

Nomination acadienne

CARAQUET, N.-B. (PC) — Le président de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick (SANB), M. Gilles Halley, a annoncé hier la nomination de M. Harold Thériault au poste de directeur général de cette société.

Originaire de Baie-Saint-Anne (Nouveau-Brunswick), M. Thériault a été particulièrement actif dans le domaine de l'éducation.

Président-fondateur de l'Association des conseillers francophones du Nouveau-Brunswick, il œuvre en outre au sein du comité pour la formation du Conseil acadien de l'éducation. M. Thériault entrera en fonction le 22 janvier.

guérin l'éditeur qui édite

Guide du généalogiste

Jeanne Grégoire

14,5 cm x 22 cm

104 pages

\$4.25



En vente dans toutes les librairies

Sources de documentation

Registre de l'État civil

Greffes des notaires

Dossiers des hauts fonctionnaires

Document déposés aux archives fédérales

Les imprimés d'ordre public

Les recensements

guérin éditeur limitée 4574 rue SAINT-DENIS MONTRÉAL, H2J 1L3 TEL. (514) 842-3481

Les imprimés d'origine privée

Classification des données généalogiques

BOUQUINEZ À L'AISE À L'agence du livre français inc. 1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 — Tél.: 844-6896 844-6438

La Polarité est l'art et la science d'équilibrer l'énergie vitale dans le corps COURS DE POLARITÉ Une fin de semaine par mois, de janvier à juin 1981 Soirée d'informations, vendredi 23 janvier, 20 h 1^{er} COURS: INITIATION À LA POLARITÉ Samedi 24 janvier, Dimanche 25 janvier, de 10 h à 17 h Centre d'intégration corporelle LE CORPS ÉVEILLÉ 4276, rue Saint-Denis, Montréal, 844-5334



QUÉBÉCOIS DE NOUVELLE SOUCHE

Il y a place pour vous au Parti Québécois.

Le Parti Québécois est une formation politique dynamique et ouverte, qui regroupe plus de 250 000 hommes et femmes de toutes origines sociales et ethniques.

Depuis quatre ans, le gouvernement issu de notre parti s'est avéré le plus intègre et le plus progressiste que les Québécois se soient donné. Les nombreuses mesures sociales instaurées par ce gouvernement ont eu pour but d'améliorer le sort des citoyens les plus démunis, que l'on pense à la hausse du salaire minimum à 3,65 \$ l'heure, ou à la politique de porte ouverte à l'égard des réfugiés et immigrants.

Quelles que soient les raisons qui vous ont fait choisir le Québec comme patrie d'adoption, vous partagez avec nous une ambition commune: celle de bâtir pour vos enfants un Québec prospère et fort.

Le Parti Québécois appartient à tous les Québécois. Venez y occuper la place qui vous revient. Plusieurs sections ethniques sont en cours de formation. Adhérez à votre section du Parti Québécois en faisant parvenir le coupon ci-bas au

COMITÉ NATIONAL DE LIAISON AVEC LES GROUPES ETHNIQUES Parti Québécois 8790, avenue du Parc Montréal, Québec H2N 1Y6 (514) 384-7110

Parti Québécois au service des Québécois

NOM	M	F	D	Je désire devenir membre du Parti Québécois
PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE			Je joins ma cotisation (3,00 \$ par année)
ADRESSE				Je désire me joindre à la section
LOCALITÉ	CODE POSTAL			du Parti Québécois
COMITÉ	SIGNATURE			
PROFESSION	TÉLÉPHONE			DATE

En vente dans toutes bonnes librairies et aux librairies Guérin: 4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112 Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-8525 168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647 4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241



Pour protéger cette «camilienne» du parc Viger menacée par les travaux de prolongement de l'autoroute Ville-Marie, les autorités municipales l'ont fait transporter hier avec grande précaution vers le carré Saint-Louis. La vocation de cette vespasienne construite durant la crise ne sera plus la même. On la transformera en marché aux fleurs ou en kiosque d'information touristique. (Photo Jacques Grenier)

Pommes et radis plutôt que bonbons et croustilles

Grignote offre ses découvertes de collations aux jeunes de la maternelle

par Renée Rowan

C'est tout petit que l'on apprend à bien manger et si l'ami Grignote le dit, c'est vrai. Des croustilles, de la «liqueur» et des bonbons, ce n'est pas bon pour la santé. Mais tant pis, il y a tant d'autres bonnes choses à grignoter, comme des radis, des carottes, des pommes.

Grignote, c'est le principal personnage du programme de nutrition lancé en 1977 par la Fédération des producteurs de lait et dont le dernier volet, *Les collations de Grignote*, a été officiellement présenté hier aux nutritionnistes des DSC, des CLSC, des commissions scolaires et des différents ministères et autres organismes.

Ce matériel didactique, développé par la Fédération, a d'abord rejoint les enfants du premier et du deuxième cycle du primaire avec *Les découvertes de Grignote*. Le nouveau programme d'activités en nutrition s'adresse aux enfants de cinq ans des classes de la maternelle.

Depuis 1977, Grignote a fait beaucoup parler de lui dans les commissions scolaires et dans le milieu, note Madame Suzanne Rigaud, diététiste et directrice adjointe du Centre

de promotion de la Fédération des producteurs de lait du Québec. Il s'est taillé une place enviable dans les écoles, il s'est faufilé dans les comités de parents et les comités d'école, il exerce une influence certaine dans de nombreux foyers: «Maman, pourquoi tu me donnes des céréales sucrées? Grignote nous l'a dit, ce n'est pas bon pour la santé et pour nos dents?»

Le matériel éducatif des collations de Grignote comprend le cahier de la jardinière, le cahier de l'enfant, des feuilles annexées (dont des messages destinés aux parents), des affiches et les deux marionnettes qui servent à faire passer tout le message: Grignote, bien-porant, aux joues roses, plein de vie, et son ami Jojo les bonbons, gris, pâle, à la mine triste.

Ce matériel éducatif a été testé en 1978-1979 auprès de 687 enfants des classes de la maternelle des commissions scolaires L'Industrie et les Cascades d'Acton. Ce groupe témoin a permis, en cours de route, d'en améliorer le contenu et la présentation, de mieux l'adapter au vocabulaire de l'enfant, de le simplifier. Les résultats ont suscité, hier, l'enthousiasme des participants à cette journée de pré-

sentation.

Ce matériel éducatif n'est disponible que si une commission scolaire en fait la demande à la Fédération des producteurs de lait, en s'engageant à organiser une journée pédagogique pour s'assurer de la formation des jardinières qui auront à l'utiliser. Il est alors distribué gratuitement.

Le rapport d'évaluation du programme *Les découvertes de Grignote*, en particulier des activités destinées aux enfants de la maternelle, est positif. En effet, les enfants de la maternelle ont réussi, en six mois, avec l'appui de leur ami Grignote, à améliorer la qualité de leurs collations. Celles-ci sont moins cariogènes, plus nutritives et plus légères qu'avant la mise en place du programme. À cet âge, a-t-on rappelé hier, les enfants sont réceptifs, curieux, acceptent de goûter à de nouveaux aliments (Grignote les encourage... on n'a pas le droit de dire pouah!).

Le programme, note le rapport d'évaluation fait par une équipe multidisciplinaire composée de cinq personnes, constitue une chance pour ces enfants de modifier leurs comportements alimentaires à un âge où ils sont le plus perméables au changement.

Chez les parents de ces 687 enfants, on a aussi noté un certain progrès: ils consomment maintenant plus de fruits frais ou de jus de fruits au petit déjeuner depuis que leurs enfants connaissent Grignote et 86% disent déjeuner tous les matins, ce qui n'était pas le cas pour plusieurs d'entre eux. Le programme a ainsi créé un effet d'entraînement dans le milieu.

Certaines diététistes présentes hier se sont inquiétées de

la difficulté de trouver des fonds pour l'achat du matériel nécessaire à ces activités éducatives: fruits, légumes, céréales à grains entiers, etc.

Il ne semble pas que cela entraîne des problèmes: le budget des commissions scolaires pour les activités éducatives ou la petite caisse devrait pouvoir fournir l'argent nécessaire. On peut aussi faire appel à la collaboration des parents par le biais des comités d'école.

Trop tôt pour une médiation à Radio-Canada

par Louis-Gilles Francoeur

Le représentant du ministère fédéral du Travail, M. Guy De Merlis, a avisé hier la société Radio-Canada et les négociateurs syndicaux des journalistes que les rencontres exploratoires des derniers jours l'avaient convaincu qu'il n'est pas opportun d'entamer à ce moment-ci le processus de médiation.

L'intervention d'un médiateur avait été demandée par le ministre titulaire de la société d'Etat, M. Francis Fox, qui est aussi secrétaire d'Etat. Le recours à la médiation avait été appuyé par les journalistes et discuté par eux avec quelques députés fédéraux dans le cadre de la campagne de sensibilisation qu'ils ont lancée, il y a quelques semaines.

M. De Merlis devait communiquer à ses supérieurs hier soir son rapport qui doit demeurer confidentiel. LE DEVOIR publiait hier matin les grandes lignes des conclusions du représentant du ministre du Travail.

Aucune des deux parties en présence n'a voulu commenter hier les conclusions de M. De Merlis, qui leur ont été communiquées au cours de la journée.

Par contre, Radio-Canada a dénoncé hier son syndicat de journalistes, qui recourt à l'intimidation, au chantage, à la violence physique et morale sur le personnel et qui prétend ensuite à la solidarité morale de ce personnel.

Selon le communiqué de la société d'Etat, un «commando a, en quelque sorte, kidnappé et retenu contre leur gré durant toute la journée (mardi) le correspondant de Radio-Canada dans la capitale américaine, M. Raymond Saint-Pierre, et l'animateur de l'émission *Ce Soir*, M. Gérard-Marie Boivin».

Radio-Canada ajoute que, «en dépit d'une injonction qui lui interdit ce genre d'agissements, un commando du SGCT (CSN) s'est transporté à Washington pour entraver la diffusion des émissions que la Société avait prévues à l'occasion de l'assommoir du nouveau président américain».

À Washington, selon la Presse Canadienne, le porte-

parole de la police locale, M. Gary Hanks, a déclaré que l'enquête a cessé lorsque les policiers ont appris que les journalistes avaient suivi de leur plein gré les grévistes venus les visiter.

Quant au syndicat des journalistes, il affirmait hier que l'injonction lui interdisant de perturber l'enregistrement des émissions de Radio-Canada n'avait aucun effet en territoire américain. Le président du syndicat, M. Bernard Larin, affirmait de son côté que les procureurs du syndicat songaient à intenter des poursuites en diffamation contre la direction de Radio-Canada à cause de la teneur de son communiqué de presse.

Le syndicat doit tenir une conférence de presse au début de l'après-midi.

LE DEVOIR poursuivi en justice

Une poursuite de \$75,000 a été intentée contre LE DEVOIR, un de ses journalistes et un délégué syndical de la FTQ, au motif d'une diffamation dont dit avoir été victime un administrateur du chantier de la Baie James.

Ce dernier, M. Marcel Mercier, se décrivant comme responsable de la gestion, de l'alimentation, du logement de la conciergerie des chantiers LG-1 et LG-2, reproche au journaliste André Tardif de l'avoir fait passer pour un incompétent et même comme un «agitateur», lors de deux articles publiés dans LE DEVOIR des 21 et 22 octobre 1980.

Selon la poursuite, ces informations «malicieuses» auraient été transmises à M. Tardif par un délégué syndical de l'Union des opérateurs de machinerie lourde, M. Patrick Gauthier, qui fait aussi l'objet de la poursuite.



écrite Société Canadienne du Cancer

Laurin est prêt à aider les étudiants à se donner des associations authentiques

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, utilisera volontiers les moyens à sa disposition, si on le lui demande, pour aider les étudiants du Québec à se regrouper en associations afin de «se redonner une voix qui puisse exprimer authentiquement leurs besoins et leurs aspirations».

M. Laurin a pris cet engagement hier à Québec au cours d'une conférence de presse convoquée pour annoncer diverses mesures en faveur des étudiants, notamment un assouplissement du régime des prêts et bourses et l'implantation d'un projet de garderies au primaire.

M. Laurin, a qualifié de «malsaine» l'absence des étudiants des lieux officiels de concertation, de consultation et de décision, que ce soit au niveau secondaire, collégial ou universitaire.

«Les étudiants voient trop souvent la vie de l'école s'organiser sans eux. Les nombreux conflits dans les milieux scolaires éclatent et s'éternisent sans que les premières victimes de ces conflits aient pu vraiment faire connaître leurs droits ou leurs besoins», a déclaré le ministre en soulignant que l'autoritarisme qui se manifeste en milieu scolaire est en partie le fruit de l'absence des étudiants de milieux de concertation!

M. Laurin dit avoir toujours déploré la disparition et le sabotage de la plupart des associations étudiantes en 1969 et en 1970. Suivant le principe selon lequel la nature a peur du vide, l'espace créé par la disparition des associations d'étudiants a été comblé par les administrateurs scolaires, ce qui, selon M. Laurin, a amené plus d'autoritarisme puisque les décisions étaient prises sans consulta-

tion.

Le milieu étudiant n'est pas complètement sans voix puisque de nouvelles associations ont vu le jour, dont l'ANEQ, l'Association nationale des étudiants du Québec, et le RAEU, le Regroupement des associations étudiantes universitaires. De l'avis du ministre, la voix étudiante demeure néanmoins incohérente et il faut prendre des mesures pour aider les nouveaux groupements à s'organiser.

M. Laurin affirme qu'à titre de ministre de l'Éducation il est disposé à soutenir toute initiative qui permettra au milieu étudiant de s'organiser. Ainsi il souligne avoir apporté un appui financier au RAEU, qui les 6, 7 et 8 février tient un colloque sur un projet de charte des droits étudiants. M. Laurin espère qu'à cette occasion non seulement les réflexions mais aussi les processus de décision progresseront vers une reconnaissance des étudiants à la gouverne de leurs affaires.

Il n'est pas question pour le ministre d'intervenir dans ce dossier par-dessus la tête des intéressés, que ce soit les étudiants ou les institutions d'enseignement, mais il dit souhaiter qu'on en vienne à établir un cadre juridique ou réglementaire pour la reconnaissance des associations étudiantes par les institutions.

Outre le colloque du RAEU du début février, l'ANEQ tiendra aussi ses assises annuelles les 14, 15 et 16 février. Ces deux rencontres seront suivies en mars d'un colloque sur les jeunes et le travail organisé conjointement par la revue *Critère* et le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques. M. Laurin espère que ce sera une autre occasion de poursuivre la réflexion sur la place des étudiants dans le milieu scolaire.

À quelques mois des élections, le ministre assure que

son initiative est dénuée de tout électoralisme. Il affirme que la renaissance des associations étudiantes a toujours été une marotte chez lui et qu'il a voulu profiter de la première occasion pour passer à l'action.

M. Laurin a également annoncé hier deux mesures concernant le système des prêts et bourses. Ainsi on assouplira désormais les règles pour la remise des emprunts après les études pour les personnes qui sont sans emploi de façon non délibérée. Celles-ci devront alors conclure avec l'institution qui détient ces créances des modalités de remboursement, et le gouvernement effectuera les remboursements à sa place. Une fois qu'elles auront trouvé un travail, elles rembourseront le gouvernement, qui toutefois ne percevra pas d'intérêt.

Les étudiants québécois à l'étranger auront par ailleurs accès désormais aux prêts accordés aux étudiants poursuivant leurs études au Québec pour un maximum de \$1,295 par session d'études. Cette mesure aidera, espère-t-on, à corriger les difficultés subies par les étudiants subissant les effets de la dévaluation du dollar canadien.

Enfin le ministre a annoncé la mise en place d'un plan d'action pour l'instauration d'un service de garde pour les élèves du primaire. Ce plan sera mis en application dans les prochaines semaines en collaboration avec les fédérations de comités de parents et la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.

Disposant d'un budget de \$1,7 million à peine entamé, le ministère de l'Éducation voudrait que dans les régions administratives de Longueuil, Montréal et Québec les commissions scolaires créent des services de garde pour les élèves dont les parents partent travailler avant l'heure des classes et reviennent après la fin des cours.

Plaidoiries au procès de Marc Carrière: fraude par omission ou simple imprudence?

par Bernard Morrier

«Ce serait l'ironie du sort s'il fallait juger que M. Marc Carrière a agi malhonnêtement, alors qu'on a déjà parlé de tous les bienfaits qu'il a apportés à Sogena, de sa carrière active, de son souci constant de faire fructifier les entreprises, sans compter qu'il a toujours remboursé les avances qu'il s'était permises. D'ailleurs, les administrateurs de Sogena n'ont jamais porté plainte et ont toujours voulu régler à l'amiable».

C'est par cette amorce qu'a débuté hier la plaidoirie de Me Michel Proulx, dans la dernière phase du procès de son client, M. Marc Carrière, un homme d'affaires montréalais, accusé de vol et de fraude pour un montant de quelque \$336,000.

Me Proulx devait ajouter qu'il était aussi très important de souligner que, même si M. Carrière avait été incapable de rembourser Sogena aussi vite qu'on l'aurait prévu, cela ne signifie pas pour autant qu'il se soit comporté en fraudeur.

À son tour, le procureur de la Couronne, Me François Doyon, devait cependant dire qu'une fraude par omission, ça pouvait sûrement exister.

Poursuivant son intervention, Me Proulx a souligné en outre qu'il suffisait de consulter les livres de son client pour se rendre compte qu'il n'a jamais fait de cachette, que tout s'est fait très ouvertement et que les avances y apparaissent très clairement. De plus, c'est avec les actifs qu'il possédait, au moment des avances, que l'homme d'affaires a pu acquitter les remboursements dus.

«S'il est vrai de dire encore Me Proulx, que M. Carrière a peut-être agi de façon imprudente et que, jusqu'à un certain point, on peut lui reprocher un manque de réflexion, on ne doit pas en déduire qu'il a intentionnellement commis les actes qu'on lui reproche. Il a toujours eu la certitude, la conviction de rembourser. De toute façon, il n'a pas à en faire la preuve hors de tout doute mais à créer un doute raisonnable».

Le procureur de la défense devait conclure qu'il y avait aussi doute raisonnable quant à savoir si M. Carrière a pu penser qu'il était autorisé à

prendre ses avances, à cause des transactions faites dans le passé, à cause de la tradition.

Lui répondant, Me Doyon a soutenu que Marc Carrière était parfaitement au courant de sa situation financière et de celle de son entreprise Placements M.C., tout en ajoutant par ailleurs que celui qui utilise des méthodes frauduleuses a automatiquement l'intention de frauder.

Pour le procureur de la Couronne, en 1978-79, il y avait dans les transactions reprochées à l'accusé un très grand risque économique, attendu que la situation personnelle de M. Carrière et celle de

Placements M.C. étaient très mauvaises, d'autant plus que l'état de cette dernière ne fut pas dévoilé à Sogena.

Et à Me Proulx, qui avait insisté sur l'importance des remboursements, Me Doyon a rétorqué qu'il fallait aussi voir le genre de remboursements effectués et leur façon. «Quand M. Carrière a pris des avances dans Sogena, il savait qu'il n'avait pas encore remboursé René-T. Leclerc. De plus, Placements M.C. a vendu l'un de ses actifs, ce qui a permis à Sogena d'être remboursée et il a aussi vendu les

actions de Marc Carrière Limitée qui, elles, étaient déposées en garanties à la suite d'une demande des Clercs de Saint-Viateur, qui avaient prêté \$500,000. Enfin, depuis deux ans, René-T. Leclerc connaissait des pertes malgré des bénéfices non répartis».

Une vingtaine de témoins, y compris M. Carrière, ont déposé durant ce procès qui a duré deux semaines et le juge Albert Ouellette, de la Cour des sessions, a finalement annoncé qu'il serait en mesure de faire connaître son verdict dans l'après-midi du 25 mars.

Service perturbé à la CTRSM

Les chauffeurs d'autobus de la Commission de transport de la Rive-sud de Montréal (CTRSM) ont déclenché hier une série de moyens de pression qui ont perturbé le service à son terminus de la Place Bonaventure.

«Ce problème est créé par le fait que plusieurs chauffeurs laissent leurs véhicules sur les terrains de la Commission au lieu de les stationner à l'intérieur des garages et que les systèmes d'urgence sont enclenchés sur un très grand nombre de véhicules. Cette situation crée un surcroît de travail pour les équipes d'entretien, nécessitant une inspection visuelle de ces véhicules, retardant également les travaux de mécanique à être effectués sur les véhicules déjà en réparation», a précisé hier

la CTRSM dans un communiqué.

La Commission a donc recommandé à ses usagers d'emprunter le circuit de métro pour pallier à l'absence d'un grand nombre de ses véhicules.

Le président de la CTRSM, M. Marcel Fafard, a accusé pour sa part un «petit groupe» de chauffeurs de ternir l'image d'excellence des autres auprès de la population.

M. Fafard a reconnu que les négociations se poursuivent depuis juillet mais il a expliqué ce délai par le problème de la fusion des deux syndicats de chauffeurs et par la complexité des matières actuellement négociées. Il a souligné que la présence du conciliateur, M. Robert Chagnon, puisse accélérer l'allure des pourparlers.

À QUÉBEC



Un grand soleil 204 satellites un monde de services

- 204 chambres climatisées dont 6 suites luxueuses et 27 appartements avec cuisinette. Toutes avec thermostat à contrôle individuel et télécoleur.
- Stationnement gratuit.
- Amphithéâtre avec équipement audio-visuel télécommande. Un concept unique au Québec.
- Salles pour réunions, congrès, banquets.
- Salle à manger de classe. Cuisine Française.
- Piano-bar intime. Danse et chansons tous les soirs.

et un personnel qui sait vous entourer sans tourner autour de vous.

RESERVEZ SANS FRAIS 800 - 268-8990

Auberge Quality Inn

3115, boul. Laurier, Ste-Foy, Québec G1W 3Z6. Tél. 418 / 658-5120

Pour mieux vous servir...

Anjou QUÉBEC

a le plaisir de vous annoncer l'ouverture de son nouveau magasin situé au:

1025 ouest, Laurier

jeudi, le 29 janvier

Venez nous visiter!

LIVRAISON À DOMICILE
Toujours aux mêmes numéros de téléphone
272-4065 • 272-4086



Guérin, l'éditeur des écoles, reçoit avec plaisir les auteurs ayant des manuscrits relatifs aux programmes suivants:

ÉDUCATION POPULAIRE:

Parents d'enfants de 0 à 3 ans
Relations parents-adolescents
Relations parents-enfants
Se reconnaître comme femme I & II
Apprendre à travailler en groupe
Approche auprès des personnes âgées
Comment demeurer dynamique à sa retraite
Comment parler en public
Relations humaines I & II
Comment administrer mon budget
Consommation — Transport
La loi et la vie courante
La politique, c'est pas sorcier

ARTS & CULTURE:

Alimentation I & II
Bricolage pratique
Couture I & II
Femme vivante
Initiation à la couture
Nutrition pour tous
Amélioration de mon français écrit I & II
Automobile pour tous
Dactylographie I & II
Le français écrit et le secrétariat
Sténographie I & II

FORMATION GÉNÉRALE:

Éducation de base, pré-secondaire

LANGUES SECONDES:

Français
Anglais

Voyez Gill Robert, éditeur responsable des «cours aux adultes»: à domicile 585-1344 ou au bureau éditorial 842-3481



guérin éditeur

éditeur / imprimeur / libraire

4574, Saint-Denis
Montréal Québec
H2J 2L3 tél.: 842-3481

Sommet islamique: tout pour récupérer Jérusalem

TAËF (AFP) — Les leaders de sept cent millions de musulmans mobiliseront leurs richesses pétrolières et tous les moyens politiques et économiques pour récupérer Jérusalem et parvenir à l'établissement d'un État palestinien indépendant.

Tel est, selon les indications recueillies de bonne source, le sens du document «musclé» portant sur Jérusalem, la Palestine et le conflit du Moyen-Orient, adopté mardi par la conférence préparatoire au troisième sommet islamique qui doit s'ouvrir le 25 janvier à La Mecque.

Le document «Al Qods» (Jérusalem), encore secret et qui regroupe toutes ces questions, témoignerait, selon ces indications, d'un net raidissement de la communauté islamique dans le conflit israélo-arabe. Il vise apparemment à aligner la position des quarante membres de l'organisation islamique sur celle des pays arabes. Il recommanderait notamment au sommet d'utiliser tous les moyens politiques et économiques de cette communauté — y compris le pétrole — pour récupérer ses droits.

Pour la première fois depuis que l'organisation islamique existe, la résolution 242 du Conseil de sécurité, qui a, jusqu'ici, servi de base à tous les efforts de paix dans le conflit israélo-arabe, serait rejetée par ce document comme «contraire aux droits palestiniens et arabes».

S'opposant au processus de Camp-David, qui a conduit à la paix entre Israël et l'Égypte, ou à toute formule similaire de négociation, ce texte condamnerait la politique menée jusqu'ici par le gouvernement américain.

Mais, dans le même temps, un appel serait lancé aux États-Unis pour qu'ils modifient leur «attitude hostile à l'égard des Palestiniens et de l'OLP». De même, il serait instamment demandé à tous les pays d'arrêter l'émigration des Juifs vers Israël — ce qui paraît viser l'Union soviétique au premier chef — et aux membres de la Com-

munauté européenne de ne pas accorder de facilités douanières à l'État hébreu.

Enfin, le document souhaiterait que la communauté chrétienne apporte son soutien à la cause de la souveraineté arabe sur Jérusalem.

Pour mettre en pratique les décisions prises au sommet pour «libérer Jérusalem», le document prévoit que tous les États islamiques s'engagent dans la «jihad», terme dont on souligne avec insistance la conférence qu'il signifie «mobilisation de toute la communauté musulmane», la guerre n'étant que l'ultime recours.

Au plan pratique, le document préconiserait la création d'un bureau de boycottage des sociétés travaillant avec Israël, comparable à celui qui existe déjà à la Ligue arabe.

Ce projet, auquel les chefs d'État n'apporteront pas de modifications majeures, estime-t-on au sein de plusieurs délégations, avait été préparé par le comité «Al Qods» présidé par le roi Hassan II du Maroc pour s'opposer à la loi israélienne du 30 juillet dernier proclamant Jérusalem réunifiée «capitale éternelle» de l'État hébreu.

Globalement, il est de nature à satisfaire à la fois les pays modérés, qui représentent l'énorme majorité à ces assises, et les «progressistes» dont la Syrie et l'OLP.

En condamnant toute formule de rapprochement de Camp David et en reconnaissant l'OLP comme unique représentant des Palestiniens, il exclut ce qu'on a appelé «l'option jordanienne», à savoir la possibilité, comme le souhaitent les travaillistes israéliens, que le roi Hussein soit leur interlocuteur dans une éventuelle négociation sur la Cisjordanie et Gaza.

La déclaration de La Mecque, toujours en cours de rédaction, stipulerait d'ailleurs encore plus clairement le refus catégorique du monde islamique de toute initiative de paix qui exclurait «l'option palestinienne», c'est-à-dire le droit des Palestiniens à retour et à un État indépendant en Palestine.

Sans aucun remords, l'Iran parle de victoire pour la révolution islamique

TEHÉRAN (d'après Reuter et AFP) — L'Iran paraissait déterminé hier à démontrer urbi et orbi qu'il n'éprouvait aucun regret sur la captivité des 52 diplomates américains pendant 444 jours, décrivant au contraire la crise comme un triomphe pour la révolution islamique.

«Une des plus grandes mesures constructives de l'histoire», c'est ainsi que le président du Majlis, l'hojatoleslam Hachemi Rafsanjani, a décrit l'affaire aux députés, qui ont réagi en criant: «Allah est le plus grand».

Mais le président de la Chambre a également parlé des dangers de déchirements intérieurs à la suite du règlement de la crise, qui a vu l'Iran accepter de renvoyer les otages pour beaucoup moins que les 24 milliards de dollars qu'il réclamait initialement.

Des indices de dissensions se sont déjà manifestés à ce sujet. Le président Banisadr a démenti avoir été tenu au courant des dernières négociations sur la libération des otages, contrairement à ce qu'a affirmé M. Behzad Nabavi, qui était chargé de la négociation, et l'on suppose que le chef de l'État et ses partisans vont chercher à marquer à ce sujet des points dans l'opinion aux dépens du gouvernement.

Le chef de l'État iranien avait promis, il y a quelques mois, de ne plus rien dire au sujet de la prise d'otages, dont il avait clairement désapprouvé le principe. Mardi, il a démontré son refus d'être

impliqué d'une manière ou d'une autre dans l'affaire en repartant pour le front du Khouzistan quelques heures seulement avant le départ des 52 otages américains.

Le journal Révolution islamique, dont il est le fondateur, a rappelé hier sa position selon laquelle «faute d'avoir résolu la question des otages en position de force, il faudrait la résoudre en position de faiblesse... Ce qui est arrivé».

De son côté, M. Mohammad Ali Radjai, premier ministre iranien, a déclaré que son pays avait récolté «les plus grands fruits politiques de l'histoire

de l'humanité» en prenant en otages 52 citoyens américains.

M. Radjai a ajouté que le président Banisadr n'avait pas participé aux négociations qui ont abouti à la libération des captifs.

Dans les milieux diplomatiques, on estime que cette suite de déclarations contradictoires est le signe d'un regain d'hostilité entre musulmans intégristes et hommes politiques modérés.

L'hojatoleslam Rafsanjani, dans son discours au parlement retransmis par la radio iranienne, a reconnu que, du fait de la prise d'otages, l'Iran avait dû faire des sacrifices.

«Il est possible que nous ayons subi des pertes dans nos rapports avec les gouvernements étrangers et sur le plan des rapports économiques, mais c'est la révolution», a-t-il ajouté.

Le président du parlement a aussi fait l'éloge de l'imam Khomeiny, qui en soutenant l'acte révolutionnaire des étudiants islamiques, soit la prise de l'ambassade des États-Unis et des otages, a joué un rôle inoubliable dans l'histoire.

Il a affirmé en outre que si l'ambassade n'avait pas été occupée, le chah serait sans doute encore vivant, à la tête d'un front antirévolutionnaire.

Une fois les otages capturés, les États-Unis ont tué le chah pour mettre fin aux demandes de le renvoyer en Iran, ou bien l'ex-souverain «n'a pas pu le supporter et il est mort», a déclaré l'hojatoleslam Rafsanjani.

Les journaux iraniens consacraient leur «une» à cette libération. Pour sa part, la télévision iranienne avait réalisé mardi soir, quelques heures après le départ des otages, un «sondage» parmi la population, dans lequel une grande partie des personnes interrogées déclaraient qu'elles étaient favorables à un procès des prisonniers.

Le prestige de l'Algérie grandit

ALGER (AFP) — Le succès remporté par la diplomatie algérienne dans le dénouement de l'affaire des otages devrait renforcer le prestige international de l'Algérie, consolidant sur le plan intérieur le régime du président Chadli Bendjedid, et avoir des répercussions positives sur les relations américano-algériennes, estiment les observateurs.

Déjà, l'Algérie devrait pouvoir compter sur une nette amélioration de son image de marque auprès de l'opinion publique américaine qui semble avoir été sensible à sa contribution importante dans l'affaire des otages. Des mercredi matin en effet, de nombreux télégrammes de re-

merciement émanant de simples citoyens américains affluaient à Alger.

D'État à État, les rapports politiques en dents de scie entre Washington et Alger n'ont jamais été faciles, bien que leurs relations d'affaires soient de plus en plus prospères en raison surtout des importations américaines de pétrole algérien.

Deux problèmes opposent actuellement les deux pays: le premier, d'ordre politique, a trait à l'engagement des États-Unis, aux côtés du Maroc, dans le conflit du Sahara occidental. Le second, d'ordre commercial, a entraîné l'arrêt depuis un an des livraisons de

gaz naturel liquéfié algérien à la société américaine El Paso.

Alger souhaiterait voir les États-Unis observer une stricte neutralité dans l'affaire du Sahara occidental, notamment en révisant la politique d'aide militaire accordée par Washington au roi Hassan II du Maroc. L'Algérie, qui soupçonne le Maroc de vouloir étendre ses revendications au-delà des frontières du Sahara occidental, considère en effet qu'une telle aide constitue en réalité une menace contre son propre territoire.

Quant au problème commercial, les négociations entre la compagnie américaine El Paso et la société algérienne Sonatrach sur le problème du

gaz naturel, dans une impasse depuis un an, seraient, selon certaines informations, en voie d'être débloquées. L'Algérie, dans ces négociations, réclame un alignement, même progressif, du prix du gaz naturel — dont elle livrait 10 milliards de mètres cubes par an aux États-Unis — sur celui du pétrole.

En contribuant activement à résoudre l'imbricolage financier sans précédent dans les annales de la diplomatie moderne qu'a constitué l'affaire des otages, l'Algérie a certainement renforcé son audience internationale et le prestige dont elle jouit déjà dans le tiers monde.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

NOTRE RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 75¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service complet de cases postales et de retour du courrier ne coûte que cinq dollars et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1

Compétence: Micheline Turgeon, Rens.: 844-3361

AVOCAT(E)

Jeune avocat(e) bilingue est recherché(e) par une étude de pratique générale importante.

Le Candidat(e) doit manifester un intérêt pour les affaires commerciales et contentieuses.

De plus, on vous prie de faire valoir vos expériences en plaidoirie.

Le Curriculum Vitae devra nous être expédié à:

King, Haberkorn & Durocher
PLACE SHERBROOKE
1010 ouest, rue Sherbrooke
SUITE 2114
Montréal, Québec H3A 2R7

Notre client, une importante société de gestion québécoise exploitant de nombreuses entreprises manufacturières de taille significative, est à la recherche d'un

Conseiller Juridique

Sous la direction du vice-président, affaires juridiques, le titulaire se verra confier les responsabilités suivantes: il agira comme conseiller auprès de la haute direction de la société-mère et de ses filiales; il apportera sa collaboration à des dossiers relatifs aux acquisitions, fusions ou associations en plus de piloter certains dossiers particuliers et coordonner le travail confié à des conseillers juridiques externes. Ce poste s'adresse aux candidats dont la rémunération est d'environ 40 000\$ et plus.

Couramment bilingues et membres du Barreau du Québec, les candidats auront acquis plusieurs années d'expérience en droit corporatif et commercial au sein d'un contentieux ou en pratique privée. Autre qualité essentielle: aptitude à fonctionner de façon très autonome.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à Claude Rousseau, sous le numéro de référence 1684.

**Rourke,
Bourbonnais
& Associés**

Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5
(514) 937-9525
Toronto: 1075, rue Bay M5S 2B1
(416) 925-3451

Conseil de direction en ressources humaines



CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sommaire de la fonction:

Sous l'autorité du conseil d'administration, le directeur général définit les objectifs du Conseil et les soumet au conseil d'administration pour approbation.

Il planifie, coordonne et contrôle les activités du Conseil de la santé et des services sociaux dans le but d'assurer aux établissements, à la population de la région desservie et au ministère des Affaires sociales les services adéquats.

Le Conseil de la santé et des services sociaux de l'Outaouais est une corporation publique, au sens du Code civil, couvrant la région administrative 07. Le CSSO joue un rôle consultatif et administratif auprès du ministère des Affaires sociales ainsi que des rôles administratifs auprès des établissements. La région socio-sanitaire de l'Outaouais comporte 40 établissements publics et privés de santé et de services sociaux.

Exigences:

La personne recherchée est un cadre de calibre supérieur qui, en plus de détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle, compte plusieurs années d'expérience de préférence reliées aux domaines de la santé et des services sociaux. Celle-ci, dotée d'une forte personnalité, a des antécédents qui témoignent de son dynamisme et de son esprit novateur.

Elle possède le sens de la communication et de la persuasion et peut réaliser les mandats très complexes qui lui sont confiés.

Conditions de travail et traitement:

Les conditions de travail sont similaires à celles généralement applicables dans le réseau des Affaires sociales et le traitement peut aller jusqu'à 59 000\$, selon l'expérience.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 17 h 00 le 23 février 1981 au président du conseil d'administration du CSSO. La date d'oblitération attestera de la date d'envoi de la candidature.

Concours du directeur général
Le président du conseil d'administration du CSSO
M. Luc Chaput
4, rue Georges-Bilodeau
HULL (Québec) J8Z 1V2

Conseiller en éducation spéciale (Agent d'éducation II) \$24.564 à \$29.856

Concours ouvert aux hommes et aux femmes

Fonctions:

Le candidat choisi aura de hautes responsabilités dans le domaine de l'éducation spéciale. Il verra à l'élaboration, à l'organisation et à la coordination des programmes en éducation spéciale. Le candidat choisi devra voir à la formation en cours d'emploi des enseignants et faire partie de l'équipe des services français d'éducation du ministère de l'Éducation. Une partie de son temps sera consacrée à l'administration des programmes en éducation spéciale. Le candidat choisi aura à faire de nombreux déplacements.

Conditions de candidature:

Le candidat choisi devra posséder un brevet d'enseignement et posséder un diplôme universitaire avec spécialisation en éducation spéciale. Il devra posséder une grande expérience en enseignement et démontrer des habiletés de leadership dans le domaine de l'éducation.

Le candidat choisi devra démontrer des habiletés à travailler avec différents professionnels en éducation spéciale et démontrer de bonnes relations inter-personnelles. Une bonne connaissance du français est essentielle.

Lieu de travail:

Ministère de l'Éducation, Fredericton

Numéro du concours: NB 80-DE-490.

Les demandes doivent nous parvenir au plus tard le 4 février 1981.



COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Pièce G-17, édifice du Centenaire
Caser postal 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1

Université Laval

PROFESSEUR DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIE

Fonctions:

Recherche, ainsi qu'enseignement et encadrement des étudiants aux niveaux de deuxième et troisième cycles, en économie ou microéconomie appliquée (en particulier économie publique ou organisation industrielle).

Enseignement de cours de base au niveau des premier et deuxième cycles.

Participation aux diverses activités de la vie interne ou externe du Département.

Exigences:

Doctorat complet ou sur le point de l'être.

Conditions salariales:

Selon les qualifications et l'expérience, et selon la Convention collective en vigueur.

Date d'entrée en fonction:

Le 1er juin 1981

Date limite de réception des candidatures:

Le 9 février 1981

Faire parvenir toute demande, accompagnée d'un curriculum vitae complet, à:

Gérard Gaudet
Directeur
Département d'économie
Faculté des sciences sociales
Université Laval
Québec G1K 7P4

Cité universitaire, Québec



HYDRO-QUÉBEC

Bureau d'emploi
C.P. 6106
Succ. "A"
MONTRÉAL (Québec)
H3C 3H6

CHEF DE SERVICE

Vérification informatique

CONCOURS: 80-0433-11-J-1

Fonctions:

Sous la direction du vérificateur général:

— Planifier et diriger un programme de vérification informatique.

— Assumer la direction des équipes responsables de l'examen et de l'évaluation des contrôles incorporés aux systèmes automatisés, au cours de leur développement ou de leur révision.

— Assumer la direction des équipes responsables de l'examen et de l'évaluation des contrôles exercés sur les ressources et les activités informatiques.

— Diriger le développement et l'application des techniques de vérification informatique.

— Assurer un soutien aux autres équipes de vérification des contrôles informatiques en ce qui a trait aux systèmes automatisés en exploitation et aux ateliers informatiques.

Exigences:

— Détenir un diplôme universitaire en administration (de préférence du 2e cycle) ou en informatique et être membre d'une association professionnelle reconnue.

— Posséder une solide expérience de l'informatique ainsi qu'une expérience diversifiée en vérification interne ou externe et avoir oeuvré à titre de chef d'équipe ou de groupe.

— Posséder une bonne connaissance des principes comptables et de gestion.

— Avoir démontré de l'aptitude à travailler en étroite collaboration avec des personnes de disciplines variées.

— Avoir démontré du leadership et de l'autonomie.

Lieu de travail: Montréal - Siège social.

N.B.: Les candidats et les candidates intéressés(e)s sont priés(e)s de faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible à l'adresse ci-dessus en mentionnant leur NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE ainsi que le numéro du concours, avant le 2 février 1981.

TRADUCTEUR TECHNIQUE

De l'anglais vers le français

Trans Québec & Maritimes est un consortium formé de TransCanada Pipelines et la Société albertaine NOVA chargée de la construction d'un gazoduc et du transport du gaz naturel dans l'est du Canada, à partir de Montréal.

Nous cherchons une personne pour traduire et réviser des textes techniques de l'anglais vers le français dans le domaine de l'énergie. Les textes portent principalement sur les études préliminaires à la construction d'un gazoduc et sur l'exploitation et la maintenance d'un réseau qui desservira le Québec et les Maritimes.

Le candidat doit avoir les qualifications suivantes:

— baccalauréat ou maîtrise en traduction;

— 4 à 6 années d'expérience dans les domaines suivants: ingénierie, environnement, études socio-économiques, maintenance d'installations ou sécurité;

— une expérience pertinente en révision et en terminologie dans l'un des domaines mentionnés ci-dessus.

Nous offrons un défi de taille pour toute personne dynamique et désireuse d'apprendre. La formation nécessaire peut être dispensée par notre personnel technique, soit par des visites de chantiers ou par des cours appropriés.

Des avantages sociaux exceptionnels, d'excellentes conditions de travail et un salaire attrayant vous sont offerts.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à Louise Berthiaume.

Trans Québec & Maritimes
870 boul. de Maisonneuve est
5e étage
Montréal (Québec) H2L 1Y6

Discretion assurée.



L'énergie qui s'en vient

Vive activité des rebelles à Kaboul

NEW DELHI (Reuter) — La semaine écoulée a été marquée à Kaboul par une recrudescence des activités des rebelles, qui se sont infiltrés en grand nombre dans la capitale afghane, apprenant-on hier dans les milieux diplomatiques occidentaux à New-Delhi.

C'est ainsi que 28 partisans du gouvernement pro-soviétique du président Babrak Karmal ont été tués, ainsi que 35 officiers et soldats afghans et au moins trois soldats soviétiques.

Selon des informations non confirmées, les rebelles retranchés sur les collines dominantes de la capitale ont détruit à coups de roquettes un avion de transport soviétique AN-22.

Ils ont également effectué des tirs de roquette sur un grand immeuble à appartements de Kaboul, utilisé par les Soviétiques, et ces deux derniers jours des tirs d'armes lourdes et légères et des explosions mystérieuses ont ébranlé la ville.

Les forces soviétiques sont entrées en action contre les rebelles dans la vallée de Panjshir, au nord-ouest de Kaboul.

De même source, on apprend que la plu-

part des soldats soviétiques blessés au cours des opérations sont maintenant presque immédiatement transportés par avion à Tachkent, au lieu d'être soignés dans des hôpitaux de campagne comme c'était le cas auparavant.

Par ailleurs, trois des cinq groupes d'insurgés qui avaient formé il y a un an une alliance sous la direction de M. Abdul Rasoul Sayaf ont décidé de faire sécession. Un porte-parole de ces groupes dissidents a annoncé à Islamabad (Pakistan) qu'ils s'étaient mis d'accord, en principe, pour former une organisation rivale.

Les partis sécessionnistes sont le Front de libération nationale afghan de Sigghatullah Mujaddidi, le Front national islamique de l'Afghanistan ayant à sa tête Ahmad Ghaeni, et le Mouvement islamique révolutionnaire d'Afghanistan de Mohammad Nabi Mohammadi.

Le professeur Sayaf appartient au parti religieux de droite Jamiat Islami; le cinquième parti membre de l'alliance est la faction Jezi Islami de Yunus Khalis. Le parti le plus religieux, la faction Hezbe Islami de Gulbdeen Hekmatayyar, a quitté l'alliance l'année dernière.

Solidarité et le gouvernement ne peuvent s'entendre sur les samedis

VARSOVIE (AFP) — Les négociations entre la délégation du syndicat Solidarité, conduite par M. Lech Walesa, et la commission gouvernementale, présidée par le premier ministre Jozef Piskorski, ont abouti à un échec sur la question des samedis libres, a-t-on appris de source syndicale, peu après minuit hier.

Ces conversations qui se sont déroulées au siège du Conseil des ministres ont duré six heures et ont été «très dures», indique-t-on de même source.

Les deux parties étant restées sur leurs positions, le samedi 24 janvier donnera lieu à une nouvelle épreuve de force entre Solidarité, qui considère comme acquise la semaine de cinq jours, et le gouvernement, qui n'a concédé que trois samedis libres en janvier, les 3, 17 et 31. Aucune date pour un nouveau rendez-vous n'a été fixée.

Entre-temps quatre voivodies (départements) réunissant quelque 3,5 millions d'habitants devraient être touchées par des «grèves d'avertissement» aujourd'hui.

À Gdansk, la grève sera générale de 8 heures à midi (07 h 00 à 11 h 00 GMT), sauf dans les services essentiels, et à Bydgoszcz (220 km au nord-ouest de Varsovie) les ouvriers des 700 principaux établissements industriels de la région se croiseront les bras de 10 heures à midi (09 h 00 à 11 h 00 GMT).

À Czerwona (200 km au sud-ouest de Varsovie), les travailleurs seront de 6 heures à 8 heures en «état de préparation à la grève» (drapeaux sur les usines, port du brassard blanc et rouge de Solidarité) et à Kozmin (190 km à l'ouest de Varsovie), où la préparation à la grève a déjà été proclamée mardi, un certain nombre d'entreprises sélectionnées s'arrêteront de tourner pendant quatre heures, de 8 heures à midi.

Un débrayage de deux heures était également prévu à Kutno (110 km à l'est de Varsovie — 40 000 habitants), tandis qu'à Varsovie, le syndicat Mazowsze ne devait annoncer que dans la soirée si des actions de soutien aux grévistes de Gdansk auraient lieu également dans la région.

Ce durcissement de la base du syndicat indépendant avait été particulièrement sensible mardi au cours de la réunion de la commission nationale de coordination (organe suprême) de Solidarité. De nombreux délégués de province ont reproché à M. Walesa, à peine rentré de Rome, d'être allé s'entretenir avec le premier ministre sans avoir consulté le syndicat au préalable.

Plusieurs d'entre eux entendaient que soient liées, dans

les négociations avec le gouvernement, toutes les questions actuellement en suspens, non seulement les samedis libres, mais aussi l'accès aux moyens d'information contrôlés par l'État, la libération des «prisonniers politiques», le rationnement de la viande, etc...

Finalement, la commission s'est rendue à l'avis que, sans être la plus grave, la question des samedis libres était la plus urgente à régler, pour éviter une nouvelle épreuve de force samedi prochain, considérée

par le gouvernement comme une journée de travail normal, alors que le syndicat considère la semaine de cinq jours comme un fait acquis.

Simultanément, certains signes de détente sont apparus dans des régions où les conflits couvaient depuis plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Le Cracovie Gazeta Krakowska a publié hier le texte d'un accord signé la veille, entre une commission gouvernementale et une délégation du syndicat Solidarité de Nowy Sącz (290 km au sud de

Varsovie) dont les militants avaient récemment occupé la mairie avant d'être expulsés par les forces de l'ordre.

L'accord rappelle à l'administration locale ses obligations à l'égard d'un syndicat légalement reconnu et prévoit que les autorités compétentes examineront, pour leur donner la suite qu'elles méritent, les accusations formulées par Solidarité contre un certain nombre de responsables locaux du parti et de l'administration.

Les forces prolibyennes du GUNT aux frontières de la Centrafrique

PARIS (Reuter) — Les forces de M. Ayl Ahamat, ministre (des Affaires étrangères) du gouvernement tchadien d'Union nationale de transition (GUNT) le plus favorable aux thèses libyennes, sont parvenues jusqu'à la frontière du Tchad avec la Centrafrique, apprenait-on hier de source informée à Paris.

Il ne semble pas toutefois que ces troupes qui ont atteint le sud par l'est sans traverser le pays Sara du colonel Kamougue, servent d'éclaireurs aux troupes libyennes dans une quelconque offensive vers la Centrafrique. Elles surveillent les éventuelles infiltrations en hommes et en matériels des Forces armées du nord (FAN) de M. Hissène Habré à travers la frontière, indique-t-on de même source.

Le GUNT ne souhaite pas voir Hissène Habré se servir de bases éventuelles en République centrafricaine, dit-on.

On confirmait également hier que des combats opposent des éléments des FAN aux Libyens, dans le centre du Tchad, dans la région d'Ar-Rada et dans l'est, dans la région de Biltine, au nord d'Achéché, proche de la frontière avec le Soudan.

On indique de même source que les forces libyennes n'ont pas encore fait une poussée massive dans le sud du Tchad, où l'on note toutefois que «l'argent libyen commence à circuler», bien qu'officiellement les autorités de cette région et notamment le colonel Kamougue, aient pris leur distance à l'égard du projet de fusion libyo-tchadien.

Ce problème ne manquera pas à la longue de poser des problèmes sur le plan de l'organisation monétaire, le Tchad étant membre de la zone-franc. La monnaie du pays est, à l'instar des anciennes possessions françaises de la région, le franc CFA (0,22 FF) garanti par le trésor français.

La France n'intervient pas au Tchad, indique-t-on à Paris, sauf sur le plan économique et notamment dans le sud du pays où le gouvernement français paie la solde des anciens combattants de l'armée française et aide à la récolte du coton.

Le GUNT a toutefois officiellement sollicité l'aide de la France pour remettre en état l'aéroport de N'djamena, ajoute-t-on de même source. La demande a été enregistrée, indique-t-on.

Selon de nombreux observateurs qui se sont rendus sur place, l'aéroport de N'djamena, au nord de la ville, serait occupé par les Libyens et

personne d'autre ne pourrait actuellement s'en approcher.

Le GUNT a fait, d'autre part, appel à l'aide du Nigeria pour diversifier celle qui lui apporte les Libyens, ajoutait-on à Paris.

On observe à Paris les réactions du GUNT qui, à l'instar de la Libye, semble être en retrait par rapport au communiqué conjoint publié à Tripoli le 6 janvier dernier et ceci, note-t-on, depuis la condamnation à Lomé la semaine der-

nière par douze chefs d'État africains de la présence militaire libyenne au Tchad.

La Libye a récemment indiqué qu'il ne s'agit pas de fusion politique mais «d'unité des masses».

D'autre part, on prend très au sérieux à Paris les menaces libyennes contre les intérêts français en Afrique.

Ces menaces ont été renouvelées mardi à Paris par M. El Bishari: «Si la France commet une sottise et prend une initiative contre le peuple tchadien

ou libyen, les conséquences seront graves car les intérêts français en Libye, en Afrique et dans le monde arabe seront en danger», a déclaré à Reuter le ministre libyen ajoutant que, dans cette hypothèse, la Libye s'allierait aux mouvements révolutionnaires en Afrique «contre les intérêts français».

On considère le colonel Khaddafi comme «dangereux», disant de beaucoup d'argent, ce qui lui permet de «faire n'importe quoi».

Irlande du Nord: les attentats se succèdent

BELFAST (AFP) — Le corps d'un homme de 24 ans a été découvert mardi en Irlande du Nord, victime d'un attentat revendiqué par l'IRA provisoire, a-t-on appris hier à Belfast. Trois personnes ont été assassinées depuis vendredi dernier.

Le corps de Maurice Edward Gilvarry a été découvert près de la frontière avec la République d'Irlande. La victime, dont les mains avaient été liées, avait été tuée de plusieurs balles dans la tête. En revendiquant cette action, l'IRA provisoire a déclaré qu'il s'agissait d'un «informateur».

Depuis vendredi dernier, deux autres personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées en Irlande du Nord, dont Bernadette Devlin et son mari Michael McAliskey. Les espoirs suscités par la période précédente, où les incidents étaient rares, ont été balayés par ces attentats, dont plusieurs ont été revendiqués par l'IRA provisoire.

Mardi soir, un soldat britannique avait été tué à Londonderry (nord de l'Ulster) par des membres de l'IRA provisoire. Vendredi, un officier avait été tué par un inconnu à Warrenpoint.

Le même jour, Bernadette Devlin et Michael McAliskey avaient été blessés à leur domicile par trois membres présumés d'une organisation paramilitaire loyaliste (protestante), à Derry/Loughan (ouest de Belfast). Hier, Bernadette

Devlin était dans un état très grave, ainsi que son mari.

Vendredi également, une bombe placée dans une voiture près d'Armagh, qui aurait pu tuer ou blesser gravement des policiers qui inspectaient le véhicule, a seulement explosé partiellement. Enfin, hier matin, un employé protestant d'une brasserie située dans la partie ouest de Belfast (catholique) a été sérieusement blessé par balles.

Une telle vague de violence ne s'était pas produite depuis longtemps en Irlande du Nord. Les incidents avaient pratiquement cessé pendant la grève de la faim des détenus républicains de la prison de Maze, et l'on pensait qu'après la fin de ce mouvement, on assisterait à un cessez-le-feu de l'IRA provisoire ou à une trêve entre cette organisation et le gouvernement britannique.

Un ingénieur chinois demande asile en France

PARIS (AFP) — Un ingénieur chinois a demandé l'asile politique à la France hier matin, au moment où il allait être obligé de prendre l'avion qui le ramenait dans son pays, a-t-on appris de bonne source.

M. Fang You Cheng, 44 ans, était en France depuis plusieurs mois pour effectuer un stage au Bureau international des poids et mesures. Vendredi dernier, il quittait son travail pour se rendre à une réunion avec d'autres stagiaires chinois, mais ne s'y représentant pas le lundi suivant.

Plusieurs de ses amis, craignant qu'il ne fut retenu à l'ambassade de Chine avant d'être mis de force dans le premier vol pour Pékin, prévirent mardi soir le ministère français de l'Intérieur, qui mit en alerte la police de l'air et des frontières de l'aéroport de Paris-Roissy.

Hier matin, alors que la quasi-totalité des passagers avaient déjà embarqué dans l'avion pour Pékin, les policiers aperçurent une grosse voiture noire s'arrêtant devant l'accès principal de l'aéroport et d'où sortait l'ingénieur chinois, accompagné d'une douzaine de compatriotes.

Ils attendirent que le groupe ait accompli les formalités d'embarquement pour l'arrêter au contrôle des passeports, et soustraire M. Fang You Cheng à ses compagnons, qui, selon de bonnes sources, voulaient lui faire gagner l'avion de force.

L'ingénieur chinois était toujours entendu hier après-midi par la police de l'air et des frontières, après avoir demandé officiellement l'asile politique à la France, indique-t-on de source sûre.

Shimon Pérès veut «lancer le dialogue» avec l'Europe

JÉRUSALEM (AFP) — Le chef de l'opposition travailliste israélienne, M. Shimon Pérès, a exprimé, hier à Jérusalem, son intention de «lancer le dialogue» entre Israël et l'Europe, à la veille de son départ pour une tournée en France, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en République fédérale d'Allemagne.

Dans une interview à l'AFP, M. Pérès, que les sondages donnent comme prochain premier ministre, a déclaré: «Tout d'abord, je reconnais que l'Europe existe comme une force politique et le boycottage, à mon avis, n'est pas un programme. Malgré les disputes, il faut lancer le dialogue. Il y a une chance à gagner. Pour ma part, je veux expliquer notre opposition à la déclaration européenne de Venise. Je suis convaincu que notre position est juste et raisonnable et que nous avons raison».

Le leader travailliste, dont l'ouverture sur l'Europe contraste avec l'attitude des principaux dirigeants israéliens, au cours de la dernière décennie, a rappelé qu'il avait «observé de près la politique européenne depuis presque 25 ans».

«Je regrette beaucoup, a-t-il ajouté, que quelques pays européens se soient rangés du côté arabe et aient adopté une position un peu extrême. Le problème n'est pas de savoir quel profil l'Europe peut tirer du Moyen-Orient mais quelle sera la contribution européenne à la paix au Moyen-Orient».

M. Pérès a évoqué «un autre domaine où l'Europe peut jouer un rôle important: la coopération économique régionale».

«Je suis convaincu, a poursuivi M. Pérès, qu'il faut rechercher un compromis politique et territorial. Aujourd'hui, la paix est aussi né-

cessaire aux pays arabes qu'à Israël. Pour cela, nous voulons essayer d'établir des contacts, pays par pays, dans la perspective d'une paix globale.»

Le Parti travailliste israélien, a rappelé son président, propose «un cadre de paix jordanien-palestinien qui inclura la solution du problème palestinien».

M. Pérès, qui a dit «clairement non» à la participation de l'OLP aux négociations, a espéré que «les représentants des Palestiniens qui résident en Cisjordanie et à Gaza participeront aux négociations d'Israël avec la Jordanie».

Enfin, selon M. Pérès, l'Union soviétique n'aura «aucun rôle à jouer dans la région aussi longtemps que sa position sera totalement unilatérale en faveur des Arabes». «L'URSS, a-t-il conclu, ne recherche qu'un avantage stratégique pour elle-même».

Par ailleurs, la rencontre du président Valéry Giscard

d'Estaing avec M. Shimon Pérès tend à démontrer que la France entend préserver le dialogue avec les dirigeants israéliens, estiment les observateurs à Jérusalem.

Si aucune rencontre entre le président français et l'actuel premier ministre israélien, M. Menahem Begin, n'a pu avoir lieu, c'est surtout, rappellent-ils, parce que le chef de file du Likoud, la droite nationaliste israélienne, a marqué clairement, après son arrivée au pouvoir en mai 1977, sa préférence pour la Grande-Bretagne.

La tournée européenne de M. Pérès, qui a rencontré récemment le président Anouar El-Sadate et devait être reçu il y a deux semaines aux États-Unis par M. Ronald Reagan (audience ajournée en raison de la crise gouvernementale israélienne), prépare sur le plan diplomatique son éventuelle investiture comme premier ministre.

Manifestations prévues pour la visite du pape à Manille

MANILLE (Reuter) — Dans le cadre de leur campagne pour le «rétablissement de la démocratie et des droits de l'homme fondamentaux», les étudiants de l'Université des Philippines organiseront des manifestations antigouvernementales lors de la visite qu'effectuera le pape dans le pays à partir du 17 février, ont annoncé hier leurs dirigeants.

Au cours d'une conférence de presse tenue conjointement avec des hommes politiques de l'opposition et des hommes d'Église, ils ont souligné que les étudiants comptent intensifier leur action, malgré la le-

gion de la loi martiale, annoncée samedi dernier par le président Ferdinand Marcos.

Les étudiants — qui ont manifesté pendant une demi-heure mardi devant l'ambassade des États-Unis à Manille — ont précisé qu'ils envisageaient d'autres «activités militantes» pendant les six jours que passera Jean-Paul II aux Philippines.

Mme Eva Estrada Kalaw, ancien sénateur et membre du Parti démocratique unifié (Unido), a souligné que les manifestations prévues seront non

violentes. Elle a ajouté que l'Unido allait mettre à l'épreuve la sincérité du gouvernement, en publiant un journal d'opposition et des brochures qui étaient interdites sous le régime de la loi martiale.

Mme Kalaw est l'une des 26 personnes accusées de participation à un complot visant à l'assassinat du président Marcos, et à la tentative de coup d'État éventuel le 31 décembre 1979. Son dossier est actuellement examiné par un tribunal civil.

Le Sénat confirme Haig

WASHINGTON (Reuter) — Par 93 voix contre 6, le Sénat américain a confirmé hier la nomination du général Alexander Haig au poste de secrétaire d'État.

Au cours du débat, les sénateurs ont reconnu à l'unanimité l'aptitude et les qualités d'intelligence de l'ancien commandant en chef des forces de l'Otan en Europe. En revanche, certains d'entre eux, dont M. Robert Byrd, président du groupe démocrate, ont mis en cause son rôle dans l'administration Nixon pendant l'affaire du Watergate. Le général Haig avait occupé le poste de chef de cabinet du chef de l'État américain pendant les derniers mois de la crise.

Au nom des partisans du général Haig, le sénateur ré-

publicain Barry Goldwater a affirmé qu'après l'entrée en fonction du nouveau secrétaire d'État, «le monde allait commencer à considérer les États-Unis comme la puissance qu'ils devraient être».

Selon de nombreux observateurs qui se sont rendus sur place, l'aéroport de N'djamena, au nord de la ville, serait occupé par les Libyens et

COPIE-RAPIDE ENR. Info: 523-2914

1,000 copies 8 1/2 x 11 circulaires			PHOTO COPIE 5¢		
8 1/2 x 11	COPIE	PRIX	11 x 17	COPIE	PRIX
50	2.50	2.50	50	10.00	5.00
100	3.75	3.50	100	12.00	5.50
200	4.50	4.25	200	14.00	6.00
500	7.00	6.00	500	17.00	7.00
1000	12.00	7.00	1000	22.00	10.00

— 1,000 cartes d'affaires \$9.00 —

BOUQUINEZ À L'AISE

À

L'agence du livre français inc.

1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —
Tél.: 844-6896 844-6438

COLLÈGE VILLE-MARIE

École secondaire indépendante déclarée

D'INTÉRÊT PUBLIC

Par le Ministère de l'éducation

EXAMEN D'ADMISSION

pour septembre 1980
secondaire I à V

Garçons et filles

samedi 14 février 1981
à 9 h a.m.

Les élèves doivent apporter le bulletin final de l'année dernière et le bulletin le plus récent de l'année en cours.

Nécessaire de s'y inscrire

2850, rue Sherbrooke est
Station Métro Préfontaine
Montréal, Québec, H2K 1H3

Tél.: 525-2516
Rendez-vous:
Mme F. Boyer

Session de formation LES CARAÏBES

Le C.E.C.I. offre aux adultes intéressés à la coopération internationale une série de huit rencontres hebdomadaires:

Introduction générale aux aspects socio-culturels, économiques et politiques de la région.

Date Première soirée, le jeudi 12 février à 19h30
Lieu au C.E.C.I., adresse ci-dessous
Prix \$35.00

Également une série sur les relations Canada/Tiers-Monde à partir du mardi 10 février et deux autres en médecine tropicale commençant respectivement les 9 et 11 février.

Informations et inscriptions:
Centre d'Étude et de Coopération Internationale (C.E.C.I.)
4824, Côte-des-Neiges
MONTREAL (Québec)
H3V 1G4
Tél.: 735-3618

ARMAND BOUDRIAS

vente

1/2 prix

sur complets, paletots
vêtements de cuir
pantalons, vestons sport
etc... etc... etc...

6818 Plaza St-Hubert • Place Québec
Place Bonaventure • Promenades St-Bruno

Le projet social du PLQ

QUASI inexistante il y a vingt ans, la politique sociale du gouvernement québécois a quadrillé le territoire de réseaux d'institutions de gestion et de services. Elle accapare plus du tiers du budget de l'État. Elle repose sur le travail de milliers de fonctionnaires. Son efficacité et sa qualité sont mesurées par les citoyens qui, quotidiennement, recherchent une solution aux problèmes, aux difficultés personnelles et sociales auxquels ils sont confrontés.

La définition, l'implantation et le développement de la politique sociale se sont faits dans la continuité depuis les débuts de la Révolution tranquille. Aux citoyens et aux groupes qui réclament la réduction de l'effort collectif dans ce domaine, le PLQ répond par la négative. À ceux qui souhaitent un effort accru dans ces secteurs, le PLQ fait la même réponse. Cependant le parti de M. Ryan s'engage à maintenir les critères d'universalité, d'accessibilité et de gratuité des services. Il reconnaît de plus que de nombreuses catégories de citoyens, malgré les efforts déployés, demeurent exclues du «bien-être général de la société». Sans définir les méthodes qu'il entend retenir pour atteindre cet objectif, le projet du PLQ attaque impitoyablement certaines «caractéristiques» des services sociaux et de santé, notamment la bureaucratie, la centralisation et la déshumanisation. Comment concilier cet aspect du programme libéral avec l'intention de rationaliser «le plus possible» l'utilisation des ressources et celle d'arbitrer avec plus d'équité le partage de ces ressources et services selon les régions?

Si les grands objectifs de liberté de choix, de protection des droits des bénéficiaires, d'humanisation des institutions, de proximité des ressources par rapport aux besoins emportent l'adhésion, les modifications profondes dans les structures d'autorité, de gestion, de coordination et de contrôle qu'il impliquent restent à définir. Un véritable projet de décentralisation et de régionalisation pourrait s'articuler à partir des propositions du PLQ. Les militants pourraient ici parfaire les intentions énoncées dans le document de travail.

Le document du PLQ propose une réforme des régimes de pension privés et une politique «dynamique» de soutien des revenus. Il accorde même à ces deux champs d'intervention un caractère prioritaire. Les redressements soumis à la discussion des militants apparaissent aux rédacteurs du Livre rouge comme étant susceptibles d'assurer une intégration plus satisfaisante des catégories de citoyens exclues de l'apparente abondance commune. Sous une phraséologie décontractée, les li-

béraux abordent l'important problème du financement à long terme du Régime des rentes du Québec. La position libérale ne souffre pas ici d'excès de clarté. Les problèmes de sous-capitalisation des fonds de pension des employés des secteurs public et parapublic sont connus. Il importe que les partis politiques disent clairement comment ils entendent les résoudre pour éviter une surtaxe sociale dont les travailleurs feraient les frais dans l'avenir.

Pour assurer une amélioration de la situation financière des retraités et limiter les désavantages encourus par les travailleurs qui quittent temporairement le marché du travail, le PLQ propose d'importantes modifications à la Loi des régimes supplémentaires de rentes. Aux termes de cette loi, plus de 3000 régimes privés de retraite sont sous la surveillance de la Régie des rentes. Les réformes proposées par le PLQ affecteraient approximativement 700.000 cotisants. Elles auraient pour effet de réduire la période de service requise pour avoir droit de conserver les cotisations de l'employeur dans un régime de rentes et de simplifier les normes autorisant le transfert d'un régime à un autre. De plus, afin de protéger les retraités, l'employeur serait forcé de partager équitablement entre les travailleurs et les retraités les «surplus» nés des taux de rendement en période inflationniste. Enfin, là où les régimes privés ne le prévoient pas déjà et en tenant sans doute compte du choix des cotisants, le PLQ s'engage à amender la loi des régimes supplémentaires pour que la rente de retraite «soit réversible, à au moins 50%, au conjoint survivant». Ces réformes sont importantes. Bien qu'incomplètes elles auraient d'importants effets pour un grand nombre de citoyens, retraités présents et futurs. Elles ne devraient d'ailleurs créer aucune opposition entre les partis tant elles répondent à la fois à des besoins évidents et à des critères d'équité fondamentaux.

Le document du PLQ annonçait une politique dynamique de soutien du revenu. Force nous est de constater que ce chapitre n'est pas très réussi. L'augmentation des barèmes d'aide sociale «de manière à se rapprocher du seuil minimal pour subvenir aux besoins», l'ajustement du système d'accroissement du salaire minimum «de manière à tenir compte de la situation concurrentielle du Québec», l'engagement de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral ne constituent pas de grandes innovations. Cette politique traditionnelle est en fait responsable du fait que la distribution du revenu ne s'est pas améliorée, malgré tous les programmes en cours comme le note justement le Livre rouge. La «société solidaire» que nous propo-

sent les libéraux sera justement jugée sur son aptitude à amorcer un débloquage durable, au sujet de la distribution du revenu. Tel devrait être le premier objectif de la politique sociale.

Le projet libéral comporte d'importantes propositions de changement pour diverses catégories de citoyens. Sa conception positive du troisième âge est particulièrement engageante. Parmi d'autres recommandations au chapitre consacré à la condition de la femme, celles qui ont trait aux services de garde d'enfants resteront des énoncés d'intentions à moins que l'État ne consente un effort financier important. Il existe présentement des demandes pour l'ouverture de garderies qui, si elles étaient satisfaites, doubleraient le nombre de places disponibles. Faute de ressources financières pour assurer l'implantation et les subventions de fonctionnement, ces projets doivent attendre.

Dans ce même chapitre consacré à la condition de la femme, le PLQ se réfère à des programmes d'action positive. Comme on le sait ces programmes ont pour objet de redresser la situation de groupes qui, historiquement et de façon généralisée, ont été victimes de discrimination.

Le PLQ doit reprendre ses analyses à ce sujet. Elles n'ont aucune originalité par rapport au projet de loi 24, déposé à l'Assemblée nationale en décembre dernier. La crédibilité de plusieurs de ses propositions par rapport à de nombreux groupes de citoyens, est ici mise en cause. Il ne suffit pas de dénoncer la discrimination. Il faut doter le Québec, comme l'ont fait d'autres provinces, du pouvoir d'imposer des programmes d'action positive. Ces derniers ont pour effet de rétablir une égalité véritable des chances. D'autre part l'engagement d'abolir l'article 97 de la Charte des droits et libertés de la personne qui permet implicitement la discrimination contre les femmes, corrige une grossière injustice. Cependant l'engagement de mettre en application les recommandations du Rapport Boutin sur la non-discrimination dans les régimes d'avantages sociaux risque de recréer de la discrimination contre ces dernières, comme la Commission des droits de la personne l'a démontré.

Les libéraux ont encore des efforts à faire pour compléter et raffiner leur projet de politique sociale. Pour ce faire, ils disposent d'un bon document de travail. Les militants devront en particulier inciter le parti à reprendre ses propositions sur le soutien du revenu et à accepter la notion de programmes obligatoires d'action positive.

Jean-Louis ROY

LE TRES AU DEVOIR

■ Qu'advient-il de la maison Ogilvie?

Le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, a signé le 6 décembre 1980 l'avis d'intention de classement de la maison Ogilvie de LaSalle. Cet avis a été publié dans au moins un quotidien de Montréal le 13 janvier 1981. Le ministre indique sa décision par les motifs suivants: «Se distinguant par son style, son environnement, l'importance de son propriétaire-constructeur et de son architecte, ce bâtiment représente une valeur patrimoniale certaine».

L'avis donne trente jours à toute personne intéressée pour faire des représentations auprès de la Commission des biens culturels du Québec sur la pertinence de procéder au classement. La Société historique Cavelier de LaSalle invite tous les citoyens à faire valoir leur appui à cette cause en écrivant à la Commission des biens culturels du Québec, 5 rue Champlain, Québec, Qué., G1K 4H6.

La Société historique se réjouit de cette recommandation du ministère des Affaires culturelles car elle confirme la lutte qu'elle mène pour sauvegarder notre patrimoine local.

Cependant, le conseil municipal a immédiatement mandaté son avisier légal, Me Hébert, à s'opposer à ce classement auprès de la commission. La Cité est d'avis qu'elle est liée par une entente avec le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche en vertu de laquelle la maison doit être démolie et que le boulevard LaSalle doit être déplacé pour aménager un espace vert. La Société historique croit que la maison ajouterait de la valeur à cet espace vert et pourrait être utilisée à l'intérieur du cadre de ce grand parc urbain, face aux majestueux site historique naturel que constituent les Rapides de Lachine. L'entente pourrait être modifiée.

La Société historique est très consciente de la vocation industrielle et commerciale de la Cité de LaSalle. Cependant, elle croit que ses habitants augmenteraient leur sentiment d'appartenance autour du patrimoine retrouvé.

Pierre-F. MCDUFF
Président de la Société historique
Cavelier de LaSalle.

LaSalle, 18 janvier

■ Le handicapé

Personne à part
En tiers, en quart, en demie
Quand verras-tu au-delà de ce que tu vois?
Tu me vois en pièces détachées
Tu prends une partie pour mon tout
Tu me définis à partir de mes déficits
Suis quadricèpes flasques, extenseurs diminués, préhension nulle
Appréhension surtout
Suis pré-jugée
Couppable de ne pas être douée pour la course à obstacles
Couppable de ne pas être conforme au modèle

Couppable de ne pas avoir les outils standards
Couppable de ne pas avoir échappé à la sélection naturelle
Crie mon droit à être différence
Crie mon droit à être non-conforme
Crie mon droit à ne pas avoir
Crie mon droit à être
À être dénommée «personne»
«Il n'y a pas personne» aurait dit un fonctionnaire pour justifier une absence de services.
Filière 13

Pierrette LAPERLE
personnes porteuses des déficiences
ci-haut mentionnées

Saint-Hubert, 13 janvier

■ Le jeûne miraculeux

À proprement parler, la Clinique de jeûne de la Mauricie, à Grand-Mère, ne fait pas de miracles... mais presque: des oreilles se débouchent, des maux de dos disparaissent, des névralgies cessent, des langues se délient, etc. À tel point que je me demande si les miracles opérés par Jésus ne se produisaient pas chez des jeûneurs, ou, à tout le moins ne résultaient pas de sa faculté de libérer les esprits et les corps.

La privation de nourriture apporte à tous des améliorations remarquables, et je ne suis pas sûr que les traitements de chiropraticien dirigent la clinique mentionnée plus haut, seraient efficaces si le tube digestif de ses patients était plein. Les «humains» doivent donc se prendre «en mains», devenant jeûneurs, végétariens... et chrétiens si possible.

Roger BOURGAULT
Saint-Norbert, 1er janvier

■ Un conflit qui s'éternise

Après onze mois de vaines négociations, les 205 journalistes de la société Radio-Canada à Montréal, Québec et Rimouski ont déclenché la grève générale le 30 octobre dernier.

Ce conflit de travail oppose la direction de cette société d'État fédérale au Syndicat général du cinéma et de la télévision affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (SCGT-CSN).

En un an de négociations, sur une centaine de clauses du contrat de travail, une trentaine de points ont fait l'objet d'un règlement.

Sur les 70 autres dispositions particulières du contrat de travail, la partie patronale ne démont pas d'un iota de la position dite du «statu quo».

Un exemple illustrera bien la volonté évidente des négociateurs patronaux de ne pas vouloir en arriver à un règlement équitable pour les deux parties.

En cours de négociations, le syndicat propose une suggestion pour inclure dans la convention collective, une clause sur le droit du public à l'information.

Les négociateurs de la société rejettent cette hypothèse. Aussi surprenant que cela puisse paraître, Radio-Canada refuse d'officialiser l'indépendance du service d'information par rapport à la publicité.

À l'égard d'autres points en litige Radio-Canada a laissé entendre qu'elle désirait améliorer les conditions de travail des surnuméraires ainsi que les congés de maternité.

Les négociateurs de la société ont toujours refusé de faire des contre-propositions écrites sur ces deux points. Les statistiques démontrent que 18 pour cent du travail du service de l'information à Radio-Canada a été effectué, au cours du dernier exercice financier, par des employés surnuméraires qui ne jouissent

d'aucune sécurité d'emploi.

Les négociateurs syndicaux, dans le but de relancer les pourparlers, ont présenté plusieurs contre-propositions sur différentes clauses et ont signifié leur ouverture sur tous les autres points.

Réponse patronale: le statu quo.

La société Radio-Canada refuse par là de négocier et exige du SCGT qu'il réduise ses demandes ignorant ainsi la simple signification du mot compromis, attitude qui est à la base d'un règlement dans tout conflit de travail.

Pendant ce temps, les journalistes réagissent par leur statu quo sur les lignes de piquetage.

Le conflit s'engage maintenant dans son troisième mois et il est opportun de se poser quelques questions.

Que font donc les nombreux cadres de l'information à Radio-Canada pour susciter un règlement de ce conflit?

Quelles pressions effectuent les directions des programmes des stations de base pour que le temps d'antenne réservé aux nouvelles revienne à l'horaire?

Si ce n'était pas le téléjournal mais plutôt le National de CBC avec Knowlton Nash qui n'était pas en ondes, est-ce que les citoyens canadiens-anglais laisseraient pourrir la situation?

Certains intérêts politiques ne profiteraient-ils pas de l'absence d'informations quotidiennes à la radio et à la télé de Radio Canada au Québec?

C'est pourquoi, les auditeurs et les téléspectateurs, qui sont déçus de l'absence prolongée des nouvelles, doivent signifier leur désappointement publiquement de même qu'à la direction de Radio-Canada.

Claude MORIN
Délégué syndical de l'équipe
des 12 journalistes de Radio-Canada
Rimouski, en grève.
SGCT-CSN

Rimouski, 6 janvier

■ De l'esprit à la sottise

Selon la tradition, je me suis installé devant mon petit écran à 23 heures, le 31 décembre, pour savourer le plat humoristique que nous avait promis la Société Radio-Canada. Sans la moindre hésitation, j'affirme que le «Bye Bye 80» se classe parmi les plus mauvais spectacles des dix dernières années.

Montesquieu avait bien raison d'écrire autrefois: «Quand on court après l'esprit, on attrape la sottise». L'équipe de «Bye Bye 80» a dû courir tout l'automne pour nous présenter une émission grotesque, grossière et stupide. Il serait bien intéressant de connaître le coût de ce spectacle. On me parlerait d'un demi-million et je le croirais. Et dire que par mes impôts, je contribue à payer cette dernière heure de l'année à la télévision de Radio-Canada. J'espère que les journaux, LE DEVOIR en particulier, verront à protester avec force malgré la crise de l'énergie...
André DESMARAIS

Montréal, 3 janvier

■ À la décharge de VIA Rail

«Merci, madame Gingras». Dans votre lettre adressée à M. Jean-Luc Pélipin, ministre fédéral des Transports, au sujet du «service pitoyable de VIA Rail entre Montréal et Chicoutimi durant les Fêtes», et publiée dans LE DEVOIR du 16 janvier vous démontrez que vous au moins vous ne faites pas preuve d'indifférence comme ce fut le cas des hommes politiques et du public en général qui, depuis une trentaine d'années, ont délaissé le rail pour la route largement subventionnée par l'État.

Aujourd'hui, tout le monde se réveille et, comme vous le laissez si bien comprendre à la fin de votre lettre «le rail économise l'énergie, ne pollue pas et un train transporte 1000 personnes bien plus économiquement que n'importe quel autre mode de transport».

VIA Rail, et non pas VIA Rail (CN), car nous sommes une société entièrement distincte du CN et du CP depuis avril 1978, a hérité d'un matériel roulant de plus de 28 ans d'âge. C'est seulement cette année que nous mettrons en service des trains tout neufs, les trains LRC construits par Bombardier au Québec.

À notre décharge, en ce qui concerne votre voyage, vous admettez que vous n'avez pas pris le train dans des conditions habituelles, mais à l'époque des Fêtes alors que la moitié du Québec subissait les pires assauts d'un hiver particulièrement rigoureux et que l'affluence était à un niveau tel qu'il a fallu utiliser jusqu'à nos dernières ressources en matériel et en personnel.

Je suis extrêmement désolé que ce voyage ne se soit pas mieux déroulé, mais alors que la plupart des modes de transport étaient paralysés, le train circulait et nous nous occupions de notre mieux des voyageurs qui nous avaient fait confiance.

J.L. MOISAN

vice-président de VIA Québec

Montréal, 16 janvier

■ Un roman savon

M. Jean Chrétien affirmait récemment qu'il aimait bien être dans l'eau chaude «parce que cela me tient net», disait-il.

Son confrère à l'Énergie, M. Marc Lalonde, ci-devant responsable de la santé nationale suggérerait à l'époque aux citoyens à faibles revenus des recettes au bouef haché; ne devrait-il pas réciproquement inciter M. Chrétien, pour des motifs d'économie d'énergie à utiliser pour son bain «Artic Power» dans l'eau froide?

Cependant, les Inuit mieux que nous tous, savent qu'en cette période de révision constitutionnelle l'artic power est une denrée quasi inexistante. Il reviendrait peut-être alors au chef de l'opposition M. Joe Clark d'inviter M. Chrétien à utiliser les geysers de Banff en Alberta pour purifier à peu de frais ses amendements malodorants.

Jean RANCOURT

Montréal, 19 janvier

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$70.00 par année; six mois, \$38.00; trois mois, \$27.00. À l'étranger: \$75.00 par année; six mois: \$41.00; trois mois: \$29.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361
(lignes groupées)

L'école privée, un rôle anormal?

Les statistiques que LE DEVOIR publiait hier sur l'enseignement privé au Québec et au Canada permettent de mieux comprendre pourquoi le ministère de l'Éducation a imposé un moratoire sur ce type d'enseignement depuis quelques années.

En effet, en 1979-1980, 6,6% des enfants du Québec fréquentaient l'école privée alors qu'ailleurs au Canada le pourcentage des enfants inscrits dans ce type d'institutions n'atteignait pas 1% dans quatre provinces. Dans les autres provinces il n'allait pas au-delà de 3,6% sauf en Colombie-Britannique où il était de 4,6%. En d'autres termes, le Québec constitue en ce domaine une anomalie sur le plan statistique, ce qui invite évidemment à se poser des questions tant sur le passé que sur l'avenir.

Pour ce qui est du passé, les réponses sont assez simples: le Québec a hérité d'un bon nombre d'institutions privées qui, dans une large mesure, assuraient l'enseignement secondaire au temps des collèges classiques. Plusieurs d'entre elles ont disparu dans les années 60 par suite de la création des cégeps ou en raison du déclin des communautés religieuses qui en assuraient le fonctionnement. Bon nombre d'entre elles ont cependant perduré.

C'est d'ailleurs en partie pour assurer un cadre juridique à ces institutions déjà en place que le législateur a, en 1968, adopté la loi cadre sur l'enseignement privé.

Au nom du patrimoine culturel du Québec et des valeurs réelles qu'il représente pour la collectivité, il serait inconcevable de supprimer par décret, ou en leur coupant les vivres, les institutions d'enseignement privées qui ont fait leur preuve et qui sont encore en mesure d'assurer une

éducation de qualité.

Il se pose toutefois, à propos de ces institutions, des questions auxquelles on tarde à donner des réponses. Par exemple, combien d'écoles privées acceptent vraiment de se démocratiser? S'il est vrai, comme le proclame le préambule de la loi du ministère de l'Éducation, que les parents ont le droit «de choisir les institutions qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants», rien ne justifie que plusieurs écoles imposent encore des tests d'intelligence ou de performance académique aux enfants que les parents y voudraient y inscrire. Cette pratique, encore courante, est absolument inacceptable parce qu'elle est discriminatoire en son principe. Si d'ailleurs ces institutions y avaient renoncé, il y a de fortes chances que les critiques actuelles sur l'école privée se seraient faites beaucoup moins virulentes. La fortune des parents est déjà en soi un élément suffisamment discriminant.

Mais ce qu'il importe de décider au plus tôt, c'est l'orientation qu'il faut prendre pour l'avenir. On comprend aisément que l'actuel gouvernement soit pris entre deux feux: d'une part, son programme politique prévoit «l'intégration progressive du secteur privé au secteur public», d'autre part, il a entre les mains une pétition contenant au-delà de 500.000 noms recueillis par l'Association des parents catholiques qui réclame la fin du moratoire sur le développement de l'enseignement privé.

Il y a lieu pour mieux se situer, de rappeler ici un autre principe de base inscrit lui aussi dans le préambule de la loi du ministère de l'Éducation. On a en effet reconnu aux personnes et aux groupes le droit «de créer des institutions d'enseignement autonomes et (...) de bénéficier

des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins». Soit. Mais on a aussi affirmé que cela ne pouvait se faire au détriment «des exigences du bien commun». On l'oublie trop.

Or il est évident qu'en période de décroissance de la clientèle scolaire, comme c'est le cas actuellement, le ministre de l'Éducation ne peut pas, simplement parce qu'une corporation de parents se présente chez lui pour faire reconnaître son projet, tout excellent fût-il, donner son aval à celui-ci sans autre considération. Ce ministre a le devoir strict de vérifier l'impact que la création d'une telle école pourrait avoir sur l'école commune de la région. C'est là une question de justice pour l'ensemble des citoyens car, concrètement, créer une école privée, peut vouloir dire affaiblir l'école publique du même quartier.

À l'origine, c'est-à-dire en 1964, lorsque l'on a adopté la loi du ministère de l'Éducation, c'est à la demande des évêques du Québec que l'on y a ajouté le fameux préambule sur lequel on s'appuie aujourd'hui pour fonder le droit à l'école privée. Les évêques avaient en tête une chose très précise: assurer le respect du principe de la liberté de conscience. Il suffit pour s'en convaincre de relire la lettre du cardinal Roy à M. Jean Lesage, lettre datée du 29 août 1963.

Ce motif demeure encore pertinent et l'on comprend très bien que la communauté de foi juïdique puisse, dans notre système bi-confessionnel, bénéficier, au nom de ce principe, d'un réseau d'écoles privées. Mais les lobbies catholiques qui bénéficient déjà d'un réseau public d'écoles confessionnelles et qui bataillent d'ailleurs pour le garder intact, se couvrent de ridicule quand

ils réclament en même temps et pour des motifs de conscience un réseau subventionné d'écoles privées. Le jour où le système public sera déconfessionnalisé, leurs revendications aura du sens.

D'autres motifs sont aujourd'hui avancés pour justifier le développement du secteur privé. Par exemple, les libéraux, dans leur projet de programme, parlent de «concurrence» et d'«émulation» entre les deux secteurs en vue d'une plus grande qualité de l'éducation. C'est là une conception fort curieuse de l'éducation d'ailleurs dépassée à laquelle une société vraiment démocratique ne peut plus vraiment souscrire.

La thèse de la «complémentarité» du secteur privé est plus séduisante. Elle a d'ailleurs été récupérée formellement par le PLQ dans son projet de programme. Elle a le défaut cependant de poser au plan pratique de sérieuses difficultés d'application. Le gouvernement actuel a lui-même essayé de fonder une politique à partir de ce principe et il n'a pas vraiment réussi. On peut toujours encore essayer.

En réalité, l'école privée, en particulier au niveau secondaire, remplit une fonction précise qui n'a guère à voir avec la liberté de conscience ou la saine émulation. Elle sert avant tout à combler un besoin légitime des parents: celui de la sécurité face à l'éducation de leurs adolescents. Il se trouve en effet que l'école secondaire publique, et pour des motifs qui sont loin d'être tous mal fondés, n'inspire pas confiance. Alors on cherche désespérément une autre voie. Voilà le vrai problème. Mais il faut dès lors se demander si, dans notre société, l'école privée joue une fonction sociale normale.

Jean-Pierre PROULX

Nouveau dérapage à l'UQAM

Après des mois de tergiversation, voire d'incurie, l'Université du Québec à Montréal avait finalement réussi à trouver, sinon encore une solution, du moins une voie de compromis en vue de régler l'épineux conflit du département de l'Animation et de la recherche culturelle. Une nouvelle tutelle allait s'efforcer de relancer l'enseignement dans certaines conditions spéciales propres à mieux garantir un sain pluralisme idéologique et un fonctionnement vraiment démocratique du département. On imagine sans peine que la tâche du tuteur ne s'annonçait pas facile et qu'il n'y a sans doute pas eu de bousculade à la porte pour avoir un tel poste.

Pour que cette tentative ultime de relance ait quelque chance de réussite, il importait que tous les professeurs impliqués soient invités, dès le départ, à s'entendre entre eux et avec les représentants de l'administration sur les modalités concrètes de la reprise des travaux et des activités du département. Hélas, telle ne parait pas avoir été la méthode empruntée par le tuteur, M. Gilles Therrien, qui a plutôt distribué d'autorité des charges d'enseignement, lancé des ultimatums, et entrepris de faire congédier les récalcitrants.

Une telle erreur compromettrait l'expérience envisagée. Elle risquerait même d'engendrer de nouveaux et très sérieux problèmes. Au lieu de corriger les choses avant qu'elles ne se gâtent davantage, l'administration a commencé d'enterrer de piteuses aberrations, comme si, dans cette université de la participation, chaque folie devait entraîner tout le troupeau. Il est incroyablement en effet que de bas en haut de la structure, il ne se soit encore trouvé aucun gestionnaire pour se tenir debout et mettre le holà!

Certes, on comprend l'UQAM, ulcérée par le problème d'ARC, de faire appel, pour le régler, aussi bien aux professeurs minoritaires qu'au groupe majoritaire tenu responsable du grabuge. Il eût été aussi souhaitable qu'une coexistence pacifique puisse s'installer au profit des étudiants et de l'université elle-même. Refusant de faire confiance à leurs collègues et à l'administration, quatre professeurs ont plutôt choisi, à tort ou à raison de ne pas «cautionner» l'expérience décidée par l'université. Peut-on les blâmer d'être méfiants ou sceptiques après avoir lu, dans les propres rapports de l'UQAM, quel régime ils ont eu à subir?

Dans les circonstances, les dissidents étaient probablement peu en état de se prêter à la relance. Dès lors, à défaut de réparer tout le tort qu'ils avaient déjà eu à souffrir, l'UQAM devait leur confier d'autres tâches à l'université, quitte à trouver d'autres volontaires pour défendre les couleurs idéologiques souhaitées au département. En les congédiant, au contraire, l'Université les accablait d'une injustice plus grossière encore, comme si ces gens n'avaient pas déjà été assez éprouvés dans leur carrière et leur vie personnelle et familiale.

Comment pareils abus sont-ils encore possibles dans une institution publique, qui a pourtant été sévèrement blâmée, dans le passé, justement pour des congédiements? Un congédiement est un acte grave; il n'est justifié qu'en dernier recours, à supposer que l'on ait raison. L'UQAM a beau prétendre à l'originalité, des renvois sommaires, même déguisés dans la belle paperasse et passés par la ronde des approbations d'usage, ne sauraient être tolérés. Il est inquiétant à cet égard de voir le syndicat si peu ardent à protéger les professeurs minoritaires, alors qu'il s'était montré fort habile pour rescaper le groupe majoritaire!

Jean-Claude LECLERC

Pour une véritable politique linguistique

2) L'illusoire protection du français

par
Léon Dion

À l'intention du Comité mixte de la constitution, qui ne pourra l'entendre, le professeur Léon Dion avait préparé un mémoire de 65 pages dont il a autorisé la presse à reproduire des extraits. LE DEVOIR a fait paraître hier une première tranche. En voici une deuxième, tirée du premier chapitre de son ouvrage.

tion concernant les langues auraient pour effet de confirmer l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sur lequel la Cour suprême, en décembre 1979, fondait son jugement déclarant inconstitutionnels le chapitre I et le chapitre III de la loi 101 sur la langue de la législation et de la justice.

Ces mêmes dispositions modifient sensiblement le chapitre VIII de la loi 101 sur la langue d'enseignement en ouvrant l'école anglaise à d'autres clientèles que celles qui sont prévues dans ce chapitre. Mais elles auront peu d'effet sur les francophones hors Québec, d'une part, parce qu'au Nouveau-Brunswick et en Ontario ils sont déjà relativement bien pourvus d'écoles et, d'autre part, parce que la clause relative au nombre d'enfants qu'il faudrait pour justifier l'installation d'éco-

les ferait que peu de communautés francophones dans les sept autres provinces seraient justifiées d'en réclamer. Cette clause restrictive, en effet, n'impressionne guère ceux qui se souviennent des tentatives peu fructueuses de deux groupes de travail fédéraux pour identifier des districts bilingues dans ces autres provinces.

Mais les dispositions du projet de résolution concernant les langues sont également déficientes en ce qu'elles négligent de sanctionner les principales revendications actuelles des communautés francophones du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario qui ne portent plus guère sur l'accès à l'école française mais bien plutôt sur le contrôle de leurs commissions scolaires par les francophones, les services provinciaux et les cours de justice en français, de meilleures chances de travailler en français dans tous les secteurs publics et privés d'activité, etc.

Il importe également de réfuter l'argument selon lequel l'article 23 ne ferait que confirmer l'accord de principe sur les droits linguistiques en matière d'enseignement que les premiers ministres provinciaux ont entériné en 1978. Les dispositions des articles 72 et 73 de la charte de la langue française qui définissent ce qu'on appelle communément la «clause Québec» sont autrement plus restrictives que ne le sont les deux sections de l'article 23 du projet de résolution. Si les protagonistes de ce projet veulent vraiment convertir la soi-disant «clause Québec» en «clause Canada», comme ils le prétendent, il s'impose de procéder sans délai à

une nouvelle rédaction des deux sections de l'article 23. Mais on objecte avec raison qu'il serait absurde d'agir de la sorte puisque le seul objectif possible au Canada anglais ne peut être que d'ouvrir au maximum l'accès à l'école française alors que la «clause Québec» a plutôt pour but de limiter l'accès à l'école anglaise.

Toutes ces critiques, qui sont adressées aux articles du projet de résolution portant sur le statut et l'usage des langues, par leur diversité et leurs contradictions mêmes, témoignent que le fruit n'est pas mûr et que de vieilles convictions tenaces mais erronées empêchent les hommes politiques de tirer pleinement profit des connaissances à leur disposition et qui, seules, leur permettraient de statuer sur les langues d'une manière avisée et compétente. Si les suggestions de détail qui ont été adressées jusqu'ici aux clauses linguistiques du projet de résolution peuvent suffire à justifier l'abrogation des articles litigieux, elles sont toutefois bien insuffisantes pour fonder et orienter ce réalignement radical requis. Il se peut même que ces critiques à la pièce fassent le jeu du premier ministre Trudeau qui insinue ou même déclare ouvertement que ceux qui critiquent le projet ne veulent pas vraiment le rapatriement de la Constitution ni la protection du français partout au Canada. Dans la mesure en effet, où les critiques portent sur des points particuliers et les ramènent à la discussion sur son terrain de prédilection, là où il lui est loisible, par le recours au raisonnement dialectique qui lui est particulier, de réfuter les faits ou les arguments qui infirment sa cause

en faisant appel à des idées qui sont vraies dans l'abstrait ou à de nobles sentiments que tous partagent.

C'est bien plutôt à l'esprit du projet de résolution qu'il s'impose de s'attaquer si l'on veut faire éclater les sophismes et les gros mensonges qui sous-tendent les positions du premier ministre Trudeau ou encore celles de Claude Ryan sur la question linguistique. Ce qu'il faut d'abord dissiper, c'est l'illusion simpliste mais tenace selon laquelle il suffit de quelques énoncés juridiques pour décider du statut et de l'usage des langues dans un pays multilingue.

Les clauses linguistiques du projet de résolution sont surtout irrecevables en ce qu'elles perpétueraient l'asymétrie linguistique en faveur des provinces anglophones créée par l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui fut néfaste pour les collectivités francophones dans toutes les provinces, y compris au Québec.

Certes, dans sa visée ultime, le présent projet de charte linguistique vise à l'égalité absolue des statuts du français et de l'anglais. Seules des considérations d'opportunité politique ont empêché le premier ministre Trudeau de sanctionner d'emblée cette orientation. Et nombreux sont ceux qui, d'accord avec celle-ci, recommandent que les dispositions de l'article 133, qui, dans le présent projet, sont maintenues pour le Québec et étendues au Manitoba, s'appliquent également au Nouveau-Brunswick et à l'Ontario, sinon à toutes les provinces. Mais ce serait encore là une mauvaise façon de fonder la politique linguistique qu'il conviendrait de concevoir pour le Canada.

En effet, une politique linguistique uniforme produirait des résultats contraires dans les provinces anglophones et au Québec. Plus elle favoriserait les minorités francophones et plus elle risquerait d'entraîner le français au Québec même. Dans les discussions en cours, on voit déjà poindre les profonds antagonismes entre les francophones des provinces anglophones et ceux du Québec que semblait la politique linguistique engendrerait fatalement. Et ce serait sans doute là la première et la plus fâcheuse conséquence de cette dernière. Ce vers quoi il faut tendre, c'est donc pas vers l'uniformité des statuts juridiques entre les langues dans toutes les provinces mais vers une nouvelle forme d'asymétrie favorisant non plus l'anglais comme ce fut le cas jusqu'ici mais le français et cela dans l'ensemble du pays. Qu'il s'agisse de la langue officielle, de la langue d'enseignement ou des affaires, il est tout simplement ridicule, au nom d'une règle théorique d'équité, de tenter d'inclure les minorités francophones et la minorité anglophone dans une seule équation qui serait établie en fonction ou des provinces

anglophones ou du Québec. Le Québec constitue un cas spécial. Dans les autres provinces, la langue de la majorité n'est aucunement menacée. Il convient donc de protéger au maximum les communautés francophones, par exemple en ouvrant tout grand l'accès à l'école française. Au Québec, la langue de la majorité a besoin d'être protégée. Et s'il est nécessaire que les droits de la communauté anglophone soient reconnus et protégés, il importe de les définir de telle manière que l'anglais ne puisse entraver le plein épanouissement du français. C'est pourquoi les mêmes critères restrictifs qui seraient équitables à l'égard de l'anglais au Québec devraient être considérés comme injustifiables dès lors qu'ils seraient étendus au français dans les provinces anglophones. Inversement, les mêmes critères extensifs qu'il conviendrait de concevoir pour les communautés francophones dans les provinces anglophones seraient très préjudiciables aux francophones du Québec s'ils étaient reconnus aux anglophones dans cette province. La justice pour les langues ne passe pas au Canada par l'uniformité mais par la diversité des statuts juridiques.

Ce qu'il importe par dessus tout de faire comprendre, c'est que le statut d'une langue est d'abord une question de société et que ce n'est qu'en agissant sur le statut social de ceux qui parlent cette langue qu'il est possible de modifier de façon active et cohérente par le droit la position relative de cette langue vis-à-vis d'autres langues et de rendre vraiment justice, par des jugements de cours ou autrement, à ceux qui parlent cette langue.

Bien que la sociolinguistique ne soit pas développée autant qu'il serait souhaitable, elle comporte un nombre suffisamment élevé de propositions fermes pour fonder tout au moins les prémisses de base d'une politique linguistique qui serait valable pour le Canada. Par ailleurs, le Canada est probablement le pays du monde qui dispose du plus grand nombre de données et de statistiques sur les langues. La Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ayant préparé le terrain à des dizaines d'études démographiques, certaines d'entre elles, en plus d'être excellentes, étaient véritablement exhaustives.

Or, en règle générale, ces études concordent sur les grandes orientations qu'il conviendrait de donner à une politique linguistique qui serait accordée aux conditions démographiques du Canada. Ce sont précisément ces grandes orientations que les positions linguistiques de Trudeau et de Ryan contredisent et c'est pourquoi le débat sur le statut des langues au Canada est devenu avant tout un enjeu politique.

(À suivre)

Marshall MacLuhan, un prophète dépassé?

par
Normand Cusson
et Jean Mercier

Jean Mercier, candidat au doctorat au Maxwell School de Syracuse (New York), a fait des travaux sur l'oeuvre de MacLuhan qu'il a interviewé en 1973. Normand Cusson est collaborateur à TV Hebdo et chroniqueur de télévision au réseau Intervention.

xes, brouillon, il lui est arrivé de se surprendre de choses qu'il disait lui-même et de regretter de ne pas très bien en saisir toutes les implications.

S'il avait une méthode, c'était celle de l'approche par cercles concentriques. Une méthode impulsive pour l'ère de l'impulsion, celle d'un voyage intérieur dans un monde qui se rapetisse. Ou alors parlons d'impressionnisme: des touches successives qui vont se corriger pour mieux tenter de représenter l'objet... subjectivement.

MacLuhan avait commencé des études en génie avant de les abandonner, disait-il, à force de lectures. Il faisait carrière comme professeur de littérature anglaise quand, au contact, entre autres, des théories de Harold Innis, il commença à s'intéresser aux rapports entre la civilisation et ses technologies. C'est en 1962 qu'il produisit *La Galaxie Gutenberg*, son livre le plus fouillé et le plus académique, en même temps que celui qui l'imposait.

Les héros de Marshall MacLuhan, s'appelaient Lewis Mumford, Lynn White, de Tocqueville, Jacques Ellul, Teilhard de Chardin, Harold Innis, mais il puisait à d'innombrables sources qu'il intégrait de façon parfois surprenante, plusieurs diront discutable. Rien à voir avec un système intégré à la Talcott Parsons par exemple. MacLuhan était un éclectique impétueux. On comprendra que son intégration aux sciences sociales ait pu poser problème.

Outre qu'il n'ait eu aucun souci méthodologique traditionnel, qu'il lui arriva même de s'en vanter, il proposait une toute nouvelle dimension d'analyse qui, non seulement pouvait remettre en question des interprétations existantes, mais encore se proposait souvent comme la seule. Ainsi, il engageait mal le dialogue avec la science politique quand il déclarait: «Les notions de gauche et de droite ne valent que pour le journaliste pressé

de terminer sa chronique quotidienne». Le temps dira ce qui était boutade et ce qui était... contenu chez Marshall MacLuhan. Quant à nous, il nous semble ici opportun de distinguer ce qu'il n'a pas dit.

Connu presque autant pour son expression «village global» que pour *The medium is the message*, MacLuhan ne nous a jamais prédit, il faut le souligner, un monde unifié, idyllique ou homogénéisé. C'est bien plutôt le contraire qu'il a affirmé à plusieurs reprises. Oui, nous le sentons tous, le monde se rapetisse, mais MacLuhan n'y voyait pas plus d'harmonie pour autant. Quant à l'homogénéisation du monde, des cultures, plusieurs de ses écrits prévoient le contraire puisqu'il croyait, en opposition sur cette question avec un de ses maîtres, Harold Innis, que l'électricité, à long terme, est une force décentralisatrice puisqu'elle diffuse l'énergie.

D'autre part, il ne faudrait pas voir MacLuhan comme un prosélyte des médias électroniques. Il se considérait plutôt lui-même comme un homme du 18e siècle, un homme de l'imprimé, et mit souvent lecteurs et auditeurs en garde contre l'effet de désintégration des médias modernes. En fait, ses observations sur les médias en soi ne nous semblent pas constituer l'essentiel de son message.

Il faudrait plutôt retenir l'oeuvre de MacLuhan comme une problématique des rapports entre les sens et les innovations technologiques. Chaque sens, pris isolément, entraîne une espèce de «wel-tanchung», une vision du monde. L'équilibre primaire entre les sens a été bouleversé des que les prolongements (médias) de l'un ont pris de l'importance par rapport aux autres sens.

Ainsi, l'alphabet phonétique et l'imprimerie, par exemple, ont renforcé chez l'homme occidental le visuel. Or les sens, pas plus que les technologies, ne sont neutres: la technologie qui prolonge tel ou tel sens prolongera nécessairement telle ou telle attitude, le détachement et l'analyse de l'œil par exemple, ou la participation et l'engagement de l'oreille. Nuance importante cependant: qu'un média soit «cool» (invitant la participation) ou «hot» (la décourageant) ne dépend pas seulement du sens prolongé mais de l'intensité de la définition du message. Le film, visuel, est «hot» parce qu'il est de haute définition (image très précise). Visuelle aussi, pourtant, la télévision nord-américaine est «cool» parce que sa faible définition visuelle (image moins précise que celle du cinéma et même que celle de la télévision française, par exemple) force le spectateur à compléter inconsciemment l'image. Notre télé renforce donc

paradoxalement des attitudes qui sont associées, pour MacLuhan, à l'ouïe et au sens tactile, nous éloignent de la logique et de l'analyse, nous replongent en quelque sorte dans l'intégrité des rapports sensoriels qu'on retrouve dans ce que MacLuhan appelait le «monde tribal».

Au début du siècle, le sociologue Max Weber nous avait pourtant annoncé le «désenchantement du monde»: la vie deviendrait de plus en plus rationnelle, organisée, spécialisée. Marshall MacLuhan, lui, dans une époque d'effulgence sociale, a parlé d'un renversement du processus.

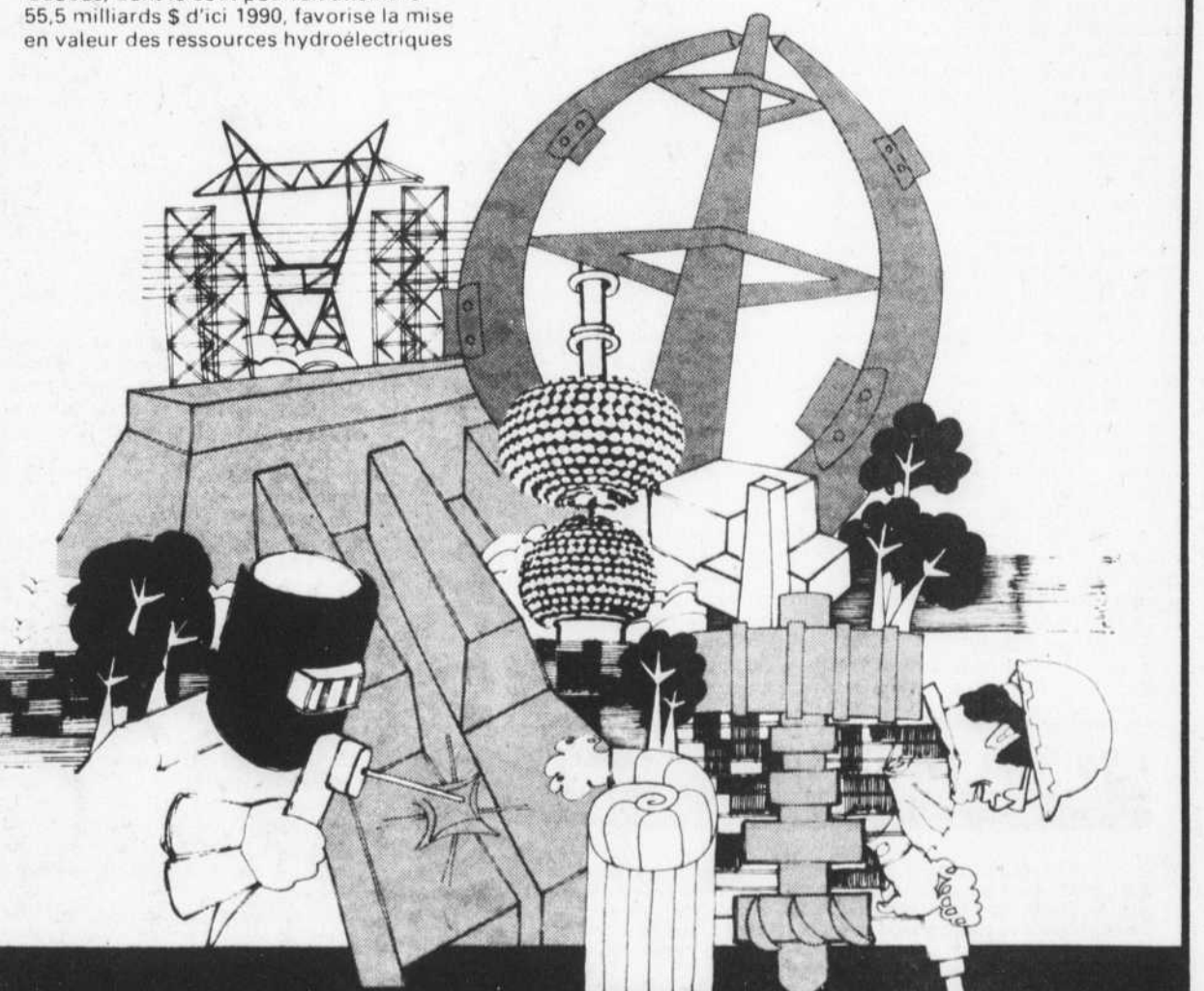
Orientations d'Hydro-Québec pour les années 80

A compter du 24 février 1981, les membres de la Commission parlementaire de l'Énergie et des Ressources discuteront, à Québec, des projets d'investissements d'Hydro-Québec pour les dix prochaines années. Cet événement sera l'occasion pour les personnes et les groupes intéressés de faire connaître leur opinion sur le sujet.

Ce plan des installations d'Hydro-Québec, dont le coût pourrait atteindre 55,5 milliards \$ d'ici 1990, favorise la mise en valeur des ressources hydroélectriques

du Québec et s'inscrit dans les orientations proposées par la politique énergétique du gouvernement.

Les lignes directrices de ce plan sont contenues dans une brochure de 20 pages, intitulée *Orientations d'Hydro-Québec pour les années 80*, qu'on peut se procurer aux bureaux d'affaires d'Hydro-Québec ou à l'un des endroits suivants:



• **Région Abitibi**
Relations publiques
104, 8^e rue
Noranda
J9X 5B5
Tel.: (819) 762-1791,
poste 257

• **Région Laurentides**
Relations publiques
Galerie des Laurentides
Saint-Antoine-des-
Laurentides
J7Z 5V4
Tel.: (514) 436-1227,
poste 282

• **Région Manicouagan**
Relations publiques
Route 138
Baie-Comeau
G4Z 2H6
Tel.: (418) 296-7902

• **Région Matapédia**
Relations publiques
355, boul. Saint-Germain
ouest
Rimouski
G5L 7E3
Tel.: (418) 724-1215

• **Région Mauricie**
Relations publiques
340, rue Saint-Maurice
Trois-Rivières
G9A 5J5
Tel.: (819) 378-4581,
poste 256

• **Région Montmorency**
Relations publiques
5200, boul. Neuville
Lebourgneuf, Québec
G1K 7K1
Tel.: (418) 843-7257,
843-7258

• **Région Richelieu**
Relations publiques
4000, avenue Choquette
St-Hyacinthe
J2S 7L1
Tel.: (514) 774-3560,
poste 307

• **Région Saguenay**
Relations publiques
1400, rue Manic
Chicoutimi
G7H 5H9
Tel.: (418) 545-7710

• **Région Saint-Laurent**
Relations publiques
201, rue Jarry ouest
Montréal
H2P 1S7
Tel.: (514) 381-4679,
poste 697

• **Service Information**
75, boul. Dorchester ouest
19^e étage
Montréal
H2Z 1A4

BRIEFING

M. LaSalle s'en vient

L'Union nationale qui agisse se porte très bien. C'est d'après le texte du dernier bulletin de santé du parti de Maurice Duplessis.

L'arbre a été coupé, mais on a compté sans les surgéons. Un parti politique n'est pas un être humain qui meurt si on le décapite. S'il est assez bien enraciné, il repousse. Le Crédit social l'a déjà prouvé et il le prouvera encore.

L'Union nationale a quelque chose de la vivacité et de la robustesse du pissenlit. Demandez à ceux qui ont voulu en débarrasser leur pelouse; ils en ont été pour leurs frais.

En dépit des mauvais conseils des faux prophètes de malheur, M. Roch LaSalle a décidé de suivre sa bonne

étoile. Un jour, M. Drapeau regrettera d'avoir décroché. C'est qu'il a vieilli, le magicien.

Je me risque à faire des pronostics. Monsieur Trudeau s'apprête à démissionner. La députation libérale québécoise ne fera pas longtemps le poids contre le travail de sape, qui ne se voit pas, des libéraux des autres provinces. Monsieur Joe Clark récupérera l'entière confiance de son parti. C'est un nouveau Diefenbaker qui monte.

Au printemps, à Québec, M. LaSalle fera des ravages dans les rangs du PQ et de plus grands encore dans le nouveau PLQ de Monsieur Ryan, qui s'est trop commis avec son pendant à Ottawa pour retraire à temps avant

les élections. Il lui sera d'autant plus difficile de prendre ses distances quand il verra l'Union nationale changer son nom en Parti conservateur et accepter la participation des Tories à la lutte électorale. A son grand dam, M. Ryan sera obligé d'en faire autant.

La prochaine élection provinciale, ce sera un charivari de tous les diables. Un gouvernement minoritaire sera élu, parce que l'UN (...) ou le PC se sera faufilé entre le PQ et le PLQ. Monsieur Lévesque démissionnera; Monsieur Ryan sera désavoué. Je ne peux pas me risquer à prévoir plus loin. Nous en étions là la dernière fois que j'ai consulté ma nécromancie.

Albert BRIE

CECM: les cours de formation morale aux exemptés menacés?

par Paule des Rivières

La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) a averti le gouvernement hier que les cours de formation morale dispensés aux «exemptés» de l'enseignement religieux seraient compromis si l'arrêt de soutien financier cessait de leur être versé.

C'est le sens d'une résolution adoptée hier soir par les commissaires montréalais, lors d'une assemblée publique régulière.

Cette résolution a trait à un programme d'aide mis sur pied en 1979 et permettant aux commissions scolaires d'embaucher un nombre additionnel d'enseignants pour dispenser la formation morale, ceci même si le nombre d'élèves par groupe est en deçà des normes habituelles.

Or, après avoir prêté oreille aux rumeurs de coupures dramatiques dans les budgets de l'éducation, la CECM a cru bon de rappeler hier qu'elle ne pourra offrir de cours aux élèves «exemptés» si le gouvernement s'abstient de son programme d'aide. Elle en retire cette année \$215.000, puisés à un montant global d'environ \$2 millions pour l'ensemble des commissions scolaires.

En formulant cette mise en garde hier soir, la Commission a indiqué qu'elle était de mieux en mieux équipée pour satisfaire aux demandes des étudiants qui ne veulent pas d'un cours de religion catholique.

Un rapport rendu public hier soir évalue le nombre total d'élèves exemptés à 5.640, soit 1.845 au niveau primaire et

3.795 au niveau secondaire. Au secteur anglais l'exemption est très marginale: 93 élèves en tout.

Les données reflètent une légère hausse par rapport à l'an dernier et, s'il faut en croire le montant des subventions demandées au gouvernement pour les «exemptés» de l'an prochain, soit \$300.000, on peut s'attendre à ce que la courbe poursuive sa progression.

Par ailleurs, cette année, 25 enseignants ont demandé l'exemption, comparativement à un seul l'année dernière. De ces 25, 11 sont à l'école Saint-Jean-Berchmans. Ces exemptions massives ont suscité un certain émoi en début d'année, vu que quatre élèves seulement avaient fait une démarche similaire. Les commissaires ont embauché un enseignant pour s'occuper de religion mais indiqué du même souffle qu'ils réviseraient la situation l'année prochaine.

Les sommes que le gouvernement met à la disposition des commissions scolaires servent essentiellement à embaucher de nouveaux enseignants qui, dans plusieurs cas, voyagent d'une école à l'autre pour dispenser des leçons de formation morale.

A certains endroits, comme à l'école Notre-Dame-des-Neiges, les élèves inscrits en formation morale sont très nombreux et aucune dépense supplémentaire n'est requise.

Les enfants exemptés sont répartis à travers tout le territoire couvert par la CECM. Le rapport remis hier révèle que l'exemption de six étudiants du secondaire a nécessité des déboursés de \$1.375.

Le bilan rendu public indique que l'exercice du droit à l'exemption demeure «fort complexe» mais que dans 97,7% des cas, ceux qui s'en sont prévalus sont servis actuellement.

Quelque 100 enfants étaient toujours sans service en novembre, parmi lesquels un certain nombre ne voulait pas d'un cours de morale. C'est le cas notamment d'un groupe de Témoins de Jéhovah.

En bref, les temps où les enfants dont les parents avaient demandé l'exemption étaient invités à se boucher les oreilles pendant que le maître enseignait le catéchisme sont en voie de disparition.

Cela n'enlève rien au fait que le contexte de celui qui choisit la formation morale en soit un d'exclusion ou d'isolement du groupe d'appartenance.

De plus, tout le monde est d'accord pour souhaiter que les nouveaux programmes de formation morale soient publiés rapidement car les guides généraux en vigueur sont imprécis.

La présidente de l'Association québécoise pour l'application du droit à l'exemption de l'enseignement religieux (AQADER), Mme Norma Legault, admet qu'il y a eu progrès à la CECM mais, faisant remarquer que le taux d'exemption y est de 3,5% au primaire et de 8,6% au secondaire, comparativement à 11% à la Commission de Baldwin-Cartier dans le West Island, elle dénonce encore le manque d'information auprès des parents relativement à l'existence d'un cours de morale. Elle croit que l'information s'apparente souvent encore à la propagande.

dat normal de cinq en cas d'insurrection appréhendée, le NPD voudrait remplacer «appréhendée» par «imminente».

Il désirerait également ajouter une provision stipulant que pour la prolongation de l'état d'urgence, il faudrait un débat parlementaire et un vote où pas plus de tiers des députés présents ne s'opposeraient au maintien de l'état d'urgence. Un tel vote devrait avoir lieu au moins à tous les six mois advenant une situation d'urgence prolongée.

En outre, le NPD demande des amendements en vue d'établir nettement l'égalité «entre mâles et femelles», ce qui implique le droit à l'homosexualité, tout comme il s'oppose à toute discrimination selon la race, l'origine ethnique, la couleur, la religion, le statut marital ou les handicaps physiques et mentaux.

Le NPD ajoute à la toute fin de la liste, son opposition à la discrimination faite à ceux qui sont pauvres ou souffrent d'un «manque de moyens». «L'accès à l'emploi» ne devrait pas davantage faire l'objet de discrimination.

L'examen du projet de résolution, article par article, se poursuit aujourd'hui. Hier, les membres du comité n'ont approuvé qu'un seul amendement, présenté par les libéraux, mais qui ne change pas la substance de l'article un. Il s'agit uniquement d'en améliorer la formulation.

◆ Port

Par rapport à 1979, il y a eu des baisses de trafic dans les marchandises solides et liquides en vrac et dans les produits pétroliers. A ce dernier chapitre, les 6,8 millions de tonnes en 1980 par rapport à 7,2 millions en 1979 reflètent la baisse mondiale de la consommation de pétrole. Il y a eu une diminution annuelle constante depuis 1972 du trafic des produits pétroliers à l'exception de deux sursauts en 77 et en 79.

Du côté des solides et liquides en brac, l'expiration d'un contrat de livraison de ciment aux pays du Moyen-Orient a fait baisser de 50% nos exportations de ciment et l'inutilisation de sel sur les voies publiques l'hiver dernier a causé du climat exceptionnellement doux a permis un stockage de sel qui a fait diminuer de moitié les importations de ce produit. Il y a eu en revanche des augmentations sensibles d'importations de coke et de manganèse.

En gros cependant, il a été très clair cette année, à cause de la faiblesse du dollar canadien et en dépit d'une faible hausse du produit national brut canadien, que les exportations ont excédé les importations au point, dans certains domaines et pour certaines routes, de déséquilibrer le trafic.

Pour le trafic de conteneurs, le port de Montréal a atteint un nouveau sommet en 1980 avec 300.637 unités de 20 pieds, par rapport au record de l'an dernier qui était de 288.098 unités.

Pour les céréales, le port de Montréal a connu une de ses meilleures années, avec 7,4 millions de tonnes. En 1979, à cause de la grève de cinq mois des manutentionnaires des éleveurs à grain, le port de Montréal avait eu un trafic de céréales de 2,6 millions de tonnes seulement. Le chiffre de 1980 ne comprend pas la manutention des grains destinés au marché local. Mais il représente une augmentation de 67% par rapport à 1978.

Enfin, pour les marchandises générales qui sont fort prisées des autorités portuaires parce qu'elles créent plus d'emplois sur les quais et rapportent de plus gros bénéfices à la tonne, le port atteint un nouveau sommet de 4,7 millions de tonnes, soit pratiquement le double d'il y a cinq ans.

Sur le plan des conteneurs, du 29e rang qu'il occupait dans le monde en 1979, le port de Montréal est passé au 27e en 1980 et au premier rang canadien avec la manutention de 45% de tous les conteneurs sur le territoire canadien.

L'année 1981 a mal commencé avec la formation d'embâcles qui ont fermé le port une dizaine de jours. A ce sujet, M. Beshwaty a rappelé que les impénétrables de la nature n'invalidaient en rien les liens solides qui existent entre le port et ses clients et que ces derniers ne cessaient pas de fréquenter le port pour des raisons aussi futiles du moment qu'ils obtenaient les facilités portuaires, les services et le volume qu'ils souhaitaient.

Quant à la tradition de la remise de la Canne à pommeau d'or au commandant du premier navire de l'année à entrer dans le port de Montréal, elle survivra, contrairement à ce que M. Beshwaty avait donné à entendre au début de janvier au cours de la cérémonie de la remise de la Canne.

Le directeur du port avait alors rappelé que cette tradition, qui remonte à 1883, visait au début à rendre hommage au courage des équipages de navires qui remontaient le Saint-Laurent le plus tôt au printemps en dépit des glaces et des rudes mers qu'aujourd'hui elle n'avait plus de signification d'antan. M. Beshwaty a révélé hier qu'il avait reçu de vives réactions des milieux maritimes et du public en général et qu'il avait finalement décidé de maintenir cette tradition.

◆ Rêve

du premier ministre qui se moquait manifestement de l'opposition au point que M. Clark a crié: «Et voilà pour l'impartialité de la présidence!» Cette phrase a été pudiquement retirée du Journal des débats mais le leader des conservateurs, M. Walter Baker, a officiellement demandé des explications à la présidence.

Les conservateurs prétendent en effet que Mme Sauvé ne dirige pas avec assez de fermeté les débats aux Communes. Les questions sont trop longues et les ministres en profitent pour étirer le temps.

Si M. Trudeau s'est longuement porté à la défense de son ministre, M. Lloyd Axworthy, il ne passera sûrement pas tout l'après-midi aujourd'hui pour répondre aux questions de plus en plus embarrassantes de l'opposition.

Mme Flora MacDonald, qui a mis la main sur un aide-mémoire interne du CCF, affirme en effet posséder les preuves d'une ingérence politique dans un organisme qui devrait rester indépendant du pouvoir politique.

La présidente du CCF a démissionné parce que le gouvernement a fait pression sur une majorité des membres de son conseil pour annuler une conférence sur les femmes et la constitution, prévue pour février.

Cette conférence, d'abord annoncée pour septembre, avait été annulée à cause de la grève des traducteurs du gouvernement fédéral. Reportée en février, elle se trouvait en préparation à l'intérieur du CCF lorsque, le 5 janvier, M. Lloyd Axworthy aurait pris l'initiative, selon Mme Flora MacDonald, de faire savoir à l'un des membres du Conseil — ancien fonc-

Deux hommes tiennent en otages l'épouse et le fils d'un gérant de caisse pop à Laval

La police tentait toujours, hier soir, de convaincre deux hommes armés de libérer les deux otages dont ils s'étaient emparés mardi soir à Laval dans le but d'extorquer de l'argent au directeur d'une caisse populaire.

Une soixantaine de policiers de Laval et de la Sûreté du Québec montaient la garde devant la résidence de M. Jacques Foucault, directeur de la Caisse populaire de Vimont, dont la femme et le fils de 20 ans sont détenus en otages depuis mardi soir.

Les policiers ont réussi hier matin à arrêter deux autres individus mêlés à cette tentative d'extorsion. Leur arrestation est survenue quand la police a intercepté une automobile au volant de laquelle se trouvait M. Foucault, qui se rendait de chez lui à la caisse populaire.

Les deux hommes arrêtés ont été identifiés. Il s'agit de François Mousseau, 29 ans, et de Bernard Laperle, 40 ans, qui comparaitront aujourd'hui devant les tribunaux.

C'est le caporal Yvon Fauchon, de la Sûreté du Québec, qui a négocié jusqu'à maintenant avec les deux autres indivi-

dues, par téléphone. Dans la soirée, un avocat, Me Robert LaHaye, s'est joint à lui pour tenter de convaincre les deux hommes de libérer leurs otages.

Les ravisseurs, qui sont armés d'une carabine, ont demandé et obtenu un paquet de cigarettes. C'est la seule concession que leur a accordé la police.

Plusieurs coups de feu ont été tirés par les ravisseurs hier matin quand les policiers ont cerné la maison, mais personne n'a été blessé.

La tentative d'extorsion a débuté mardi soir quand quatre hommes armés se sont présentés chez M. Foucault. Ils ont gardé M. et Mme Foucault ainsi que leur fils toute la nuit.

Vers 7 h 30 hier matin, deux des ravisseurs ont quitté la maison avec M. Foucault, mais ont été rapidement arrêtés par la police. Les policiers avaient été alertés par des voisins qui avaient trouvé des allures louches aux visiteurs de M. Foucault. C'est à ce moment que M. Foucault fut libéré. Les policiers ignoraient encore, à ce moment, que sa femme et son fils étaient gardés en otages.

tionnaire du Conseil privé — que le gouvernement trouvait la tenue de cette conférence «embarrassante».

Des discussions se sont poursuivies entre le ministre et la direction du Conseil jusqu'au moment où l'exécutif a demandé à connaître officiellement la position de M. Axworthy. Celui-ci a réitéré l'embarras du gouvernement devant une telle perspective et, après la réunion, ce même exécutif, à huis clos, a décidé de tenir quand-même la conférence.

Les pressions continuant, l'ensemble des membres du Conseil a pris un vote et a renversé la décision de son exécutif, entraînant la démission immédiate de la présidence.

Le ministre responsable du Conseil prétend pour sa part que c'est le Conseil qui lui a demandé son opinion et que le Conseil a librement décidé du sort de la conférence. Le premier ministre estime pour sa part que les membres du CCF ont librement voté, et les accusent de céder aux pressions politiques, c'est leur faire injure.

L'opposition ne se satisfait pas de cette réponse et elle entend consacrer tout l'après-midi à cette question. Mme MacDonald prétend avoir d'autres faits incriminant le ministre responsable du CCF et elle les rendra publics aujourd'hui.

Le gouvernement est pris maintenant avec un organisme prestigieux entièrement divisé, et il doit nommer un successeur à Mme Anderson. M. Axworthy ne sait encore si ce président viendra de l'intérieur du Conseil actuel ou de l'extérieur. Quelque soit la décision, les rapports entre le ministre et le CCF risquent d'être plutôt tendus au point qu'on pourrait retirer la responsabilité du Conseil à M. Axworthy. C'est du moins ce qu'espèrent les conservateurs, visiblement satisfaits d'embarrasser l'unique représentant élu de l'Ouest au cabinet fédéral.

C'est incidemment la deuxième affaire qui secoue les Communes à propos de M. Axworthy. Il avait, à tort, été accusé l'an dernier de conflit d'intérêt à propos d'un visa d'immigration accordé à un artiste devant se produire dans un bar appartenant à sa famille, à Winnipeg.

L'affaire du Conseil consultatif sur le statut de la femme n'a donc pas fini d'agiter les Communes mais c'est finalement M. Clark qui en a le plus souffert hier. Au grand embarras de ses propres troupes qui croyaient détenir la cause en or.

◆ Reagan

budgétaire de 20 à 30 milliards de dollars.

«Un gouvernement républicain s'efforcera de moderniser nos forces nucléaires stratégiques de façon à disposer d'un réseau de dissuasion sans faille et de restaurer notre crédibilité auprès de nos alliés européens», avait déclaré M. Reagan durant sa campagne.

Pour tenir ses engagements, le nouveau président va devoir décider le plus rapidement possible s'il veut poursuivre le projet de missile intercontinental «MX», proposé par son prédécesseur, et examiner la question du remplacement du bombardier stratégique B-52.

L'ancien président Carter avait prévu de construire durant cette décennie 200 missiles MX, dotés chacun de dix ogives nucléaires qui seraient répartis dans 4.600 abris et changés de place fréquemment pour réduire leur vulnérabilité.

Le MX, dont la construction coûterait entre 33 et plus de 60 milliards de dollars selon les estimations, pourrait être opérationnel à partir de 1986. Son déploiement, prévu dans des vallées quasi désertiques du Nevada et de l'Utah, soulève de vives protestations dans ces deux États.

Bien que le président Reagan soit en principe favorable à ce projet, M. Weinberger a clairement indiqué, il y a quelques jours, qu'il se réservait le droit d'examiner d'autres options.

M. Weinberger a indiqué que l'une des options actuellement à l'étude était le remplacement du MX par un missile qui serait lancé de sous-marins ou d'autres navires de guerre.

Si cet autre système dont M. Melvin Laird, ancien secrétaire à la Défense sous Richard Nixon, est un fervent partisan, était retenu, M. Weinberger devrait s'attendre à une levée de bouilliers de la part de l'armée de l'air qui lutte depuis plusieurs années pour imposer le MX.

Le remplacement du bombardier B-52, en service depuis 1955, met également devant un choix difficile le nouveau secrétaire à la Défense. Bien que l'abandon du B-1 en 1977 par M. Carter ait été sévèrement critiqué par les républicains, il n'est pas sûr que cet appareil, dont il existe aujourd'hui quatre prototypes, soit le meilleur remplaçant du B-52.

Le Pentagone étudie trois possibilités: modifier le bombardier de pénétration stratégique B-1 pour l'équiper du missile de croisière, améliorer les performances du bombardier de l'Otan FB-111 dont le

rayon d'action est limité à 6.500 km ou mettre au point un avion entièrement nouveau, en tenant compte des derniers progrès de la technologie.

Entre-temps, «le passé, c'est le passé». En citant ce proverbe américain, le quotidien du gouvernement soviétique, les Izvestia, a tourné la page Carter des mardi soir pour saluer l'arrivée à la Maison-Blanche du nouveau président Ronald Reagan.

L'oraison funèbre de la précédente administration a été sans complaisance: «Le président Carter s'en va sans gloire», écrivait même les Izvestia. Et hier la presse soviétique a déjà oublié son nom. La Pravda décrit longuement et en bonne place l'installation de Ronald Reagan à la Maison-Blanche. Elle lui souhaite bien du plaisir sur le plan intérieur en raison des difficultés économiques de l'Amérique et ne se prononce pas sur le reste: «Qui vivra verra», écrit l'organe du Parti communiste d'URSS.

L'accueil soviétique est cependant plutôt encourageant pour M. Reagan. Les Izvestia ont fait mardi table rase du passé: «Carter a été l'instigateur de la guerre froide et a relancé la course aux armements. Un nouveau leader entre en scène et des idées nouvelles apparaissent», explique le journal.

Dans la nuit de mardi à mercredi, le président Leonid Brejnev a adressé un message de félicitations à M. Reagan dans lequel il écrit: «Je suis pour l'évolution positive des rapports entre l'URSS et les États-Unis». Le numéro soviétique appelle à l'assainissement de la situation internationale et à la consolidation de la paix.

Le ministre des Affaires étrangères d'URSS, M. Andreï Gromyko, vient lui aussi de proposer à Washington une «normalisation» des relations soviéto-américaines, dans un article de la revue Kommunist. Au nom du gouvernement soviétique, les Izvestia ont souhaité dès mardi que «les erreurs (de Carter) soient corrigées par le nouveau président».

Le Kremlin n'est pas particulièrement préoccupé par l'image dure de Ronald Reagan. La presse soviétique le dit, et les officiels le répètent: «Il n'y a aucun rapport entre les déclarations des candidats à la Maison-Blanche et leur action une fois élu».

Les Soviétiques sont malgré tout conscients qu'il reste bien des nuages. L'armée rouge est toujours en Afghanistan. La crise polonaise n'est pas réglée et le sénateur Percy a prévenu: «Une intervention armée de l'URSS annulerait toute chance de dialogue, peut-être pour une génération». Enfin Leonid Brejnev n'entend pas renégocier un traité Salt-2 que Ronald Reagan n'entend pas ratifier.

À Washington, le président Reagan a vécu hier sa première journée de chef de l'exécutif américain, journée essentiellement consacrée à la prestation de serment des 38 membres de son équipe à la Maison-Blanche.

S'adressant à ses collaborateurs, qui ont prêté serment collectivement devant le juge Warren Burger, président de la cour suprême, M. Reagan a déclaré que bien que ne doutant pas de la loyauté de chacun à son égard, leur loyauté devait s'exercer avant tout vis-à-vis du «pays».

«Notre loyauté ne doit s'exercer qu'à l'égard de ce pays et du peuple que nous représentons», a-t-il dit.

Il a affirmé que sa décision de limiter la taille du gouvernement fédéral était une décision importante.

22 janvier

par la PC et l'AP

1980: accusé d'activités subversives, le physicien Andreï Sakharov perd ses décorations officielles et est banni à Gorki.

1979: attentat mortel à Beyrouth contre Abou Hassan, organisateur présumé du massacre de Munich. En Iran, les chefs militaires lancent un appel à la défense du gouvernement Chapour Bakhtiar contre les partisans de l'ayatollah Khomeiny.

1978: accord américano-espagnol qui permet aux États-Unis de conserver des bases militaires sur le sol espagnol.

1972: la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Norvège signent les traités qui préparent leur adhésion au Marché Commun.

1957: les troupes israéliennes évacuent la péninsule du Sinaï mais restent dans la bande de Gaza.

1905: dimanche rouge à Saint-Petersbourg où des ouvriers en grève essuient les tirs des Cosaques et de l'armée impériale.

1901: mort de la reine Victoria d'Angleterre à qui succède Edouard VII.

1528: la France et l'Angleterre déclarent la guerre à Charles-Quint.

Il s'agit d'un 22 janvier. Francis Bacon, écrivain et homme d'État britannique (1561-1626); André Ampère, physicien français (1775-1836); George Byron, poète anglais (1788-1824); August Strindberg, écrivain suédois (1849-1912).



◆ Américains

L'un des anciens otages a demandé à M. Carter pourquoi il n'avait pas envoyé les commandos avant le mois d'avril, date de la tentative manquée.

M. Carter a répondu qu'il avait voulu préserver toutes les chances d'une solution négociée.

Il est prévu que les Américains passeront quelques jours à Wiesbaden, pour se reposer et passer des examens médicaux, et s'acclimater à nouveau à la liberté, après la terrible épreuve psychologique de leurs 44 jours de captivité.

Mais certains d'entre eux sont apparus hier soir au balcon de l'immeuble où ils sont installés, et ont crié: «Nous voulons rentrer tout de suite».

M. Carter a qualifié la visite qu'il venait de faire aux otages «de tâche la plus épuisante et la plus épanouissante de sa vie».

Il a confirmé que les otages étaient dans l'ensemble en bonne santé mais qu'ils devaient rester plusieurs jours à l'hôpital de Wiesbaden. «Certains sont de toute évidence en meilleure forme physique que d'autres», a-t-il précisé.

Enfin, M. Carter a remercié la RFA, la Suisse, le Canada et particulièrement l'Algérie pour le rôle que ces pays ont joué dans le processus de libération des otages.

Aux États-Unis, trois ex-otages, libérés en novembre 1979 et en août 1980, qui s'étaient tus pour ne pas mettre en danger leurs compatriotes restés en Iran, ont fait publiquement état de mauvais traitements subis durant leur détention.

L'un d'eux, M. Lloyd Rollins, a déclaré à la télévision qu'ils avaient été attachés à des tables et à des chaises pendant les premiers jours. «Certains, a-t-il dit, ont été ballonnés et les femmes étaient soumises à la «roulette russe» pour leur extorquer des informations». Une autre, Mme Elizabeth Montagne, a confirmé que les militants islamiques l'avaient forcé à jouer à la «roulette russe».

«Nous n'avons jamais été menacés de brutalités physiques, d'être battus à coups de poing ou à coups de trique, c'était de la torture psychologique», a indiqué Mme Montagne.

«Nous avons été également menacés par des fusils», a-t-elle ajouté, précisant toutefois qu'elle ne pouvait «parler pour tout le monde». «Je crois que nous avons tous vécu des expériences uniques, mais je dirais que le traitement que nous avons subi était dégradant, humiliant et déshumanisant», a-t-elle souligné.

M. David Passage, porte-parole du département d'État, avait implicitement confirmé les révélations de M. Lloyd Rollins. «Nous aurons beaucoup à dire à ce propos», avait ajouté M. Passage, quand les responsables américains auront parlé avec les otages libérés.

En outre, des récits de mauvais traitements, de privation de nouvelles du

monde extérieur, et d'une fête de Noël qui fut à peine plus qu'une farce télévisée ont été faits par les otages américains à leur escale d'Alger.

Des membres de la délégation américaine chargée de recevoir les 52 otages à l'aéroport Houari Boumedienne, ont déclaré que les captifs ignoraient jusqu'à la veille de leur libération qu'ils allaient quitter l'Iran.

Les otages ont précisé que le traitement qu'ils ont subi de la part des Iraniens pendant 444 jours a varié «de mauvais à relativement bon». Un otage a déclaré que la célébration des fêtes de Noël — dont les images avaient été diffusées à travers le monde — n'avait été qu'une «farce»: les cadeaux ont été retirés des mains des Américains dès le départ des caméras de télévision. «Je n'ai même pas goûté un biscuit», a-t-il dit.

Dès leur arrivée à Wiesbaden, les ex-otages ont téléphoné à leur famille aux États-Unis et ont raconté ce qu'ils avaient subi.

L'un d'eux, Malcolm Kalp, a expliqué qu'il avait été battu et mis au cachot pendant plus de cinq mois après une tentative d'évasion. Un autre, Johnny McKeel, a raconté qu'au cours d'interrogatoires destinés à le faire parler, on lui avait dit que sa mère était décédée. Ce n'est que hier, à l'arrivée à Wiesbaden, qu'il a appris qu'elle était vivante.

La mère du colonel Leland Holland, 53 ans, chef des services de sécurité à l'ambassade américaine de Téhéran a raconté qu'au cours de la conversation qu'elle avait eue hier matin avec son fils, celui-ci avait déclaré avoir passé «un mois dans ce qu'il a appelé le donjon». «Il a ajouté que sa maison avait été mise à sac et que tout avait été volé».

Malcolm Kalp, a raconté à son frère, Richard, qu'il avait essayé de s'évader plusieurs fois et qu'il avait été puni. «Il nous a expliqué qu'il nous avait écrit plusieurs fois. Il nous a demandé si nous avions reçu ses lettres. Nous lui avons répondu que non. Il a ajouté que de son côté il n'avait jamais reçu aucune de nos lettres», a expliqué la belle-sœur de Malcolm Kalp.

«Il nous a raconté qu'il avait été battu et mis au cachot à cause de ses tentatives d'évasion», a-t-elle précisé. Elle a ajouté qu'il avait passé entre 150 et 170 jours dans l'isolement le plus total.

Johnny McKeel, marine à l'ambassade, a expliqué à ses parents que pendant un interrogatoire on lui avait dit que sa mère était morte. Johnny McKeel a ajouté que l'un des gardiens lui avait dit: «Ta mère est morte et si tu veux aller à l'enferment, il va falloir nous dire ce qu'on veut savoir».

Le marine a précisé qu'il n'avait donné que son nom, son grade et son matricule et qu'un gardien lui avait cassé une dent.

Parallèlement, Richard Queen, libéré en mai dernier pour des raisons de santé après 250 jours de captivité, a révélé mercredi dans une interview à la chaîne CBS, que lui-même et d'autres otages avaient été détenus pendant près de cinq mois dans une cave sans fenêtre qu'ils appelaient «L'Auberge des Champignons». Il a précisé qu'il leur était interdit de parler et qu'ils n'avaient le droit qu'à 20 minutes à l'air libre par semaine.

Il a raconté que pendant les cinq premiers jours de sa détention il avait été détenu à la résidence de l'ambassadeur.

«Nous étions ligotés sur des chaises face au mur... Puis une nuit j'ai été emmené avec plusieurs autres et ramené au consu-

lat». Là Richard Queen et 25 à 30 autres otages ont été enfermés dans une vaste pièce.

«Il n'y avait pas de chaises et les premiers jours il n'y avait pas de lit. Nous dormions par terre. Ensuite ils ont apporté des matelas».

Les otages avaient les mains liées et ne pouvaient parler.

«Nous avons eu quelques livres et cela a été, au moins pour moi, un véritable salut que d'avoir ces livres à lire».

A la fin du mois de novembre 1979, Richard Queen et plusieurs autres otages étaient transférés à «L'Auberge des Champignons». Richard Queen y est resté jusqu'à la mi-mars 1980.

«Il n'y avait pas de fenêtre. C'était comme vivre dans une tombe. On n'entendait rien. On ne savait rien de ce qui se passait à l'extérieur».

Les otages détenus dans cette cave ne pouvaient parler entre eux, mais ils étaient autorisés à prendre une douche tous les trois jours environ.

«Nous étions emmenés à l'air libre une fois par semaine. On nous emmenait dans une petite cour située à droite de la résidence de l'ambassadeur et nous pouvions faire un peu d'exercice, voir le soleil et entendre le bruit de la circulation et des oiseaux. Cela durait environ 20 minutes».

Selon un responsable de l'US Air Force, les autres otages n'apprirent la libération de Richard Queen qu'un mois après.

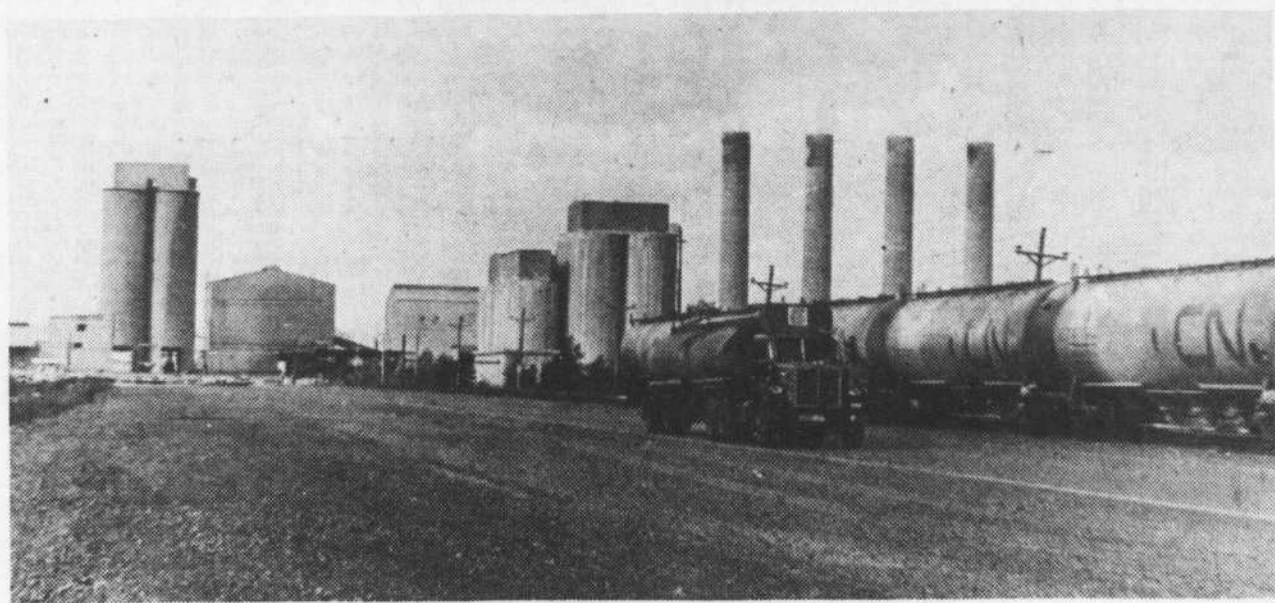
◆ Comité

pos de M. Robinson. Nous demandons à ceux qui ne croient pas de reconnaître un fait de l'histoire du Canada».

M. McGrath a noté que plusieurs des Indiens qui ont comparu devant le comité sur la constitution ont commencé leur témoignage par une prière et que les autochtones du Canada ont toujours exprimé leur foi en un être suprême.

Un vote sur des droits et libertés devait être pris aujourd'hui. Le texte complet de la proposition conservatrice est le suivant: «Attendu que le Canada est fondé sur les principes de la

Ciment St-Laurent



M. Jacques Giasson, président de Ciment St-Laurent. (Photo: Jacques Grenier) À gauche la cimenterie de Joliette.

Pour l'homme d'affaires montréalais, l'appartenance à un groupe international comporte plusieurs avantages, surtout au plan technique. Ciment St-Laurent a accès, moyennant des «royalties» de \$300,000 par année, à toute l'expertise du groupe qui possède une ville-laboratoire en Suisse.

Que peut bien désirer un industriel qui, à l'âge de 43 ans, contrôle une entreprise de la taille de Ciment St-Laurent?

M. Giasson croit que, dans sept ou huit ans, il entreprendra une nouvelle carrière. «Peut-être à mon compte cette fois-là», ajoute-t-il.

Après avoir étudié le génie à l'université McGill, il passait six ans avec le groupe Bell Canada. En 1965, il devenait gérant de l'usine de la compagnie Duplate Canada à Oshtemo. C'est à ce moment qu'il rencontre M. Dick Chant et les gens d'Argus Corp. En 1970, il rentre au Québec pour relancer une usine de la compagnie Birks. Vingt mois plus tard, il tente sa chance pour le poste de p.-d.g. de Ciment St-Laurent. Sa double formation d'ingénieur et d'administrateur lui permet de l'emporter.

Membre du Toronto Club, il s'est intégré quelque peu au sein de «l'establishment torontois» lors de son passage à Oshtemo. Il est administrateur de Standard Broadcasting (une filiale du groupe Argus), de Pétrofin Canada, de Campbell Soup, de Black & Decker Canada, de International Paints, des Prévoyants, de la Banque Nationale etc.

«Il faut un peu plus d'hommes d'affaires francophones au sein des conseils d'administration. Il est bon d'avoir un avocat mais ce n'est pas la seule façon de représenter l'élément québécois dans un conseil», enchaîne-t-il. «Évidemment, la condition de départ est de savoir s'exprimer assez convenablement dans la langue anglaise.»

Cependant M. Giasson s'est intéressé à une entreprise parapublique québécoise, Sidbec-Normines dont il fut le président du conseil d'administration durant un an. Cette expérience lui a permis de mieux connaître le personnel politique du gouvernement québécois.

«Il est souhaitable que des hommes politiques et industriels travaillent plus souvent ensemble», conclut-il.

Acquisition prochaine d'une cimenterie aux USA

par Michel Nadeau

La compagnie Ciment St-Laurent ne construira pas la cimenterie prévue à Hudson, dans l'État de New York. La réalisation de ce projet vient d'être reportée à 1982 ou 1983. Par contre, la firme montréalaise étudie très sérieusement la possibilité d'acquiescer une cimenterie existante dans l'Est des États-Unis. Une entente à ce sujet pourrait intervenir au cours des prochaines semaines.

Les principaux actionnaires sont belges.

Avec une capacité de production de quatre millions de tonnes par année, Ciment St-Laurent est le premier producteur au Québec et partage la première place en Ontario avec Canada Lafarge.

Née à Beauport, près de Québec, en 1954, Ciment St-Laurent est devenue une grande entreprise dont les ventes atteignent, l'an dernier, \$258 millions. Elle possède des cimenteries également à Joliette et Mississauga de même que plusieurs compagnies de béton dont Dénix Béton, à Montréal.

Tout en cherchant à étendre sa présence dans le marché du Nord-Est des États-Unis, la compagnie lorgne toujours du côté de l'Alberta «où nous serons certainement un jour», de préciser M. Giasson, un jeune p.-d.g. de 43 ans qui dirige cette firme depuis 1972.

À court terme, la compagnie veut cependant prendre pied fermement aux États-Unis. L'achat d'une cimenterie se ferait avec des fonds internes et un financement de \$80 millions qu'on négocie présentement.

Souvent accusée de faire du «dumping» par ses concurrents américains, la compagnie montréalaise cherche à fabriquer du ciment aux États-Unis depuis plusieurs années. En 1977, elle achetait de US Steel une vieille cimenterie près d'Albany, dans l'État de New York. Le déboursé de \$8,2 millions visait surtout à mettre la main sur des installations pouvant éventuellement servir tout en calmant les hauts cris protectionnistes lancés par les cimentiers américains.

L'année suivante, on louait une cimenterie à Kingston dans le même État. Cette seconde opération ne devait pas s'avérer une réussite en raison des problèmes de main-d'œuvre et de technologie. L'usine fut fermée en juin dernier. L'arrêt des opérations aura coûté \$9 millions sans compter des pertes d'exploitation de \$3,5 millions en 1980. Ce facteur explique le déficit de quelques millions pour l'exercice 1980 de Ciment St-Laurent.

La décision de ne pas construire de cimenterie à Hudson en 1981 s'explique par trois facteurs: les surplus de capacité de l'usine de Joliette, les coûts plus élevés de construction et la montée des taux d'intérêt aux États-Unis. La direction ne voulait pas accroître le fardeau de sa dette à long terme qui s'établissait à la fin de l'an dernier à \$113 millions par rapport à un passif total de \$290 millions.

Mais le marché des États-Unis demeure particulièrement intéressant pour le cimentier québécois. «Nos coûts de production sont d'environ

60% de ceux des États-Unis où il y a une pléiade de petits producteurs qui n'ont pas des techniques assez avancées».

Les Américains importent actuellement 14% de leurs besoins en ciment, notamment du Canada. Cette situation résulte de l'évolution d'une industrie qui a connu des moments difficiles avec le contrôle des prix et l'interdiction par le gouvernement de Washington d'intégrer leurs activités dans le secteur du béton. Aujourd'hui, 48 cimentiers se livrent une concurrence féroce avec des installations souvent vétustes.

Si les Canadiens ont pris de l'avance, c'est grâce à l'importation de la technologie européenne au cours des années 50. Les fabricants français et suisses avaient alors mis au point une technologie hautement efficace. «Tout comme dans le cas des aciéries américaines, au moins 50% des cimenteries sont vétustes aux États-Unis», soutient M. Giasson.

Au cours de 1980-1981, la compagnie prévoit investir \$104 millions à l'amélioration et à la modernisation de ses installations. L'entreprise a adapté ses installations pour l'utilisation du charbon ce qui réduira ses coûts d'exploitation. La pré-calcination améliore également la performance des fours. La capacité des installations à Mississauga passera à 2,150,000 tonnes par année pour devenir ainsi la plus grosse cimenterie en Amérique. La compagnie procède également à l'installation de terminaux dans différents centres du Nord-Est américain: Wellington (Conn.), Oswego, Duluth... On pourra ainsi stabiliser les ventes à l'exportation.

Au Canada, après avoir débarqué à Moncton il y a deux ans maintenant, on songe à Halifax où Canada Lafarge domine toujours le marché néo-écossais.

«Notre objectif est d'être le plus gros, le chef de file dans nos différents marchés», de poursuivre M. Giasson, qui connaît fort bien la mécanique des prix malgré ses études

d'ingénieur.

La faiblesse de l'industrie américaine et la vigueur des producteurs canadiens permettent de grands espoirs de l'autre côté de la frontière.

En Alberta, où les filiales du groupe Genstar sont particulièrement bien implantées, il ne sera pas facile de se tailler une place dans le marché. La demande actuelle est d'un million de tonnes ce qui correspond à la capacité des usines de Genstar et Lafarge. Pour s'installer, Ciment St-Laurent devra construire des installations de 600,000 ou 700,000 tonnes. Or il faut compter au moins \$170 la tonne d'immobilisations présentement. Un projet s'élève donc à \$125 millions.

Mais dans une première étape, la compagnie doit s'assurer d'une participation dans le secteur du béton. Or, des décisions de l'Agence d'examen de l'investissement étranger ont rendu difficile cette opération. «Le nationalisme économique, j'en suis. Chaque pays doit protéger ses intérêts. Mais ce qui est inacceptable, ce sont les longs délais et le re-

fus d'expliquer les motifs derrière les décisions», d'ajouter M. Giasson.

La compagnie vient d'acquiescer sept mines de charbon dans la Pennsylvanie. «Il s'agit là d'investissements qui s'avèrent très rentables».

Si la compagnie prévoit perdre quelque \$3 millions en 1980, les opérations laisseront cependant un excédent d'au moins \$22 millions du côté du fonds de roulement.

«Nos actifs sont évalués de façon très conservatrice. L'usine de Beauport ne vaut que trois ou quatre millions aux livres mais la construction d'installations équivalentes en valeur marchande de ces installations est d'au moins \$50 millions. Il en est de même pour les autres usines de la compagnie à Joliette et Mississauga.»

La valeur aux livres des actions n'est pourtant que de \$31,18 alors que les titres à la bourse s'échangent à \$23,00 environ. Le dividende annuel est de \$2,00 soit presque le double de celui de 1978.

Logée actuellement à la Place Crémazie, le siège social

de la compagnie pourra emménager bientôt dans d'autres locaux au cœur de Ville Mont-Royal.

Le personnel ne compte que 17 personnes. Il importe de souligner que les Québécois d'origine française compte pour une forte proportion de cet effectif ce qui n'est pas le cas pour les autres cimenteries.

«Notre politique est de recruter des cadres là où nous opérons. Je crois personnellement qu'il est important de maintenir un élément francophone important au niveau de la haute direction.» Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont souvent rédigés en français. Avec 61 cimenteries dans 24 pays, le groupe Holderbank, contrôlé par la famille Schmidheiny, a l'habitude des différences culturelles et linguistiques.

Les actionnaires suisses vendraient-ils un jour leur participation au Canada? «Non», affirme sans hésiter M. Giasson qui est également membre du conseil d'administration du conglomérat helvétique.



Déjeuner-causerie

Le vendredi
23 janvier 1981
à midi

au Salon ovale de l'Hôtel
RITZ-CARLTON
de Montréal



Conférencier invité d'honneur:

Robert A. MALLET
Président-fondateur de la
Compagnie Générale
d'Informatique (C.G.I.)

dont l'exposé aura pour thème:

**"L'INFORMATIQUE
DANS LES
ANNÉES 1980"**

Réervations: 866-2797



BANQUE DE MONTREAL

Fondée en 1817

États financiers 1980

État sommaire de l'actif et du passif
au 31 octobre

	1980	1979
Actif		
Disponibilités de caisse	\$ 8 284 829 734	\$ 5 836 660 004
Valeurs mobilières	4 437 341 732	4 413 919 509
Prêts	30 550 100 571	24 791 687 677
Immobilisations	293 388 201	263 622 219
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, de garanties ou de lettres de crédit	4 915 997 619	2 577 282 358
Autres éléments de l'actif	360 452 526	297 106 050
Total	\$48 842 110 383	\$38 180 277 817

Passif

Dépôts	\$41 794 790 853	\$33 756 648 013
Acceptations, garanties et lettres de crédit	4 915 997 619	2 577 282 358
Autres éléments du passif	192 355 684	161 962 325
Débitures	383 573 500	433 791 500
Réserves pour pertes	300 233 831	259 023 669
Capital-actions, fonds de réserve et bénéfices non répartis	1 255 158 896	991 569 952
Total	\$48 842 110 383	\$38 180 277 817

État sommaire des revenus et dépenses
pour l'exercice terminé le 31 octobre

	1980	1979
Revenus		
Revenus des prêts	\$4 525 681 890	\$3 254 879 523
Revenus des valeurs	440 106 575	363 660 381
Autres revenus d'exploitation	251 812 672	204 724 514
Total des revenus	\$5 217 601 137	\$3 823 264 418
Dépenses		
Intérêts sur dépôts et débiteures	\$3 949 202 513	\$2 727 695 665
Traitement, contributions aux caisses de retraite et autres prestations au personnel	496 514 275	439 348 086
Frais des établissements, incluant les amortissements	159 219 569	134 538 505
Autres frais d'exploitation, incluant la provision de \$116 598 185 (\$86 701 864 en 1979) pour pertes sur prêts calculée d'après la moyenne des pertes au cours des cinq derniers exercices	293 390 966	236 285 986
Total des dépenses	\$4 898 327 323	\$3 537 868 242
Solde des revenus	319 273 814	285 396 176
Provision pour impôts sur le revenu s'y rapportant	56 100 000	56 700 000
Solde des revenus après provision pour impôts sur le revenu	263 173 814	228 696 176
Affectation aux réserves pour pertes éventuelles	80 000 000	60 000 000
Bénéfices nets de l'exercice	\$ 183 173 814	\$ 168 696 176

Plus de 1290 bureaux au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe continentale, au Mexique, en Argentine, au Brésil, au Venezuela, en Australie, en Indonésie, au Japon, en Inde, à Singapour, aux Philippines, à Hong Kong et en République de Corée. Filiales en propriété exclusive: Banco Brascan de Inversión S.A. Rio de Janeiro, Brésil; Bankmont Realty Company Limited, Montréal; La Corporation de Location Canadienne Dominion Limited, Toronto; Bank of Montreal Trust Company, New York; Bank of Montreal (California), San Francisco; Bank of Montreal International Limited, Nassau; Bank of Montreal (Bahamas & Caribbean) Limited, Nassau; First Canadian Financial Corporation Ltd., Hong Kong; First Canadian Financial Corporation B.V., Amsterdam, les Pays-Bas; First Canadian Financial Services (U.K.) Ltd., Londres, Angleterre; First Canadian Assessoria e Serviços Ltda., São Paulo, Brésil; First Canadian Investments Limited, Toronto; Bank of Montreal Asia Ltd., Singapour. Compagnies et organismes associés: Canadian

Automatic Data Processing Limited, Toronto; Fonds hypothécaire de la Première Canadienne, Toronto; Placements Immobiliers BM-RT, Toronto; BM-RT Ltée, Montréal; Australian International Finance Corporation Ltd., Melbourne, Australie; Australian International Limited, Vila, Nouvelles-Hébrides; International Resources & Finance Bank S.A., Luxembourg; Job, Berenberg Gossler & Co. Hambourg, Allemagne de l'Ouest; Banque Transatlantique, Paris, France; Allgemeine Deutsche Credit-Anstalt, Frankfurt, Allemagne de l'Ouest. Correspondants bancaires dans le monde entier.

William D. Mulholland,
Le président et
chef de la direction

William E. Bradford,
Le vice-président exécutif et
directeur général en chef

BANQUE DE MONTREAL

Compagnie de Fiducie Guardian

"Fond Garanti"

R.E.E.R.

13 ⁵/₈ %

Intérêt annuel sur
Certificats de 5 ans.

Pour plus de renseignements ou pour
une application au "Fond Garanti" R.E.E.R.,
communiquez avec: (514) 842-8251 Montréal
(416) 863-1100 Toronto

Membre de la Société de l'Assurance-Dépôts du Canada
Inscrit à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec
Nous nous réservons le droit de modifier les taux d'intérêt sans préavis



618 rue St-Jacques, Montréal, Québec,
Canada H3C 1E3

87 Yonge Street, Toronto, Ontario,
Canada M5C 1S8

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Les journaux québécois de Péladeau ont réalisé \$12 millions de profits

par Michel Nadeau

Une hausse spectaculaire de 34% des revenus de publicité des journaux du Groupe Québec n'a pu empêcher une baisse des profits de cette firme montréalaise au cours de 1980. Trois facteurs principaux expliquent le léger recul des bénéfices qui sont passés de \$5,2 millions à \$4,8 millions, selon le rapport annuel.

■ Le Philadelphia Journal a perdu \$4,2 millions soit un montant identique aux deux années précédentes. Le tirage atteint maintenant 133,000

exemplaires par jour mais les recettes publicitaires progressent lentement. La fusion possible entre deux des trois concurrents du Journal — le Tribune et le Enquirer — pourrait avoir des conséquences extrêmement positives pour le dernier rejeton du groupe contrôlé à 73% par M. Pierre Péladeau. Les pertes du Philadelphia Journal dépassent les \$12 millions; celles-ci sont récupérées partiellement via le fisc.

■ La faillite des magasins Scott-LaSalle a contribué fortement au déficit de \$3 mil-

lions affiché par Trans-Canada, un important distributeur de disques. Des erreurs de planification expliquent également les pertes de cette filiale où une nouvelle direction a été mise en place.

■ Un conflit de travail de quatre mois chez Ecto Photo a amené des pertes de plus d'un million de dollars et une dégringolade du chiffre d'affaires qui, de \$7,8 millions en 1979, a chuté à \$3 millions seulement l'an dernier. Ce conflit aurait pu être évité, croit M. Péladeau qui là aussi a fait table rase au niveau de la

haute direction.

Le secteur de l'édition a laissé des profits de \$7,8 millions. Si on ajoute les pertes de \$4,2 millions du Philadelphia Journal, on constate que les publications Québec ont réalisé des gains de \$12 millions en 1980 sur des ventes de \$98 millions. Le Journal de Montréal a augmenté de 38% ses recettes publicitaires alors que le tirage passait à 315,000 exemplaires. Une sixième presse permettra d'accroître de nouveau le tirage. M. Péladeau croit que son poulain montréalais peut toucher le

cap des 400,000 exemplaires par jour.

Le secteur de l'imprimerie — huit ateliers — a amélioré sa performance en raison des profits enregistrés, pour la première fois, par la filiale ontarienne, Graphic Web Ltd. Québec a utilisé 80,500 tonnes de papier journal l'an dernier contre 77,000 tonnes l'année précédente.

Québec a acheté sept hebdomadaires régionaux en 1980 dans les régions de la Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent pour porter ainsi à 21 le nombre de ses publications hebdomadaires. «Nous sommes très prudents en ce domaine de crainte de déclencher une campagne contre le regroupement de la presse hebdomadaire», a déclaré au DEVOIR, le p.d.g. de Québec. La presse hebdomadaire rejoint maintenant 800,000 lecteurs.

Le Sunday Express, hebdomadaire de langue anglaise de Montréal, a accru son tirage à 55,371 exemplaires un gain de 7,000 exemplaires par rapport à l'année précédente.

Du côté de l'édition, la maison se porte bien avec 42 nouveaux titres l'an dernier. Le catalogue des Éditions Québec renferme 84 ouvrages.

Le rapport annuel donne un aperçu détaillé de la performance de chaque secteur d'activités. Cette ventilation par activités est probablement la plus complète de toutes les entreprises publiant des données financières au Québec.

Le bilan demeure extrêmement sain avec des actifs de \$67 millions dont une dette à long terme de moins de \$2 millions seulement.

En novembre 1980, le vice-président exécutif, M. Pierre Gauvreau quittait la direction de Québec pour être remplacé par M. Gaston Roberge, le responsable des imprimeries.

«Une entreprise comme la nôtre ne peut pas et ne doit pas être bâtie sur un seul homme», écrit M. Péladeau dans son message aux actionnaires du groupe qui compte maintenant 2,452 employés.

Trois membres du conseil d'administration — dont M. Eric Forest, président de la Fédération des Caisses d'épargne — ont quitté au cours de l'année pour être remplacés par M. Michel Bouchard, adjoint au président de l'Hydro-Québec, M. Jean Coutu, le p.d.g. des pharmacies du même nom et M. Jean Perron, président de Normick Perron. Également, le président de Gaz Métropolitain, M. Jacques Beauchamp est devenu administrateur de la compagnie.

M. Péladeau ne prévoit pas de hausse du dividende pour l'instant. Celui-ci a été porté à 35 cents par action l'an dernier. La valeur aux livres des actions était de \$14,57 à la fin de décembre. Présentement, les actions de Québec valent \$12,25 à la Bourse de Montréal, leur plus haut niveau des derniers mois.

Les fabricants d'alcool dénoncent la concurrence déloyale de la SAQ

par Pierre Roberge

Presse Canadienne

Le secteur privé de l'alcool au Québec demande au gouvernement de limiter à un secteur témoin les activités de fabrication et d'emballage de la Société des alcools du Québec.

Accusant la SAQ de «concurrence déloyale» et d'être «juge et partie», le président de l'Association de l'industrie manufacturière des boissons alcooliques du Québec (AIMBAQ), M. Pierre Touchette, a affirmé hier en conférence de presse que la société d'État devrait être scindée en trois composantes relevant de ministères différents.

Soit un organisme responsable de l'importation, de la distribution et de la vente de produits finis, un autre pour les normes, règlements et contrôle de qualité et un troisième qui exploiterait le secteur témoin de fabrication et d'emballage.

Le secteur témoin que suggère l'AIMBAQ est un pis-aller car, tant qu'il y a, elle ne demande pas moins à la société d'État que de «se retirer complètement de la fabrication et de l'emballage».

Cette association a été formée en septembre 1980, à la suite du dépôt du plan quinquennal de la SAQ, et regroupe l'Association des distillateurs du Québec, la Société de promotion vinicole du Québec (Soprovino) et l'Association des fabricants de cidre du Québec.

M. Claude Lussier, de la société cidrière Lubec, membre de l'AIMBAQ, estime que la SAQ ne peut continuer à «jouer sur la marge fiscale et la marge commerciale. C'est un non-sens perpétuel».

L'organisme a remis mardi au ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Yves Duhaime, un mémoire dans lequel il expose ses doléances. Selon M. Touchette, M. Duhaime a été «très réceptif».

À l'automne de 1979, lors d'une grève des employés de la SAQ, le ministre du Développement économique, M. Bernard Landry, avait dit que le gouvernement n'écarterait pas la possibilité de laisser toute la commercialisation des boissons alcooliques au secteur privé pour se contenter d'encaisser les taxes.

Me Pierre Lapointe, avocat de

l'AIMBAQ, croit cependant que l'État peut difficilement agir dans ce sens, renonçant à une de ses sociétés qui compte des milliers d'employés.

La fabrication et l'emballage par contre ne font travailler que 200 personnes à la SAQ, a-t-il ajouté, et leur abandon au secteur privé serait d'autant profitable pour les entrepreneurs québécois.

M. Jean-Guy Mongeau, responsable de la production à la distillerie Melchers, trouve étrange que la SAQ «se glorifie d'être présente à toutes les étapes et d'y assurer une présence québécoise alors qu'elle utilise un contenu venant de l'étranger».

Les fabricants se disent «effrayés» par la prévision contenue dans le plan de la SAQ et voulant que la part du marché des vins embouteillés par celle-ci passe de 41 à 48,3% en cinq ans. Pour ce qui est des épiceries, les bouteilles remplies par l'État représentent déjà 45% de l'ensemble.

D'après M. Mongeau, la SAQ cherche à accroître sa part du marché avec «des produits importés en vrac aux dépens des produits québécois».

La Régie de l'assurance-auto a versé \$106 millions en indemnités en 78-79

par Denis Lessard

QUÉBEC (PC) — En mai 1980, la Régie d'assurance auto du Québec avait versé plus de \$106 millions en indemnités à des victimes d'accidents survenus en 1978 et 1979.

C'est ce que révèle le premier rapport statistique de cet organisme, rendu public hier. Le document, comptant près de 200 pages, contient 140 tableaux qui rendent compte des activités de la Régie au cours de ses deux premières années d'existence.

L'organisme a ainsi indemnisé pour ses dix mois d'opération en 1978, 24,634 victimes, pour un montant total de \$57,1 millions. Quant aux 28,208 victimes d'accidents de 1979, l'organisme leur a versé plus de \$49 millions.

La différence de \$8 millions entre les deux années s'explique par le fait que les accidents peuvent attendre jusqu'à trois ans avant de communiquer leur demande d'indemnité à la Régie.

De plus, les rentes versées à des accidentés de 1978 sont calculées sur une période plus longue que celles versées pour l'année 1979.

Par ailleurs, les actuels de la Régie prévoient déjà que les indemnités totales à verser aux victimes de ces deux années atteindront \$470 millions.

Dans 50% des cas, l'âge des victimes varie entre 15 et 29 ans et, révèle le rapport, 62% des accidentés sont des hommes. Les indemnités de remplacement de revenu ont

été versées à 18,792 victimes pour l'année 1978 et à 22,171 pour l'année suivante.

Quant à la rente moyenne, elle est passée de \$142 à \$153 pour ces deux années. Cette hausse de la moyenne des rentes s'explique par le fait que la rente minimum est passée de \$80 à \$87 et que le salaire maximum assurable est passé de \$18,000 à \$20,000 en 1979.

Autre constatation du rapport, près des trois quarts, (73%) des personnes décédées lors d'un accident d'auto sont des hommes. Le groupe d'âge des 15-29 ans est celui où l'on retrouve le plus grand nombre de décès, avec 46 et 48% pour chacune des deux années. Le montant moyen de la rente versée à leurs survivants était de \$114 en 1978 et de \$120 en 1979.

Toutes proportions gardées, ce sont les conducteurs de motocyclettes et de cyclomoteurs qui ont fait le plus de demandes d'indemnités à la Régie en 1978. Ces conducteurs par rapport à leur nombre sont 2,4 fois plus nombreux que les conducteurs d'automobiles dans le fichier de la régie, avec plus de 165 accidents par 10,000 véhicules.

En 1979 toutefois les conducteurs de véhicules destinés au transport des passagers (taxis, autobus), avec un taux de 138 victimes par 10,000 véhicules, avaient causé le plus grand nombre de victimes.

AVIS DE NOMINATION
Woods Bay &
Canvas Co. Ltd.



Patrick M. Jousaume

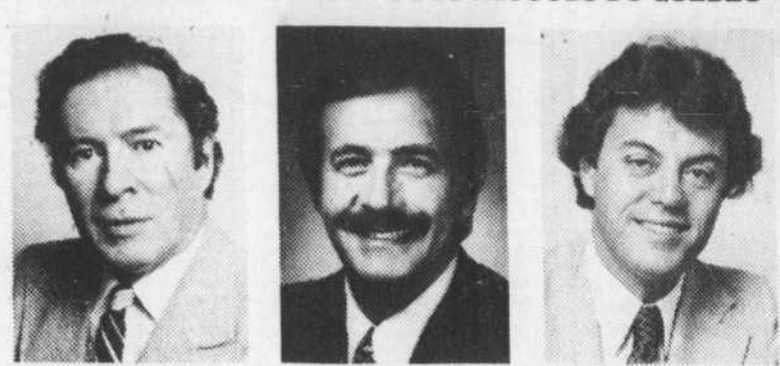
Monsieur H. Roy Crabtree, président du conseil d'administration et président de la société Wabasso Inc., a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Patrick M. Jousaume au poste de vice-président et directeur général de la société Woods Bay & Canvas Co. Ltd., une filiale de Wabasso Inc.

Au service de la société Woods depuis 1975, Monsieur Jousaume occupait le poste de directeur du marketing au moment de cette nomination.

Woods Bag & Canvas Co. Ltd. fabrique les tentes, sacs de couchage et vêtements sport de marque Woods. Wabasso Inc. est un important manufacturier canadien de draps, de taies d'oreiller, de serviettes éponge et de denim, de même que de produits industriels et de filés.

1193, Place Phillips
Suite 2300
C.P. 8888, Succ. "A"
Montréal (Québec)
H3C 3P8
514 282 3030

NOMINATIONS À LA SOCIÉTÉ DES ALCOLS DU QUÉBEC



Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec, monsieur Yves Duhaime, a le plaisir de faire part des récentes nominations de messieurs Marcel Bellehumeur, Claude Lanthier et Claude Nadeau au Conseil d'administration de la Société des alcools du Québec.

Dans le cas de messieurs Lanthier et Nadeau, il s'agit d'un renouvellement de leur mandat.

Monsieur Marcel Bellehumeur, B.Sc., est vice-président de Sogepan Ltée, une firme spécialisée en administration et en gestion financière des entreprises. L'ingénieur Claude Lanthier, B.Sc.A., est membre du bureau d'étude Claude Lanthier, Jean Saia et Associés, ingénieurs.

Me Claude Nadeau est membre du cabinet d'avocats Viau, Bélanger, Hébert et Associés.

Nordair: Pepin négocie intensément avec la SID

par André Préfontaine

OTTAWA (PC) — Le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin et les représentants du consortium dirigé par la Société d'investissement Desjardins (SID) ont poursuivi d'intenses négociations tout au long de l'après-midi, hier, afin d'en arriver à une entente sur la vente de la compagnie Nordair.

Au moment où il quittait les dirigeants du groupe SID pour assister à la période des questions à la Chambre des communes, le ministre Pepin a précisé «que les discussions se poursuivent», se refusant catégoriquement à en dévoiler le contenu ou à répondre à toute question.

Au début de janvier, un administrateur de la Société d'investissement Desjardins très près du dossier affirmait à

la Presse Canadienne qu'une rencontre avec le ministre Pepin aurait lieu sous peu et qu'il espérait ardemment qu'elle déboucherait sur une entente quant à la vente de Nordair. Sans conclure que ces pourparlers pourraient déboucher sur une entente finale, il n'en avait pas moins exprimé le souhait qu'ils aboutissent à une entente de principe.

Tout en notant que la patience s'imposait pour le moment, ce dirigeant de la SID n'en avait pas mentionné à ce

moment «qu'il ne faudrait pas quand même que ça traîne trop en évoquant une limite de deux mois de négociations additionnelles. Le consortium formé par la SID regroupe M. Alfred Hamel, un important actionnaire de Québecair, Expéditec, la Corporation Provost et Great Lakes Holding.

Air Canada a acquis Nordair en 1978 à la demande du gouvernement fédéral qui avait promis à ce moment de retourner ce transporteur régional à l'entreprise privée dès que possible.

Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Selon la Loi sur les permis d'alcool, toute personne, société ou groupement de personnes visé dans l'article 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis formulée au nom des personnes ci-après énumérées, dans les quinze jours de la publication du présent avis ou intervenir en faveur de la demande s'il y a eu opposition dans les trente jours de la publication de cet avis.

Cette opposition ou intervention doit être adressée à la Régie des permis d'alcool du Québec, 1^{er} est, rue Notre-Dame, suite 9, 200, Montréal, Québec, H2Y 1B6

Nom du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
RESTAURANT LA HUTTE À PIZZA (QUEBEC) LIMITEE	1 bar additionnel/ 1 restaurant additionnel	990, Chemin Héron DORVAL (Cité)
RESTAURANT VILLAGE DE BAMBOU	Changement de capacité du Restaurant	4771-4773, des Sources, PIERRE-FONDS (Cité)
RESTAURANT LA HUTTE À PIZZA (QUEBEC) LTÉE	1 bar additionnel/ 1 restaurant additionnel/Changement de capacité 1 restaurant/ (demande corrigée)	8031, Boul. Newman LA SALLE (Cité)

LE PRÉSIDENT ET
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GHISLAIN K. LAFLAMME, avocat

Immeubles Globe Limitée

Dividende N° 9

Avis est par les présentes donné que le dividende fixe de 47c par action pour le trimestre terminé le 19 février 1981 sur les actions privilégiées en circulation rachetables, à dividende cumulatif de \$1,88, Série A, de la Compagnie, a été déclaré payable le 20 février 1981 aux actionnaires inscrits au registre à la fermeture des bureaux le 6 février 1981.

Par ordre du conseil d'administration
RAYMOND L. ARSENAULT
Président
Montréal, le 12 janvier 1981.

BOURSES POST-DOCTORALES 1981 - 1982

La Fondation de l'Université du Québec à Montréal, offre deux (2) bourses post-doctorales pour l'année 1981-1982. Chacune des bourses a une valeur de \$12,000. Ces bourses permettront aux bénéficiaires de poursuivre leur formation de chercheur à l'Université du Québec à Montréal.

Conditions d'éligibilité

1. Être détenteur d'un doctorat.
2. S'engager à poursuivre sa recherche à temps complet, à l'Université du Québec à Montréal sous la direction et dans le cadre d'un projet de recherche d'un professeur de cette Université.
3. Être recommandé par un département, un centre ou un laboratoire de recherche de l'UQAM.
4. S'engager à ce que les autres revenus, à l'UQAM ou à l'extérieur, ne dépassent pas \$6,000 au cours de l'année universitaire 1981-1982.

Critères d'évaluation

1. La place du projet de recherche dans les axes et les priorités de développement de l'institution.
2. L'état de développement du projet de recherche.
3. La qualité du candidat.

Candidature

Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature par écrit, avec les pièces suivantes:

1. Le curriculum vitae du candidat.
2. Une attestation de l'obtention du doctorat par le candidat.
3. Une description du projet de recherche: objectifs, ressources impliquées, subventions internes et externes.
4. Une description de l'apport éventuel du candidat au projet.
5. Une lettre par laquelle le candidat s'engage à respecter les conditions d'éligibilité.

En outre, le candidat doit demander à deux personnes ayant eu connaissance de ses travaux antérieurs de faire parvenir directement à la Fondation des lettres de recommandation le concernant.

Sélection des candidats

Les dossiers de candidature seront étudiés par le Comité d'aide financière aux chercheurs de l'Université qui transmettra ses recommandations à la Fondation.

Annonce des résultats

La Fondation annoncera le nom des candidats retenus le 15 mars 1981.

Échéance

Pour qu'une demande de bourse soit recevable, tous les documents doivent parvenir au directeur général de la Fondation avant le 31 janvier 1981 à l'adresse ci-contre:

La Fondation
de l'Université
du Québec
à Montréal

VERS L'ALLEMAGNE, AVEC KLM, C'EST TELLEMENT PLUS RAPIDE.

De Montréal, KLM est la seule compagnie aérienne qui vous permette d'atteindre aussi rapidement Hambourg, Brême, Düsseldorf, et Berlin-Est, grâce à ses correspondances bien planifiées à Schiphol, Amsterdam, l'aéroport le mieux conçu du monde pour les gens d'affaires. KLM vous mène

à huit destinations d'Allemagne de l'Est et de l'Ouest. Et en choisissant la classe affaires de KLM, vous serez servi à souhait: comptoir d'enregistrement particulier, places de choix et services spéciaux à bord. KLM vous mène plus rapidement en Allemagne. Départ de Montréal en 747.



La ligne aérienne hollandaise digne de votre confiance

ENEZ CONSULTER NOTRE
ABONDANTE DOCUMENTATION
À NOS BUREAUX

VOYAGES

TRAVELAIDE

Détenteur d'un permis du Québec

CENTRE
St-Denis 4454/Métro Mt-Royal, 845-8225
St-Catherine 1010/Métro Peel, 861-7272
Galeries Dupuis/Métro Berri, 844-8416

EST
Beaubien 911/Place St-Hubert, 273-7755
Sherbrooke/Métro Langelier, 254-9969

SUD
Ville LaSalle/Place Newman, 364-6780
Brossard/Place Portobello, 672-5353
Longueuil/Centre Véronneau, 679-3777
Beloeil/Mail Montenach, 467-1171

NORD
Centre Normandie/Salaberry, 331-9971
Laval/Centre Laval, 687-0880
Laval Ouest/5005 Dagenais, 627-5151
Lachute/Galeries Lachute, 562-3788

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1202**844-3361** (pour tout autre service)

• Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte \$0.15 chacun
• Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont classées également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

OFFRES D'EMPLOIS

PETITE LIBRAIRIE

En pleine expansion cherche un ou une libraire d'expérience, enthousiaste, dynamique.
Montréal. Écrire à:

DOSSIER #C-374
C.P. 158, succ. Delormier
Mt. Qué., H2H 2N6
26-1-81

OFFRES D'EMPLOIS

GARDERIE CARTIERVILLE demande secrétaire avec expérience en garderie. Appelez Lise 334-8515. 23-1-81

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT, 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

PRÉS DE UQAM, 1211-1215 St-Hubert, libre 39x109, plan approuvé pour bistro ou bureaux. Faites une offre. 481-0780. 30-1-81

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-JOSEPH DE LA RIVE, maison de 10 pièces, 6 chambres avec lavabo, 3 étages + cave, 2 s. de bains, 2 toilettes, chauffage électrique, grand jardin, stationnement 5 voitures. Grand confort. (418) 635-2253. 23-01-81

ANGLE St-Urbain et St-Joseph, zone professionnelle, idéal pour bureaux médecins, dentistes, etc. 3 garages, espaces de stationnement, air climatisé central, prix demandé: \$96,000. 844-5811. 26-01-81

HAMPSTEAD, magnifique cottage fait sur mesure, air climatisé, plusieurs extras hors de l'ordinaire incluant sauna et bain tourbillon. \$469,000. Pour plus de renseignements veuillez téléphoner à: Fern Ver 934-1818, 482-2326 ou Hennie Steinklar 483-2770, 487-4044. Montréal Trust Courtier. 23-1-81

BELOEIL, superbe canadienne près du golf, 9 pièces - 4 chambres à coucher, cuisine en pin avec alcove Jenn-Air, garage, piscine, air climatisé + extras. Aubaine, \$115,000. 467-8346, (privé). 26-1-81

À ST-LAMBERT, 189 boul. Simard, luxueux cottage canadien détaché, chauffage central à l'électricité, air climatisé central, 5 grandes chambres à coucher, 4 salles de bain, 2 foyers, grande cuisine, four encastré, cuisinière Jenn-Air, grande salle à manger, système intercom, aspirateur central, terrain paysager. \$160,000. Plusieurs extras. A. April Construction Ltée. 9-2-81

ST-ANTOINE: Chic propriété de campagne, grand terrain boisé. Maison brique avec foyers, 3 c.c. "Super" pour ceux recherchant le calme. Raymond Cusson 583-6591, 467-1120. Montréal Trust, courtier. 23-1-81

STE-DOROTHÉE: grand bungalow en "L" tout brique, 9 pièces, foyer dans 2 salons et salle familiale, salle à manger, garage, grand terrain. E. DOYLE 689-5743, 681-6491. Le Permanent - Courtier 23-1-81

ST-HILAIRE: canadienne, 1974, 7 1/2 pièces, 3 chambres, abri d'auto, sous-sol fini, foyer au salon, 8837 p.c., hyp. 10 1/2%. Pas d'agent. Prix intéressant, 464-4953. 26-1-81

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

BERTHER, maison canadienne, 1 1/2 étages, en brique, grand terrain, 9 pièces, tour T.V., tracteur, jardin. Libre immédiatement. (514) 836-6956. 26-1-81

DUNHAM vue panoramique, terrain 4.5 acres, maison originale pierre et brique 1978, isolation excellente, intérieur à compléter, prix à discuter. J.G. Monette 248-2981, 248-3568. Société Nationale de Fused. 23-1-81

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

OUTREMONT, cherchons à louer grand duplex, ensoleillé, haut ou bas, 1er juillet, avec garage, accès jardin ou grands balcons, 2 s. bain. Lun.-ven. 10-5; 866-3568 ou 273-4251. 26-01-81

SOCIÉTÉ-LOISIRS

RENDEZ-VOUS
Agence de rencontres professionnelle
282-0058
Nous adressons nos services surtout aux professionnels, aux cadres, ainsi qu'aux femmes et hommes d'affaires. J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS

AMASO: Service de rencontres, sérius. Dépliants sur demande et entrevue gratuite sur rendez-vous. Marie Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2 h à 7 h. 524-3852. J.N.O.

Nous souhaitons regrouper un nombre limité de personnes âgées de 25 à 45 ans qui sont intéressées à approfondir la dimension affective à l'intérieur d'un groupe, par des échanges intellectuels et affectifs. Ces rencontres ont lieu à Ste-Adèle, P.Q. les vendredis et samedis soirs. Ceci n'est pas une agence de rencontre. Lundi, mardi, mercredi après 18 h. Mtl. 341-5378. Vendredi, samedi, dimanche, 1-819-327-2478, Laurentides. 26-1-81.

Bernard Landry déplore les critiques partisans du CPQ

par Michel Nadeau

Les attaques publiques du Conseil du patronat à l'endroit du gouvernement du Québec s'expliquent beaucoup plus par «les accointances politiques» des dirigeants du CPQ que par une analyse sérieuse de la performance de l'économie québécoise depuis 1976.

C'est ce qu'a affirmé hier le ministre d'État au développement économique, M. Bernard Landry, qui participait à un colloque organisé par l'organisme patronal. Le ministre québécois a décidé de rompre le silence qu'il s'était imposé à l'endroit du CPQ qui a fréquemment attaqué les politiques du Parti québécois au cours des quatre dernières années.

La semaine dernière, le vice-président exécutif, M. Gilles Dufour, évoquait la possibilité d'une amélioration de la conjoncture advenant un changement de gouvernement. Par la suite, l'homme fort du CPQ devait préciser qu'il ne s'agissait pas là d'une prise de position partisane. Une rumeur veut que M. Dufour ait été approché pour se présenter sous la bannière libérale dans le comté de Bertrand contre M. Denis La-zeur. «C'est mal me connaître de croire que je ferais de la politique», a confié au DEVOIR hier M. Dufour.

M. Landry a dénoncé l'acharnement des dirigeants du CPQ qui auraient cherché à démolir systématiquement toutes les politiques du gouvernement depuis les dern-

res élections. Le ministre a fait un parallèle entre cette attitude négative et le comportement de plusieurs hommes d'affaires qui, privément, ne manquent pas de féliciter le gouvernement pour certaines politiques, notamment dans les domaines des mines, de la forêt...

M. Landry a visé juste en rappelant qu'il a reçu récemment une lettre de félicitations du président et chef de la direction de Celanese dont M. Pierre Côté — président du CPQ — est administrateur.

Pour le ministre, le CPQ demeure un interlocuteur valable à qui il demande cependant de traiter plus correctement les hommes politiques.

Le ministre a rappelé, par la suite, certaines données sur la performance du Québec en 1980. Les immobilisations dans le secteur de la fabrication ont grimpé de 20,9%; le secteur privé augmentait ses immobilisations de 17,1% alors que les exportations progressaient de 30,6%. Il a souligné ensuite la performance du gouvernement dans la création d'emploi, les industries agricoles, des mines, de la pêche et de la forêt.

Enfin, le ministre a mis en doute les interprétations du sondage du CPQ qui, récemment, donnaient les mêmes résultats qu'en 1975. Or, à cette époque, on n'apportait aucun commentaire politique sur ces données. M. Landry croit que les PME ne sont pas suffisamment représentées dans l'échantillonnage de l'enquête du CPQ.

«Ce qui est souvent irresponsable, a conclu M. Landry, dans certaines déclarations à l'emporte-pièce reste néanmoins néfaste pour l'économie québécoise et cela, c'est inexcusable. Ce genre de manœuvre a un champ d'action privilégié: la scène politique. Que ceux qui n'osent y aller, se taisent.»

Prévenu à l'avance de la nature des propos du ministre, le président du CPQ a dit regretter que M. Landry n'ait retenu que les critiques négatives adressées par son organisme et «qu'il oublie les témoignages d'appréciation prononcés au sujet des politiques gouvernementales». L'homme d'affaires montréalais a donné l'exemple des initiatives de Qué-

bec dans le domaine des pâtes et papier.

Un peu plus tôt au cours de la matinée, un groupe de panélistes a analysé l'évolution de la conjoncture du Québec en 1981. Pour le directeur du marketing et de la recherche économique à la Banque Royale, M. Jacques Garon, il faut s'attendre à une faible reprise en 1981 (1,7% de croissance réelle) et une remontée plus vigoureuse en 1982 (3,7%). Ce redressement serait attribuable à l'augmentation sensible des dépenses d'investissement dans la construction domiciliaire et commerciale.

Ce point de vue n'a pas été partagé par au moins deux autres panélistes. Le président du Groupe CSL, M. Paul Martin croit qu'en 1981, le Québec ne s'en tira pas trop mal selon les secteurs mais que 1982 sera une mauvaise année pour deux raisons. L'incertitude liée au débat entre Ottawa et les provinces et la montée des taux d'intérêt touchant les investissements industriels ne laissent présager rien de bon pour l'an prochain.

Un des intervenants les plus applaudis fut M. Louis La-berge, président de la Fédération des travailleurs du Québec.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

VENTE

MEUBLES
de salle d'attente,
Tables de conférence,
Pupitres neufs luxueux,
Chaises, etc...

30% À 50% D'ESCOMPTE
Premier arrivé, premier servi.
CANADA DACTYLOGRAPHIE inc.
7035 avenue du Parc, Mtl
270-1141

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1992
Brevets d'invention
 Marques de commerce
 Dessins industriels • Droits d'auteur

1514, Docteur Penfold
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Téléc. 05-268656. Cable MARION
Télécopier international Xerox 400

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
JACQUES BRIGNAUD C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

samson, belair & associés

Comptables agréés
QUÉBEC MONTRÉAL OTTAWA TORONTO CALGARY VANCOUVER
RIMOUSKI TROIS-RIVIÈRES SHERBROOKE SAINT-HYACINTHE KITCHENER
SEPT-ÎLES MATANE COATICOOK FORT LAUDERDALE (U.S.A.)

ÉMISSION DE

\$1,500,000,000

D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION
DATÉES DU 1^{er} FÉVRIER 1981

Le ministre des Finances a autorisé la Banque du Canada à recevoir des souscriptions à un emprunt à émettre contre espèces comme suit:

Obligations 12 1/2% à 2 ans 10 1/2 mois échéant le 15 décembre 1983

Prix d'émission: 99.50% rapportant environ 12.95% à l'échéance

Intérêt payable le 15 juin et le 15 décembre
L'intérêt de quatre mois et demi payable le 15 juin 1981

et

Obligations 12 1/2% à 5 ans échéant le 1^{er} février 1986

Prix d'émission: 99.50% rapportant environ 12.64% pendant 5 ans

Échangeables

au gré du détenteur, au plus tard le 1^{er} novembre 1985, contre une valeur nominale égale d'obligations 12 1/2% échéant le 1^{er} février 1991, rapportant environ 12.59% sur 10 ans

Intérêt payable le 1^{er} août et le 1^{er} février

et

Obligations 13% à 20 ans 3 mois échéant le 1^{er} mai 2001

Prix d'émission: 98.25% rapportant environ 13.24% à l'échéance

Intérêt payable le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre
L'intérêt de trois mois payable le 1^{er} mai 1981.

Les nouvelles obligations seront disponibles en coupures de \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000.

L'émission d'obligations 13% datées du 1^{er} février 1981 et échéant le 1^{er} mai 2001 ne dépassera pas \$500 millions.

La Banque du Canada convient d'acquiescer un minimum de \$500 millions des nouvelles obligations. Cette acquisition sera affectée à n'importe quelle échéance sauf que ce total comprendra un minimum de \$145 millions des obligations échéant en 2001.

Le produit de l'offre servira au rachat de \$475 millions d'obligations du gouvernement du Canada échéant le 1^{er} février 1981, ainsi qu'aux fins générales du gouvernement du Canada.

Les nouvelles obligations 13% échéant le 1^{er} mai 2001 sont en sus des \$825 millions d'obligations 13% échéant le 1^{er} mai 2001 et datées du 1^{er} mai 1980 et du 1^{er} octobre 1980.

Les nouvelles obligations seront datées du 1^{er} février 1981 et porteront intérêt à partir de cette date. Le principal et l'intérêt sont payables, lorsqu'exigibles, en monnaie légale du Canada: le principal à l'échéance, à toute agence de la Banque du Canada, et l'intérêt, sans frais, à toute succursale au Canada d'une banque. Les titres définitifs seront disponibles le ou vers le 2 février 1981 (sans paiement de l'intérêt couru) et par la suite sous deux formes: au porteur avec coupons annexés et sous forme entièrement nominative, l'intérêt étant payable par chèque. Les obligations de l'une ou de l'autre forme seront de mêmes coupures et entièrement échangeables quant aux coupures et/ou à la forme, sans frais (sous réserve des exigences de transferts statutaires, le cas échéant).

Les nouvelles obligations sont autorisées conformément à une Loi du Parlement du Canada. Le principal et l'intérêt sont imputés au Fonds du revenu consolidé du Canada.

Sous réserve d'attribution, les souscriptions aux nouvelles obligations peuvent se faire par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières autorisé à faire office de distributeur initial ou de toute banque située au Canada.



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

JA1

APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS À LOUER



douceur de vivre

La douceur de vivre au centre ville.
Emménagez à LaCité et profitez de la douceur de vivre dans un des studios et appartements de 1 à 4 chambres.

À LaCité, vous trouverez magasins, banques, cinémas, restaurants, hôtel et discothèque à quelques pas de votre ascenseur, sur la Promenade.

Vous profiterez aussi des prix réduits du Club sportif LaCité et du stationnement.

Le coût de location inclut l'électricité, la climatisation et la moquette.

LaCité, c'est le confort et la douceur de vivre en ville, au pied de la montagne.

**845-4173**

350 ouest, rue Prince Arthur
à l'angle de l'avenue du Parc

23-1-81

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

OUTREMONT, femme de ménage demandée avec références. 739-2649. 26-01-81

CHERCHE GARDIENNE à temps partiel pour enfants d'âge scolaire. Certains travaux domestiques. \$100/semaine. V.M.R. 731-7212 entre 17 et 21 heures. 24-1-81

PERSONNE DEMANDÉE pour garde d'enfants d'âge scolaire et travaux ménagers, 1h à 6h du lundi au jeudi. \$50.00/sem + autobus. Ville St-Laurent près O.N.F., autobus 100, 16, 118, 124. Références. 747-1259. 26-1-81

GOUVENNAISE AVEC RÉFÉRENCES pour soins petits enfants et entretien ménage. Non fumeuse. Nourrie, logée. Semaine après 18h. ou week-end. 671-4454. 24-1-81

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaisses. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

TABLE, 4 chaises, divan 3 places, fauteuil, 2 tables de salon, style canadien. Poitrans. 581-3211 après 6h. 24-1-81

PETIT BAUT 2 portes, relief dans le bois. \$150. Bureau en érable 3 tiroirs; poignées métal ciselé. Petit piano en parfaite condition avec banc, très beau meuble de salon. 683-9585. 23-1-81

ANTIQUITÉS À VENDRE

CHANCE UNIQUE! Objets de valeur de toutes sortes à vendre dans l'ancienne demeure de M. Félix Leclerc à Vaudreuil. Pour rendez-vous téléphonez: 455-3765. 23-1-81

ENCAN, maison Riveraine, possibilité (duplex) et ménage y compris, beaucoup d'antiquités et bibelots, van G.M., outils, etc... 1223, Principale, Farnham. 1-263-3180, 1 h p.m., 24 janvier. 26-1-81

DÉCAPAGE: restauration de tous genres sur meubles et boiseries. Traitement du bois et finition. Travail personnalisé. Estimation gratuite. 521-5135. 24-01-81

CONDOMINIUMS À VENDRE

les Jardins de l'Archipel
île des Soeurs
CONDOMINIUM
À cinq minutes du centre-ville, sur le bord de l'eau, vous trouverez des appartements-jardin d'une, deux, trois ou quatre chambres à coucher. Vue panoramique sur le fleuve et le centre-ville. Maisonnets disponibles.
Piscine intérieure, saunas, bains tourbillons, salle de jeux et de conditionnement physique, atelier de bricolage, salle de réception, terrasse soie.
Réservez dès maintenant et profitez des prix de pré-construction.
Les plus beaux condominiums à Montréal et le meilleur investissement
Renseignements:
761-5894 / 687-3675
Bureau des ventes: île des Soeurs
Centre d'achats Le Village
40 Place du Commerce

23-1-81

DÉMÉNAGEMENTS

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

DIVERS/SERVICES

COUTURE: service professionnel et soigné à prix abordables: dessin; confection sur mesure ou d'après vos patrons; tissu. Dames et hommes. Renseignez-vous 849-9652. 23-1-81

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

ROSEMONT

Espace commercial et industriel, 28,000 p.c., libre immédiatement, idéal pour manufacture, gicleurs, air climatisé, ascenseur, 550 volts, stationnement pour 100 autos, quai d'expédition et de réception, murs finis céramique, planchers bois franc, récupérateur de poussières. Demandez:

M. Johnny
527-8269 ou 527-8391

26-1-80

GARDERIES

ST-LAMBERT

Cherche personne responsable pour 2 enfants (5 ans, 6 mois) 5 jours par semaine, 8h AM à 6h PM. Après 6h:

671-9741

24/1-81

IRAIIS garder occasionnellement, grande expérience, fiable, honnête, 769-4925. 19-1-81

GARDIENNE DEMANDÉE à temps partiel, expérience et références. Secteur Hampstead. Pour 2 enfants en bas âge. 484-6018, entre 9 et 5 h. 23-1-81

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

FLUTE TRAVERSÈRE, neuve, SEVERIN, plateaux fermés, têtes en argent, avec étui et méthode Gariboldi. Prix demandé: \$500. Ginette, le jour: 285-3080. Le soir: 487-9603. 24-1-81

PIANO DROIT "Yamaha" presque neuf, \$2,000. Pour rendez-vous, après 18h ou fin de semaine: 484-9928. 26-1-81

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

OUTREMONT, Bernard Champagneur, local commercial à louer, 2,000 p.c., \$6.00 le pi. idéal pour commerces et bureaux. 279-3752, de 9h à midi. J.N.O.

LOGEMENTS À LOUER

CEDAR, à deux pas de l'Hôpital Général de Montréal, 1 1/2, 3 1/2, 4 1/2 avec cuisinière et réfrigérateur. Concierge 935-5321. J.N.O.

N.D.G., Somerled et Hampton, 5 1/2 haut, chauffage, eau chaude, garage. Occupation Immédiate. 342-0263 soir et fin de semaine. 24-01-81

N.D.G., 7 1/2, haut de duplex rénové, chauffé, équipé, flambant, garage, \$550. Février. 482-4085, soir. 24-1-81

OUTREMONT, joli 6 1/2, salle à dîner, libre, \$325, (9314). Service de location Hart. 274-5606. FRAIS. 24-1-81

CARRÉ ST-LOUIS, 8 1/2, équipé, \$250, balcons, (958). Service de location Hart. 274-5606. FRAIS. 24-1-81

MAISONS À LOUER

ST-FRANÇOIS À LAVAL, 8 pièces, 2 salles de bain, sous-sol aménagé, environnement physique et humain de qualité. Possibilité de location avec option d'achat. Cause: départ pour l'Afrique. 665-0793. 26-01-81

MAISONS À PARTAGER

MAISON À PARTAGER, 9 pièces, Laval, bord de rivière, foyer, 2 minutes métro Henri-Bourassa. \$250/mois. 667-7236 entre 6 et 8 heures. 26-1-81

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

Au moins 2 ans d'expérience. Sténo-dactylo bilingue. Bureau situé Place du Canada.
878-9381
24-01-81

MACHINISTES généraux demandés avec au moins 5 ans d'expérience. 327-5810 24-01-81

DEMANDONS secrétaires juridiques bilingues, minimum 2 ans d'expérience, conditions de travail excellentes et salaire selon qualifications. Téléphonez 282-1111. 26-1-81

INFIRMIÈRE AUXILIAIRE, pour travail dans clinique

MÉTÉO

Un creux dépressionnaire s'installe aujourd'hui sur l'ensemble du Québec et maintiendra un ciel nuageux et donnera un peu de neige sur la majorité des régions. Demain, on entrevoit peu de changement dans les conditions, sinon qu'une dépression se développant le long de la côte atlantique pourrait intensifier les précipitations sur l'est de la province. Les températures resteront près des normales saisonnières au cours des prochains jours.

MONTREAL

Nuageux avec faible neige intermittente. Maximum de -2. Aperçu pour vendredi: nuageux avec quelques flocons de neige.

Lever du soleil: 7 h 26
Coucher: 16 h 47

QUÉBEC

Agité, brouillard, réservoirs Cabonga, Gouin, Pontiac, Gatineau, Léves, Laurentides: nuageux avec faible neige (5 cm). Vent modéré. Maximum -3. Aperçu pour vendredi: nuageux avec éclaircies et quelques flocons.

Ottawa, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec faible neige. Maximum -2. Aperçu pour vendredi: nuageux avec quelques flocons.

Québec, Saguenay, Rivière-du-Loup, La Malbaie: faible neige. Maximum -4. Aperçu pour vendredi: peu de changement.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: nuageux avec faible neige. Maximum -3. Aperçu pour vendredi: peu de changement.

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie: nuageux avec faible neige. Maximum -10. Aperçu pour vendredi: nuageux.

Gaspé, Sept-Îles: enneigement graduel suivi de faible neige. Maximum -10. Aperçu pour vendredi: neige.

Basse-Côte-Nord, Anticosti: enneigé puis enneigement. Maximum -11. Aperçu pour vendredi: neige.

Données fournies par le Centre de prévision du Québec, Environnement Canada

CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celsius.)	TEMP.	MIN	MAX
Vancouver	Ensoleillé	-8	2
Edmonton	Ensoleillé	-10	0
Calgary	Ensoleillé	-10	0
Whitby	Nuageux	-7	0
Regina	Part. nuageux	-12	0
Winnipeg	Ensoleillé	-13	0
Toronto	Part. nuageux	-7	1
Montréal	Nuageux	-10	-2
Ottawa	Nuageux	-10	-2
Québec	Faible neige	-12	-4
Halifax	Part. nuageux	-12	-2
Fredericton	Nuageux	-18	-3
Charlottetown	Part. nuageux	-14	-2
St. John's			

ÉTATS-UNIS

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Fahrenheit.)	TEMP.	MIN	MAX
Albany	Part. nuageux	9	34
Atlanta	Part. nuageux	19	34
Boston	Part. nuageux	26	36
Buffalo	Chutes de neige	22	36
Burlington VT	Neige	10	27
Charlotte WV	Nuageux	33	40
Charlotte NC	Nuageux	34	48
Chicago	Ensoleillé	27	43
Cleveland	Nuageux	24	35
Dallas	Nuageux	32	50
Denver	Ensoleillé	26	52
Indianapolis	Nuageux	22	38
Hartford	Part. nuageux	13	31
Honolulu	Ensoleillé	64	82
Houston	Part. nuageux	36	54
Kansas City	Ensoleillé	27	43
Las Vegas	Part. nuageux	44	69
Los Angeles	Nuageux	54	66
Miami Beach	Part. nuageux	25	72
Minn. St. Paul	Nuageux	23	35
New Orleans	Nuageux	36	47
New York	Ensoleillé	25	38
Norfolk Va.	Part. nuageux	24	43
Oklahoma City	Part. nuageux	42	65
Orlando	Part. nuageux	18	40
Philadelphia	Ensoleillé	27	43
Pittsburgh	Nuageux	28	37
Pittsburgh	Nuageux	13	32
Portland Me.	Pluie	47	53
Portland Or.	Pluie	47	53
San Francisco	Pluie	44	65
Salt Lake C.	Brumeux	26	34
San Diego	Nuageux	56	68
Seattle	Pluie	54	66
Spokane	Averses	38	45
Syracuse	Chutes de neige	17	35
Tulsa	Chutes de neige	26	52

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)	TEMP.	MAX	MIN
Acapulco	Beau	32	20
Barbados	Part. nuageux	29	19
Bermudes	Part. nuageux	19	16
Caracas	Part. nuageux	30	25

Données fournies par le Centre de prévision du Québec, Environnement Canada



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

TEMP.	MIN	MAX
Freeport	24	18
Guadalajara	21	33
Guadalupe	20	33
La Havane	25	19
Kingston	29	19
Montego Bay	29	19
Port-au-Prince	19	8
Monterrey	22	9
Nassau	24	13
San Juan	28	20
Trinidad	31	19

LE MONDE

(Températures enregistrées hier, en grés Celsius.)			Normale Records	-14 -27 (1970)	8 (1955)
	TEMPS	DEGRES	HEURE	PRÉCIPITATIONS	
				(Pour la période de 24 heures se terminant à 13 h.)	
Aberdeen	Pluie	3	13 h		
Amsterdam	Brume	1	13 h		
Ankara	Nuageux	9	15 h		
Antigua		—	11 h		
Athènes	Pluie	11	14 h	PLUIE (mm)	NEIGE (cm)
Auckland	Clair	20	minuit	Hier	0
Beyrouth		—	14 h	Ce mois-ci	0
Berlin	Neige	0	13 h	Normale de ce mois	23
Birmingham	Pluie	11	13 h	Cette année	0
Bonn	Part. nuageux	0	13 h	Normale pour l'année	707
Bruxelles	Nuageux	18	13 h	*Accumulation de pluie depuis le 24 janvier et de neige depuis le premier jour.	
Le Caire	Clair	17	14 h		
Casablanca	Clair	14	mid		

L'UQAM: la preuve d'une intolérance idéologique n'aurait pas été faite

par Paule des Rivières

Les deux professeurs de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) à congédier cette semaine parce qu'ils ne se sont pas présentés à leurs cours n'ont aucunement fait la preuve qu'un climat d'intolérance idéologique prévalait en Animation et recherche culturelles (ARC).

Voilà ce qu'a indiqué hier le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'UQAM, M. Michel Leclerc, en rapport avec la décision de l'Université de congédier deux professeurs substitués attachés au département d'ARC, Mme Michelle Saunier et M. Luc Morissette.

Ces derniers soutiennent avoir été victimes du monopole idéologique marxiste qui persiste dans leur département malgré la tutelle et qu'ils n'ont pas voulu cautionner par leur présence. Ils trouvent leur congédiement d'autant plus révoltant qu'ils ont

contribué à la décision de l'Université de faire enquête en ARC.

Le vice-recteur de l'UQAM s'est d'avis qu'en ne se présentant pas aux cours qui leur avaient été assignés pour la session qui vient de débiter, Mme Saunier et M. Morissette se sont faits justice à eux-mêmes, ce qu'il trouve acceptable.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a indiqué que les huit professeurs de la majorité marxiste d'ARC auraient fait un effort pour favoriser la réintégration de Mme Saunier et de M. Morissette dans leur groupe, tous deux déçus il y a un an de leurs tâches régulières d'enseignement après avoir fait valoir qu'ils ne pouvaient exercer leurs droits aux libertés

politiques et académiques.

Le vice-recteur ne peut conclure que les deux professeurs congédiés se seraient fait chahuter s'ils s'étaient présentés en classe la semaine dernière et il est d'avis que finalement c'est toute l'attitude de l'UQAM qu'ils rejettent dans cette affaire.

Cette attitude, l'UQAM l'a précisée le 17 novembre dernier alors qu'elle décidait de maintenir un comité de tutelle en ARC et de tenter une dernière fois de relancer le champ d'étude sans démembrer le groupe de professeurs.

Deux mois plus tard, l'UQAM ne voit aucune raison de reconsidérer cette décision et elle compte plutôt attendre le rapport que doit lui remettre en avril le tuteur en

chef, M. Gilles Therrien. C'est ce dernier qui a demandé à l'UQAM de congédier Mme Saunier, M. Morissette ainsi que M. Serge Wagner, un autre professeur «dissident», dont le cas est présentement en suspens.

Les trois professeurs ont déposé des griefs pour protester contre l'affectation des tâches qui leur ont été attribuées et qui contredisent selon eux la convention collective du Syndicat des professeurs de l'Université du Québec (SPUQ).

Les griefs que le syndicat défendra ont à voir avec le nombre de cours assignés ainsi qu'avec la période à laquelle les professeurs ont été informés de leur travail.

Moi un pollueur? JAMAIS!



Preniez avis que le requérant Gilles LaPerrrière, 360, 31ème rang, St-Augustin, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer à la requérante cessionnaire Henriette Matte et Fils Inc. 258 rue Paoli, Donat, son permis d'exploitation qu'il détient de la Commission des Transports du Québec pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 03.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours suivant la publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest est, Québec, P.Q.

ME MARC M. DELA, Procureur
ST. HILAIRE, DE BLOIS ET ASSOCIÉS
220 Grande Allée est. suite 850
Québec, P.Q.

PREMIÈRE PARUTION: 21 JANVIER 1981
DEUXIÈME PARUTION: 22 JANVIER 1981
TROISIÈME PARUTION: 23 JANVIER 1981

AVIS
Preniez avis que Compagnie de Pétrole Marco Inc. volutier-remorqueur, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur-démarrageur, les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Sablery Carrière Ltée, volutier-roulier, dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Sablery Carrière Ltée, portant numéro 12470-V, laquelle compagnie demande un permis de volutier-roulier correspondant.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, Sherbrooke Est, Montréal.

1ère publication 22 janvier 1981
2ème publication 23 janvier 1981
3ème publication 24 janvier 1981

Corbelle, Groulx & Dufresne
31, St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

COUR SUPÉRIEURE
N° 765-12-001674-81
LEONORE PAQUET.

AVIS
Preniez avis que Compagnie de Pétrole Marco Inc. volutier-remorqueur, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur-démarrageur, les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Sablery Carrière Ltée, volutier-roulier, dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Sablery Carrière Ltée, portant numéro 12470-V, laquelle compagnie demande un permis de volutier-roulier correspondant.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, Sherbrooke Est, Montréal.

1ère publication 22 janvier 1981
2ème publication 23 janvier 1981
3ème publication 24 janvier 1981

Corbelle, Groulx & Dufresne
31, St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

COUR SUPÉRIEURE
N° 765-12-001674-81
LEONORE PAQUET.

AVIS
Preniez avis que Compagnie de Pétrole Marco Inc. volutier-remorqueur, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur-démarrageur, les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Sablery Carrière Ltée, volutier-roulier, dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Sablery Carrière Ltée, portant numéro 12470-V, laquelle compagnie demande un permis de volutier-roulier correspondant.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, Sherbrooke Est, Montréal.

1ère publication 22 janvier 1981
2ème publication 23 janvier 1981
3ème publication 24 janvier 1981

Corbelle, Groulx & Dufresne
31, St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

COUR SUPÉRIEURE
N° 765-12-001674-81
LEONORE PAQUET.

AVIS
Preniez avis que Compagnie de Pétrole Marco Inc. volutier-remorqueur, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur-démarrageur, les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Sablery Carrière Ltée, volutier-roulier, dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Sablery Carrière Ltée, portant numéro 12470-V, laquelle compagnie demande un permis de volutier-roulier correspondant.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, Sherbrooke Est, Montréal.

1ère publication 22 janvier 1981
2ème publication 23 janvier 1981
3ème publication 24 janvier 1981

Corbelle, Groulx & Dufresne
31, St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

COUR SUPÉRIEURE
N° 765-12-001674-81
LEONORE PAQUET.

AVIS
Preniez avis que Compagnie de Pétrole Marco Inc. volutier-remorqueur, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur-démarrageur, les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Sablery Carrière Ltée, volutier-roulier, dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Sablery Carrière Ltée, portant numéro 12470-V, laquelle compagnie demande un permis de volutier-roulier correspondant.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, Sherbrooke Est, Montréal.

1ère publication 22 janvier 1981
2ème publication 23 janvier 1981
3ème publication 24 janvier 1981

Corbelle, Groulx & Dufresne
31, St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

COUR SUPÉRIEURE
N° 765-12-001674-81
LEONORE PAQUET.

AVIS
Preniez avis que Compagnie de Pétrole Marco Inc. volutier-remorqueur, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur-démarrageur, les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Sablery Carrière Ltée, volutier-roulier, dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Sablery Carrière Ltée, portant numéro 12470-V, laquelle compagnie demande un permis de volutier-roulier correspondant.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, Sherbrooke Est, Montréal.

1ère publication 22 janvier 1981
2ème publication 23 janvier 1981
3ème publication 24 janvier 1981

Corbelle, Groulx & Dufresne
31, St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

COUR SUPÉRIEURE
N° 765-12-001674-81
LEONORE PAQUET.

AVIS
Preniez avis que Compagnie de Pétrole Marco Inc. volutier-remorqueur, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur-démarrageur, les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Sablery Carrière Ltée, volutier-roulier, dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Sablery Carrière Ltée, portant numéro 12470-V, laquelle compagnie demande un permis de volutier-roulier correspondant.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, Sherbrooke Est, Montréal.

1ère publication 22 janvier 1981
2ème publication 23 janvier 1981
3ème publication 24 janvier 1981

Corbelle, Groulx & Dufresne
31, St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

COUR SUPÉRIEURE
N° 765-12-001674-81
LEONORE PAQUET.

AVIS
Preniez avis que Compagnie de Pétrole Marco Inc. volutier-remorqueur, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur-démarrageur, les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Sablery Carrière Ltée, volutier-roulier, dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Sablery Carrière Ltée, portant numéro 12470-V, laquelle compagnie demande un permis de volutier-roulier correspondant.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, Sherbrooke Est, Montréal.

1ère publication 22 janvier 1981
2ème publication 23 janvier 1981
3ème publication 24 janvier 1981

Corbelle, Groulx & Dufresne
31, St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

COUR SUPÉRIEURE
N° 765-12-001674-81
LEONORE PAQUET.

AVIS
Preniez avis que Compagnie de Pétrole Marco Inc. volutier-remorqueur, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur-démarrageur, les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Sablery Carrière Ltée, volutier-roulier, dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Sablery Carrière Ltée, portant numéro 12470-V, laquelle compagnie demande un permis de volutier-roulier correspondant.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, Sherbrooke Est, Montréal.

1ère publication 22 janvier 1981
2ème publication 23 janvier 1981
3ème publication 24 janvier 1981

Corbelle, Groulx & Dufresne
31, St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

COUR SUPÉRIEURE
N° 765-12-001674-81
LEONORE PAQUET.

AVIS
Preniez avis que Compagnie de Pétrole Marco Inc. volutier-remorqueur, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur-démarrageur, les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Sablery Carrière Ltée, volutier-roulier, dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Sablery Carrière Ltée, portant numéro 12470-V, laquelle compagnie demande un permis de volutier-roulier correspondant.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, Sherbrooke Est, Montréal.

1ère publication 22 janvier 1981
2ème publication 23 janvier 1981
3ème publication 24 janvier 1981

Corbelle, Groulx & Dufresne
31, St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

COUR SUPÉRIEURE
N° 765-12-001674-81
LEONORE PAQUET.

AVIS
Preniez avis que Compagnie de Pétrole Marco Inc. volutier-remorqueur, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur-démarrageur, les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Sablery Carrière Ltée, volutier-roulier, dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Sablery Carrière Ltée, portant numéro 12470-V, laquelle compagnie demande un permis de volutier-roulier correspondant.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, Sherbrooke Est, Montréal.

1ère publication 22 janvier 1981
2ème publication 23 janvier 1981
3ème publication 24 janvier 1981

Corbelle, Groulx & Dufresne
31, St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

COUR SUPÉRIEURE
N° 765-12-001674-81
LEONORE PAQUET.

AVIS
Preniez avis que Compagnie de Pétrole Marco Inc. volutier-remorqueur, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée par voie de permis spécial à tirer avec son tracteur-démarrageur, les remorques et semi-remorques utilisées légalement par Sablery Carrière Ltée, volutier-roulier, dans l'exploitation de son permis, suivant toutes les clauses du permis de Sablery Carrière Ltée, portant numéro 12470-V, laquelle compagnie demande un permis de volutier-roulier correspondant.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, Sherbrooke Est, Montréal.

1ère publication 22 janvier 1981
2ème publication 23 janvier 1981
3ème publication 24 janvier 1981

Corbelle, Groulx & Dufresne
31, St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

COUR SUPÉRIEURE
N° 765-12-001674-81
LEONORE PAQUET.

AVIS
Preniez avis que Compagnie de Pétrole

Transition au Transit

par Nathalie Petrowski

Après avoir franchi l'étape cruciale des premiers mois, tâté le terrain fragile du spectacle québécois et habitude une clientèle payante à venir encourager un produit culturel qui vit souvent en marge des circuits officiels, la direction du Transit annonçait mardi soir que l'avenir de la boîte était désormais assuré.

Située dans l'ancien grill de l'hôtel Nelson sur la place Jacques-Cartier, la boîte semble avoir réussi à faire ses frais avec une première programmation éclectique. L'automne dernier, on y retrouvait pêle-mêle Corbeau, Octobre, Jacques Michel, Jacques Higelin, Pierre Barouh et d'autres.

La deuxième programmation sera plus complète et plus variée. On y retrouvera des noms de la chanson québécoise comme Daniel Lavoie et Marie-Michèle Desrosiers, des noms de la chanson française comme Isabelle Mèreau et Mouloudji, du jazz avec Miroslav Vitous et Eberhard Weber et finalement du théâtre avec Pauline Martin dans la reprise de *Bachelor*.

«On va enfin réaliser le rêve d'une salle réellement multidisciplinaire en intégrant tranquillement le théâtre», a expliqué le directeur artistique de la boîte, André-Bernard Tremblay. Celui-ci croit que cette tentative pourrait servir d'exemple et ouvrir de nouvelles avenues aux autres directeurs de boîtes. Il en a profité également pour

annoncer l'association du Transit avec le Théâtre de l'Île dans la production de certains spectacles, comme par exemple celui de Mouloudji en avril prochain.

À l'heure où le showbiz québécois est devenu une industrie moyenne encadrée par une immense machine promotionnelle, le Transit peut apparaître un peu comme le vestige d'une autre époque. Les spectacles de Diane Dufresne et d'Offenbach au Forum, ceux de Paul Piché et de Fabienne Thibeault à la Place des Arts ont confirmé que le produit culturel québécois pouvait avoir un impact massif sur la population, en émergeant du ghetto dans lequel il s'était souvent enfoncé par manque de moyens et manque d'organisation.

Malgré tout, les artistes québécois prêts à accomplir l'exploit de produire leur spectacle au Forum ou à la Place des Arts sont des exceptions qui ne confirment aucune règle sinon que la situation économique des musiciens québécois ne s'est guère améliorée avec les années. Des groupes comme Maneige et Octobre, qui existent depuis près de huit ans, commencent à peine à récolter les fruits de leurs efforts et de leur endurance. Un auteur-compositeur et interprète comme Daniel Lavoie, qui méritait plusieurs prix au dernier Gala de l'ADISQ et qui œuvre dans le milieu depuis au moins cinq ans, ne semble guère plus avancé qu'à ses débuts. Inévitablement les musiciens et

chanteurs québécois sont bloqués à la frontière et freinés par un marché trop restreint et des médias qui les ignorent systématiquement.

La direction du Transit reste convaincue qu'une salle intermédiaire comme la sienne est nécessaire au milieu: elle habitude les gens à payer et à se déplacer pour les spectacles québécois, elle permet un roulement régulier de spectacles et elle sert de rampe de lancement aux professionnels qui n'ont pas encore connu le gros succès commercial et populaire. «Les choses ont beaucoup changé», conclut André-Bernard Tremblay. La qualité est devenue notre principale préoccupation, le missionnaire l'est un peu moins.

La deuxième saison du Transit débute cette semaine avec le Dixieband. Suivront: Maneige (27 janvier - 1er février), Corbeau (3-15 février), Gaston Mandeville (17-22 février), Isabelle Mèreau (23 février), Chatouille (24 février - 1er mars), Mi-



Le pianiste chilien Claudio Arrau, âgé de 78 ans.

roslov Vitous (3-8 mars), *Bachelor* avec Pauline Martin (10-22 mars), Daniel Lavoie (24-29 mars), Mouloudji (31 mars - 5 avril), Eberhard Weber (7-12 avril), Marie-Michèle Desrosiers (21-26 avril), Sugar Blue (28 avril - 3 mai) et Pierre Bertrand (5-10 mai).

C. Arrau et J. Lopez-Cobos: la noblesse et la précision

par Gilles Potvin

La reprise des Grands concerts de l'Orchestre symphonique de Montréal, à la salle Wilfrid-Pelletier mardi, marquait le retour attendu de Claudio Arrau, l'éminent pianiste chilien, ainsi que les débuts du chef espagnol Jesus Lopez-Cobos, encore peu connu de ce côté-ci de l'Atlantique mais qui s'apprête à occuper des postes importants au Deutsche Oper de Berlin, où il succédera à Lorin Maazel, ainsi qu'à l'Orchestre philharmonique de Londres.

Il faut reprendre à l'endroit de Claudio Arrau les éloges qu'il recueille ici et ailleurs dans le monde depuis qu'il fait carrière, c'est-à-dire depuis près de sept décennies. Avec l'âge, il n'a rien perdu de ses moyens techniques exceptionnels. Tout au plus pourrait-on remarquer une certaine pru-

dence dans la réalisation de certains traits particulièrement complexes.

Mais c'est avant tout la musicalité et la noblesse du jeu d'Arrau qui lui ont valu sa grande renommée, et sur ces plans il demeure toujours le grand artiste que l'on a connu. On sent que son jeu dépasse de beaucoup un simple mécanisme des doigts mais que ces derniers répondent avant tout aux volontés du cœur et de l'esprit afin de traduire toutes les facettes d'une œuvre comme le célèbre *Concerto no 5*, en mi bémol majeur, dit «l'Empereur», de Beethoven.

Particulièrement remarquable fut son exécution de l'adagio un poco mosso central, sublime méditation du compositeur entre les deux allegros, dont Arrau a su traduire toute la profonde beauté. Le caractère héroïque des deux autres mouvements

fut par ailleurs suffisamment souligné par le soliste et trouvait également son écho à l'orchestre.

Âgé de 40 ans, M. Lopez-Cobos est un autre produit de l'école viennoise de Hans Swarowsky, que l'on vit autrefois à la tête de l'OSM et qui fut un chef assez ordinaire mais un grand professeur, comptant notamment parmi ses nombreux élèves Zubin Mehta et Claudio Abbado. Au pupitre, Lopez-Cobos s'est affirmé comme un chef de grande classe, digne de figurer au rang de ses deux illustres condisciples. Sa technique est de la plus grande précision et il se limite aux indications les plus essentielles, contrairement à ces chefs qui le multiplient de façon irraisonnée comme s'ils avaient à prouver qu'ils servent à quelque chose.

La valeur de Lopez-Cobos s'est traduite par des exécutions exemplaires magnifiquement équilibrées et animées d'une pulsation réelle. Son autorité s'est affirmée dès la première œuvre, le *Triptyque* de Pierre Mercure dont il a su clairement dégager l'architecture assez curieuse tout en donnant la plus belle des couleurs à son instrumentation.

Sa participation au concerto démontrait le plus grand res-

pect du soliste dont il cherchait de toute évidence à épouser les subtilités de l'interprétation. Mais c'est la *Symphonie no 1* de Sibelius qui allait permettre au nouveau venu d'affirmer son autorité et un métier supérieur. Dirigeant sa participation, il édifia l'œuvre à la manière d'un architecte mais son exécution fut particulièrement remarquable par le climat mystérieux, le grand souffle avec lequel il animait le chant des cordes. Ce fut au total une exécution de très grande tenue dont la qualité témoignait aussi d'une collaboration exceptionnelle des musiciens. Jesus Lopez-Cobos est un nom à retenir et un chef que l'on espère sincèrement revoir.

Rivière
polluée,
eau potable
en
DANGER!
ASSOCIATION QUEBÉCOISE DES
TECHNIQUES DE L'EAU

La SGDA finit par démarrer

par Clément Trudel

La Société de gestion de droits d'auteurs (SGDA), qui avait dû annuler son assemblée du 17 décembre faute de quorum, a finalement pu démarrer, mardi soir, par l'adoption d'un règlement général en 19 articles. Sous la présidence de Me Michel Yergeau, l'assemblée a aussi tenu des élections: neuf postes étaient à pourvoir au conseil d'administration et aucun n'a nécessité le recours aux bulletins de vote.

Ce conseil est formé de cinq administrateurs de la SARDEC (Société des auteurs, chercheurs et compositeurs): MM. André Dubois, Claude Jasmin, Robert Gurik, Pierre Dupont et Mme Claire

Bourbonnais; et quatre autres membres siégeant pour représenter autant de sections: Marc Fortier, pour les auteurs-compositeurs d'œuvres musicales; Maryse Pelletier, pour les auteurs-compositeurs d'œuvres dramatiques; Raymond Plante, pour les auteurs-compositeurs de l'audiovisuel et Louis Caron, pour l'assemblée sectorielle des écrivains.

C'est la SARDEC qui a mis sur pied la SGDA; elle entend y consacrer les commandes, et les modifications au Règlement général qu'a proposées M. Gilles Rochette, opposé à cette mainmise, ont été rejetées. Une trentaine de person-

nes avaient répondu au rendez-vous (pour un quorum de 24). Plusieurs coiffent d'ailleurs des titres qui les autorisent à siéger comme membres de deux, même trois assemblées sectorielles.

L'hypothèque de l'Assemblée officielle de fondation étant levée pour la SGDA, les tensions n'en sont pas pour autant volatilisées. Louis Caron, président de l'UNÉQ ou l'Union des écrivains québécois, tentera de convaincre ses collègues de ne pas boudier la SGDA, un organisme en rodage ou la SARDEC aurait déjà investi environ \$150,000, pour une machine qui fonctionnait pour ainsi dire à vide

avant le 20 janvier. Le nouveau conseil d'administration de la SGDA comprend cinq des six membres que comptait le conseil provisoire de cette société à but non lucratif.

EN NOMINATION POUR LE "GOLDEN GLOBE"
DU MEILLEUR ACTEUR - JACK LEMMON
JACK LEMMON ROBBY BENSON
LEE REMICK
TRIBUTE
CLAREMONT A Pan-Canadian Release
5038 SHERBROOKE D. 486-7395

JEAN-CLAUDE BRIALY
STEFANIA SANDRELLI
GUY MARCHAND
LE MAÎTRE-NAGEUR
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT
MOUSTACHE
CHRISTIAN MARQUAND
Le PARISIEN 5
480 STE CATHERINE D. 866-3856

TELE METROPOLE INTERNATIONAL
PRESENTA
desjardins 1
BASILAIRES 1 288-3141
MARIE CHRISTINE
Des DEMAIN 1 Sélection officielle CANNES 79
desjardins 2
BASILAIRES 1 288-3141
DERNIÈRE SEMAINE
ROMY SCHNEIDER
st-denis 3
1500 RUE ST-DENIS 845-3222
LA BANQUIÈRE
ROMY SHNEIDER
desjardins 4
BASILAIRES 1 288-3141

C'était avant la guerre
à l'Anse-à-Silles
texte de Marie Laberge
mise en scène de Lorraine Pinal
avec
Michel Daigle
Luce Guilbeault
Christiane Raymond
Monique Spaziani
du 15 jan. au 9 fév. 20h 30
RELACHE MARDI, MERCREDI
SALLE FRED BARRY 253-8974
Théâtre de création
4353 rue Ste-Catherine Est Montréal

Chansons du Chili

Chilien, exilé au Québec depuis 1974, Alberto Kurapel produit des chansons (quatre disques à ce jour) et continue son œuvre de poète. Il se produira en récital samedi, le 24 janvier, à la salle du Pavillon Lafontaine de l'UQAM (une seule représentation, à 20 h 30).

Demain, 23 janvier, Kurapel assure la mise en scène d'une soirée de poésie en langue espagnole: *Me queda la Palabra* («Il me reste la parole»). À la même salle de l'UQAM, au 1301 de la rue Sherbrooke est, à 20 h 30.

Ces deux activités culturelles sont une initiative de la Maison culturelle Québec-Amérique latine, fondée en 1978 pour favoriser l'échange culturel entre les communautés québécoise et latino-américaine. La soirée de poésie exprimera l'espoir et la nécessité de la lutte, tel que l'entend l'atelier de théâtre de cette Maison culturelle. Quant à Alberto Kurapel, il parle au nom des victimes de l'oppression et de l'exploitation, puisant son souffle dans une douleur profonde du peuple chilien que n'a pas délaissé l'espoir d'une libération. (Renseignements: 521-2270). C.T.



Le violoncelliste Yo-Yo Ma interprétera le concerto pour violoncelle en ré majeur de Haydn aux GRANDS CONCERTS de l'Orchestre symphonique de Montréal, les 27 et 28 janvier à 20 h 30. Selon Isaac Stern, violoniste de réputation internationale, «Yo-Yo Ma est un des plus grands instrumentistes vivants». (Publicité)

les ballets jazz de montréal
21 au 24 janvier, 20h30.
Billets: \$15., \$12., \$9., \$6.
Ce soir
SUPPLÉMENTAIRE
Dimanche 14 h 30
(Étudiants et personnes de 65 ans et plus, réduction dimanche 14 h 30: \$8. Carte d'identité exigée à la porte).
THEÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Renseignements: 842-2112

ENFIN EN FRANÇAIS...
LE PLUS COMIQUE DES FILMS DE WOODY ALLEN
PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI!
Sem.: 7.15, 9.15. Sam.: 7.15, 9.15, 11.00. Dim.: 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15. 3e semaine
Quimetoscope 2
1204 STE CATHERINE • 525-8600

Paul et Paul revient...
2e PROLONGATION
28-29-30-31 Janvier 1981
semaine 20h30 - samedi 22h00
Une présentation BEAUBEC
Billets en vente aux guichets de la Place des Arts, chez Sauvé et Archambault
THEÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS

Le touchant portrait d'une femme séduite et trahie par son jeune amant. Son angoisse et son désespoir, et l'événement extraordinaire qui transforme sa tragédie en un triomphe.
DES DEMAIN
La Revanche de Mme Beauchamp
LES FILMS MIMI présentent une production de YOLANDE A. LEVY
avec
YVETTE THUOT - JEAN FAUBERT - DANIELLE SCHNEIDER - MARC LEGAULT
scénario de RAPHAEL LEVY - images de MAGI TORRELLA - musique de ALAIN LEROUX
produit par YOLANDE A. LEVY - réalisé par RAPHAEL LEVY
BERRI 4 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00 (Dernier jour: "Collections privées")
ST-DENIS - STE CATHERINE 288 2115

LE DEVOIR
OFFREZ-VOUS
LE DEVOIR
CHAQUE MATIN
RENSEIGNEMENTS
SERVICE DU TIRAGE
844-3361

Une première période désastreuse à Chicago

Troisième échec de suite du Canadien

CHICAGO — Les joueurs du Canadien attendaient le match contre les Black Hawks de Chicago avec beaucoup d'impatience et d'anxiété. Deux défaites contre Toronto et Minnesota ont en effet semé le doute chez plusieurs et le match contre les Hawks se présentait comme un baromètre pour les parties à venir.

Malheureusement, le Canadien a joué une très mauvaise première période, et il n'a pas été en mesure de combler un écart de quatre buts par la suite, Tony Esposito se chargeant de repousser les attaques du Tricolore, qui a dominé le jeu au cours des 40 dernières minutes.

Mais le Canadien n'a que lui-même à blâmer pour cet échec, et au premier chef l'entraîneur Claude Ruel. Celui-ci a fait appel à son gros bonhomme, Rick Chartraw, qui n'avait pas joué depuis le 10 décembre dernier. Le risque était grand. Or ce risque a pris des proportions démesurées lorsque Chartraw a été lancé dans la mêlée à la ligne bleue, Ruel l'ayant préféré à Bill Baker!

Ce choix incompréhensible a eu des répercussions immédiates. Chartraw, à sa première présence sur la glace, a été responsable du premier but des Hawks qui, encouragés par les quelque 17.000 spectateurs, ont pris une avance de trois buts avant la fin de l'engagement initial.

Chartraw n'a plus joué de la période par la suite. Il a fait une ou deux présences en deuxième à l'aile droite, puis une dernière à la défense en troisième. Dans les circonstances, on ne saurait blâmer Chartraw. Il a été jeté dans la cage aux lions et il ne pouvait s'en sortir sans quelques égratignures.

Le Tricolore a également été victime de la faiblesse du gardien Michel Larocque, qui a d'ailleurs été remplacé par Richard Sévigny après le premier vingt. Larocque n'est pas le seul fautif cependant. Mario Tremblay et Yvon Lambert ont été sur la glace pour les trois premiers buts des Hawks, un reflet des difficultés de l'équipe au cours de ce voyage de trois parties durant lesquelles le Canadien a accusé 16 buts.

Le jeu de puissance du Canadien a également évolué au ralenti, même si les occasions n'ont pas manqué. Et dire que les Hawks sont la pire équipe de toute la ligue en désavantage numérique!

Avec un recul de trois buts, le Canadien a eu du mal à contenir sa frustration en deuxième période. Ainsi Doug Risebrough et Chris Nilan ont livré deux combats de boxe chacun contre des adversaires de taille: Bob Murray et Darryl Sutter pour Risebrough, Al Secord et Tim Higgins pour Nilan.

Mais le Canadien n'a pas que boxe durant l'engagement. Il s'est porté résolument à l'attaque. Esposito a cependant réalisé ses meilleurs arrêts et, comble de malheur, ce sont les Hawks qui ont enregistré l'unique filet de la période.

Le Tricolore a néanmoins poursuivi son attaque furieuse en troisième et il a été finalement récompensé avec les filets de Mark Napier, excellent durant tout le match, et Pierre Mondou, qui a sans doute rêvé aux buts qu'Esposito lui a littéralement volés.

L'attaque des Black Hawks a été menée par le trio de Secord, deux buts, Reg Kerr, un but, et Terry Ruskowski, qui a mérité trois passes. Sutter a ajouté l'autre filet, qui aura été finalement le plus important du match. Sutter a marqué son 21e but de l'année avec seulement 15 secondes à faire en première période, assurant aux Hawks une avance de 3-0. Le match était joué.

Le joueur de centre Tom Lysiak n'a pas marqué, mais il a été le meilleur des siens, à l'exception d'Esposito. Lysiak est présentement le meilleur pointeur de l'équipe, et il n'est pas étranger aux succès des Hawks, qui ont égalé un record du club hier en remportant une huitième victoire consécutive.

ÉCHOS — Le Canadien et les Black Hawks ont partagé la série de quatre parties avec deux victoires chacun... Le capitaine du Tricolore, Serge Savard, fête son 35e anniversaire aujourd'hui... Denis Savard, le premier choix des Hawks, est mécontent de son contrat et il a demandé à ses conseillers de rencontrer la direction de l'équipe... Les Hawks ont été victimes de nombreuses blessures cette saison et hier, ils étaient privés de John Marks, Grant Mulvey, Glen Sharpley et Rich Preston... Les Hawks ont fait salle comble pour la première fois depuis mars dernier alors que le Canadien était le club visiteur... Doug Wickenheiser, Gaston Gingras, Denis Herron et Bill Baker n'étaient pas en uniforme. Guy Lafleur devrait en principe revenir au jeu samedi soir au Forum contre les Flyers de Philadelphie.

Canadiens 2^e Hawks 4
Première période
1-CHICAGO: Kerr (19) 2:52
2-CHICAGO: Secord (4) 6:45
3-CHICAGO: Sutter (21) 19:45
Lysiak, Patterson
Pénalités—Murray Chi 0:27, Acton Mtl 7:54, Risebrough Mtl et Bulley Chi 8:49, Sutter Chi 10:05

Deuxième période
4-CHICAGO: Secord (5) 15:14
Pénalités—Fox Chi 0:35, Engblom Mtl 4:37, Murray Chi et Risebrough Mtl (mineures et majeures) 6:57, Higgins Chi et Nilan Mtl (mineures) 11:00, Sutter Chi et Risebrough Mtl (mineures) 19:12, Secord Chi (mineure et majeure) et Nilan Mtl (majeure) 19:52

Troisième période
5-MONTREAL: Napier (19) 3:54
6-MONTREAL: Mondou (9) 14:35
Shutt
Pénalités—Bulley Chi 4:23, Mondou Mtl 5:22, Fox Chi 10:33

Tirs au but
Montreal 6 19 15-39
Chicago 8 12 6-26

Gardiens—Larocque, Sévigny, Montréal; Esposito, Chicago.
A-17,128

en bref...

■ **Les otages au baseball**

NEW YORK (AP) — Les 52 otages américains, libérés mardi par les autorités iraniennes, recevront chacun un abonnement à vie aux matchs de baseball des ligues majeures et mineures, a annoncé hier le commissaire Bowie Kuhn. Un abonnement similaire a été offert en 1973 aux vétérans de la guerre du Vietnam.

■ **Hess gagne le slalom**

CRANS-MONTANA (AFP) — Le ski féminin suisse se porte à merveille et poursuit allègrement sa série de victoires en Coupe du monde. Après le double succès lundi dans la descente grâce à Marie-Thérèse Nadig et Doris de Agostini, la jeune Erika Hess, 18 ans, s'est adjugée hier le slalom de Crans-Montana avec le même brio qu'à Schrunz la semaine dernière. Au combiné, elle se classe deuxième derrière l'Allemande de l'ouest Krista Kinshofer, troisième de la descente et septième du slalom. En Coupe du monde, ce sont actuellement deux Suissesses qui détiennent les deux premières places au classement général, Nadig et Hess. L'Américaine Christine Cooper a terminé deuxième du slalom devant Hanni Wenzel, lauréate de la Coupe du monde l'an dernier. Anne Blackburn, de Chicoutimi, a été la meilleure Canadienne avec une 32e place.

■ **En deux mots**

Les Reds de Cincinnati ont échangé le voltigeur de centre **Cesar Geronimo** aux Royals de Kansas City contre German Barranca, un joueur d'intérieur des mineures. Le départ de Geronimo a été rendu nécessaire à la suite de l'acquisition de **Larry Bittner**... Les Nordiques de Québec ont conclu une entente de quatre ans avec le jeune défenseur **Gaston Therrien**, qui a porté cette saison les couleurs de l'équipe de Villars, de la ligue nationale B de Suisse... Les Kings de Los Angeles ont rappelé le défenseur **Rob Palmer** des mineures, à la suite des blessures subies par Dave Lewis, Dean Hopkins et Doug Keans... **William Miller**, la recrue de l'année dans la Ligue canadienne de football en 1980, est prêt à interrompre sa carrière pendant deux ans si les Blue Bombers de Winnipeg refusent de renégocier son contrat. Miller a gagné \$24.000 l'an dernier... L'Américain **Bruce Manson** a battu un ancien **Guillermo Vilas**, favori numéro un, en deux manches de 7-6 et 6-4, au premier tour du tournoi de tennis de Monterrey... Le centre des sports d'hiver de l'île **Notre-Dame** sera de nouveau ouvert demain à compter de 9 h 30... Les épreuves d'entraînement de 24 heures hier, en raison d'abondantes chutes de neige... **Yvon Jolin** fils, recordman mondial du saut de barils, tentera de remporter un troisième titre national en quatre ans dimanche à l'arena de Terrebonne... Quinze pays sont attendus au championnat mondial féminin de **patinage** de vitesse qui aura lieu sur l'anneau de 400 m de Ste-Foy les 7 et 8 février prochains... L'Autrichien **Hubert Neuper** a remporté le concours de saut à skis de St-Moritz, septième épreuve de la coupe du monde.

leur arrêt et, comble de malheur, ce sont les Hawks qui ont enregistré l'unique filet de la période.

Le Tricolore a néanmoins poursuivi son attaque furieuse en troisième et il a été finalement récompensé avec les filets de Mark Napier, excellent durant tout le match, et Pierre Mondou, qui a sans doute rêvé aux buts qu'Esposito lui a littéralement volés.

L'attaque des Black Hawks a été menée par le trio de Secord, deux buts, Reg Kerr, un but, et Terry Ruskowski, qui a mérité trois passes. Sutter a ajouté l'autre filet, qui aura été finalement le plus important du match. Sutter a marqué son 21e but de l'année avec seulement 15 secondes à faire en première période, assurant aux Hawks une avance de 3-0. Le match était joué.

Le joueur de centre Tom Lysiak n'a pas marqué, mais il a été le meilleur des siens, à l'exception d'Esposito. Lysiak est présentement le meilleur pointeur de l'équipe, et il n'est pas étranger aux succès des Hawks, qui ont égalé un record du club hier en remportant une huitième victoire consécutive.

ÉCHOS — Le Canadien et les Black Hawks ont partagé la série de quatre parties avec deux victoires chacun... Le capitaine du Tricolore, Serge Savard, fête son 35e anniversaire aujourd'hui... Denis Savard, le premier choix des Hawks, est mécontent de son contrat et il a demandé à ses conseillers de rencontrer la direction de l'équipe... Les Hawks ont été victimes de nombreuses blessures cette saison et hier, ils étaient privés de John Marks, Grant Mulvey, Glen Sharpley et Rich Preston... Les Hawks ont fait salle comble pour la première fois depuis mars dernier alors que le Canadien était le club visiteur... Doug Wickenheiser, Gaston Gingras, Denis Herron et Bill Baker n'étaient pas en uniforme. Guy Lafleur devrait en principe revenir au jeu samedi soir au Forum contre les Flyers de Philadelphie.

Canadiens 2^e Hawks 4
Première période
1-CHICAGO: Kerr (19) 2:52
2-CHICAGO: Secord (4) 6:45
3-CHICAGO: Sutter (21) 19:45
Lysiak, Patterson
Pénalités—Murray Chi 0:27, Acton Mtl 7:54, Risebrough Mtl et Bulley Chi 8:49, Sutter Chi 10:05

Deuxième période
4-CHICAGO: Secord (5) 15:14
Pénalités—Fox Chi 0:35, Engblom Mtl 4:37, Murray Chi et Risebrough Mtl (mineures et majeures) 6:57, Higgins Chi et Nilan Mtl (mineures) 11:00, Sutter Chi et Risebrough Mtl (mineures) 19:12, Secord Chi (mineure et majeure) et Nilan Mtl (majeure) 19:52

Troisième période
5-MONTREAL: Napier (19) 3:54
6-MONTREAL: Mondou (9) 14:35
Shutt
Pénalités—Bulley Chi 4:23, Mondou Mtl 5:22, Fox Chi 10:33

Tirs au but
Montreal 6 19 15-39
Chicago 8 12 6-26

Gardiens—Larocque, Sévigny, Montréal; Esposito, Chicago.
A-17,128

en bref...

■ **Les otages au baseball**

NEW YORK (AP) — Les 52 otages américains, libérés mardi par les autorités iraniennes, recevront chacun un abonnement à vie aux matchs de baseball des ligues majeures et mineures, a annoncé hier le commissaire Bowie Kuhn. Un abonnement similaire a été offert en 1973 aux vétérans de la guerre du Vietnam.

■ **Hess gagne le slalom**

CRANS-MONTANA (AFP) — Le ski féminin suisse se porte à merveille et poursuit allègrement sa série de victoires en Coupe du monde. Après le double succès lundi dans la descente grâce à Marie-Thérèse Nadig et Doris de Agostini, la jeune Erika Hess, 18 ans, s'est adjugée hier le slalom de Crans-Montana avec le même brio qu'à Schrunz la semaine dernière. Au combiné, elle se classe deuxième derrière l'Allemande de l'ouest Krista Kinshofer, troisième de la descente et septième du slalom. En Coupe du monde, ce sont actuellement deux Suissesses qui détiennent les deux premières places au classement général, Nadig et Hess. L'Américaine Christine Cooper a terminé deuxième du slalom devant Hanni Wenzel, lauréate de la Coupe du monde l'an dernier. Anne Blackburn, de Chicoutimi, a été la meilleure Canadienne avec une 32e place.

■ **En deux mots**

Les Reds de Cincinnati ont échangé le voltigeur de centre **Cesar Geronimo** aux Royals de Kansas City contre German Barranca, un joueur d'intérieur des mineures. Le départ de Geronimo a été rendu nécessaire à la suite de l'acquisition de **Larry Bittner**... Les Nordiques de Québec ont conclu une entente de quatre ans avec le jeune défenseur **Gaston Therrien**, qui a porté cette saison les couleurs de l'équipe de Villars, de la ligue nationale B de Suisse... Les Kings de Los Angeles ont rappelé le défenseur **Rob Palmer** des mineures, à la suite des blessures subies par Dave Lewis, Dean Hopkins et Doug Keans... **William Miller**, la recrue de l'année dans la Ligue canadienne de football en 1980, est prêt à interrompre sa carrière pendant deux ans si les Blue Bombers de Winnipeg refusent de renégocier son contrat. Miller a gagné \$24.000 l'an dernier... L'Américain **Bruce Manson** a battu un ancien **Guillermo Vilas**, favori numéro un, en deux manches de 7-6 et 6-4, au premier tour du tournoi de tennis de Monterrey... Le centre des sports d'hiver de l'île **Notre-Dame** sera de nouveau ouvert demain à compter de 9 h 30... Les épreuves d'entraînement de 24 heures hier, en raison d'abondantes chutes de neige... **Yvon Jolin** fils, recordman mondial du saut de barils, tentera de remporter un troisième titre national en quatre ans dimanche à l'arena de Terrebonne... Quinze pays sont attendus au championnat mondial féminin de **patinage** de vitesse qui aura lieu sur l'anneau de 400 m de Ste-Foy les 7 et 8 février prochains... L'Autrichien **Hubert Neuper** a remporté le concours de saut à skis de St-Moritz, septième épreuve de la coupe du monde.

en bref...

■ **Les otages au baseball**

NEW YORK (AP) — Les 52 otages américains, libérés mardi par les autorités iraniennes, recevront chacun un abonnement à vie aux matchs de baseball des ligues majeures et mineures, a annoncé hier le commissaire Bowie Kuhn. Un abonnement similaire a été offert en 1973 aux vétérans de la guerre du Vietnam.

■ **Hess gagne le slalom**

CRANS-MONTANA (AFP) — Le ski féminin suisse se porte à merveille et poursuit allègrement sa série de victoires en Coupe du monde. Après le double succès lundi dans la descente grâce à Marie-Thérèse Nadig et Doris de Agostini, la jeune Erika Hess, 18 ans, s'est adjugée hier le slalom de Crans-Montana avec le même brio qu'à Schrunz la semaine dernière. Au combiné, elle se classe deuxième derrière l'Allemande de l'ouest Krista Kinshofer, troisième de la descente et septième du slalom. En Coupe du monde, ce sont actuellement deux Suissesses qui détiennent les deux premières places au classement général, Nadig et Hess. L'Américaine Christine Cooper a terminé deuxième du slalom devant Hanni Wenzel, lauréate de la Coupe du monde l'an dernier. Anne Blackburn, de Chicoutimi, a été la meilleure Canadienne avec une 32e place.

■ **En deux mots**

Les Reds de Cincinnati ont échangé le voltigeur de centre **Cesar Geronimo** aux Royals de Kansas City contre German Barranca, un joueur d'intérieur des mineures. Le départ de Geronimo a été rendu nécessaire à la suite de l'acquisition de **Larry Bittner**... Les Nordiques de Québec ont conclu une entente de quatre ans avec le jeune défenseur **Gaston Therrien**, qui a porté cette saison les couleurs de l'équipe de Villars, de la ligue nationale B de Suisse... Les Kings de Los Angeles ont rappelé le défenseur **Rob Palmer** des mineures, à la suite des blessures subies par Dave Lewis, Dean Hopkins et Doug Keans... **William Miller**, la recrue de l'année dans la Ligue canadienne de football en 1980, est prêt à interrompre sa carrière pendant deux ans si les Blue Bombers de Winnipeg refusent de renégocier son contrat. Miller a gagné \$24.000 l'an dernier... L'Américain **Bruce Manson** a battu un ancien **Guillermo Vilas**, favori numéro un, en deux manches de 7-6 et 6-4, au premier tour du tournoi de tennis de Monterrey... Le centre des sports d'hiver de l'île **Notre-Dame** sera de nouveau ouvert demain à compter de 9 h 30... Les épreuves d'entraînement de 24 heures hier, en raison d'abondantes chutes de neige... **Yvon Jolin** fils, recordman mondial du saut de barils, tentera de remporter un troisième titre national en quatre ans dimanche à l'arena de Terrebonne... Quinze pays sont attendus au championnat mondial féminin de **patinage** de vitesse qui aura lieu sur l'anneau de 400 m de Ste-Foy les 7 et 8 février prochains... L'Autrichien **Hubert Neuper** a remporté le concours de saut à skis de St-Moritz, septième épreuve de la coupe du monde.

en bref...

■ **Les otages au baseball**

NEW YORK (AP) — Les 52 otages américains, libérés mardi par les autorités iraniennes, recevront chacun un abonnement à vie aux matchs de baseball des ligues majeures et mineures, a annoncé hier le commissaire Bowie Kuhn. Un abonnement similaire a été offert en 1973 aux vétérans de la guerre du Vietnam.

■ **Hess gagne le slalom**

CRANS-MONTANA (AFP) — Le ski féminin suisse se porte à merveille et poursuit allègrement sa série de victoires en Coupe du monde. Après le double succès lundi dans la descente grâce à Marie-Thérèse Nadig et Doris de Agostini, la jeune Erika Hess, 18 ans, s'est adjugée hier le slalom de Crans-Montana avec le même brio qu'à Schrunz la semaine dernière. Au combiné, elle se classe deuxième derrière l'Allemande de l'ouest Krista Kinshofer, troisième de la descente et septième du slalom. En Coupe du monde, ce sont actuellement deux Suissesses qui détiennent les deux premières places au classement général, Nadig et Hess. L'Américaine Christine Cooper a terminé deuxième du slalom devant Hanni Wenzel, lauréate de la Coupe du monde l'an dernier. Anne Blackburn, de Chicoutimi, a été la meilleure Canadienne avec une 32e place.

■ **En deux mots**

Les Reds de Cincinnati ont échangé le voltigeur de centre **Cesar Geronimo** aux Royals de Kansas City contre German Barranca, un joueur d'intérieur des mineures. Le départ de Geronimo a été rendu nécessaire à la suite de l'acquisition de **Larry Bittner**... Les Nordiques de Québec ont conclu une entente de quatre ans avec le jeune défenseur **Gaston Therrien**, qui a porté cette saison les couleurs de l'équipe de Villars, de la ligue nationale B de Suisse... Les Kings de Los Angeles ont rappelé le défenseur **Rob Palmer** des mineures, à la suite des blessures subies par Dave Lewis, Dean Hopkins et Doug Keans... **William Miller**, la recrue de l'année dans la Ligue canadienne de football en 1980, est prêt à interrompre sa carrière pendant deux ans si les Blue Bombers de Winnipeg refusent de renégocier son contrat. Miller a gagné \$24.000 l'an dernier... L'Américain **Bruce Manson** a battu un ancien **Guillermo Vilas**, favori numéro un, en deux manches de 7-6 et 6-4, au premier tour du tournoi de tennis de Monterrey... Le centre des sports d'hiver de l'île **Notre-Dame** sera de nouveau ouvert demain à compter de 9 h 30... Les épreuves d'entraînement de 24 heures hier, en raison d'abondantes chutes de neige... **Yvon Jolin** fils, recordman mondial du saut de barils, tentera de remporter un troisième titre national en quatre ans dimanche à l'arena de Terrebonne... Quinze pays sont attendus au championnat mondial féminin de **patinage** de vitesse qui aura lieu sur l'anneau de 400 m de Ste-Foy les 7 et 8 février prochains... L'Autrichien **Hubert Neuper** a remporté le concours de saut à skis de St-Moritz, septième épreuve de la coupe du monde.

en bref...

■ **Les otages au baseball**

NEW YORK (AP) — Les 52 otages américains, libérés mardi par les autorités iraniennes, recevront chacun un abonnement à vie aux matchs de baseball des ligues majeures et mineures, a annoncé hier le commissaire Bowie Kuhn. Un abonnement similaire a été offert en 1973 aux vétérans de la guerre du Vietnam.

■ **Hess gagne le slalom**

CRANS-MONTANA (AFP) — Le ski féminin suisse se porte à merveille et poursuit allègrement sa série de victoires en Coupe du monde. Après le double succès lundi dans la descente grâce à Marie-Thérèse Nadig et Doris de Agostini, la jeune Erika Hess, 18 ans, s'est adjugée hier le slalom de Crans-Montana avec le même brio qu'à Schrunz la semaine dernière. Au combiné, elle se classe deuxième derrière l'Allemande de l'ouest Krista Kinshofer, troisième de la descente et septième du slalom. En Coupe du monde, ce sont actuellement deux Suissesses qui détiennent les deux premières places au classement général, Nadig et Hess. L'Américaine Christine Cooper a terminé deuxième du slalom devant Hanni Wenzel, lauréate de la Coupe du monde l'an dernier. Anne Blackburn, de Chicoutimi, a été la meilleure Canadienne avec une 32e place.

■ **En deux mots**

Les Reds de Cincinnati ont échangé le voltigeur de centre **Cesar Geronimo** aux Royals de Kansas City contre German Barranca, un joueur d'intérieur des mineures. Le départ de Geronimo a été rendu nécessaire à la suite de l'acquisition de **Larry Bittner**... Les Nordiques de Québec ont conclu une entente de quatre ans avec le jeune défenseur **Gaston Therrien**, qui a porté cette saison les couleurs de l'équipe de Villars, de la ligue nationale B de Suisse... Les Kings de Los Angeles ont rappelé le défenseur **Rob Palmer** des mineures, à la suite des blessures subies par Dave Lewis, Dean Hopkins et Doug Keans... **William Miller**, la recrue de l'année dans la Ligue canadienne de football en 1980, est prêt à interrompre sa carrière pendant deux ans si les Blue Bombers de Winnipeg refusent de renégocier son contrat. Miller a gagné \$24.000 l'an dernier... L'Américain **Bruce Manson** a battu un ancien **Guillermo Vilas**, favori numéro un, en deux manches de 7-6 et 6-4, au premier tour du tournoi de tennis de Monterrey... Le centre des sports d'hiver de l'île **Notre-Dame** sera de nouveau ouvert demain à compter de 9 h 30... Les épreuves d'entraînement de 24 heures hier, en raison d'abondantes chutes de neige... **Yvon Jolin** fils, recordman mondial du saut de barils, tentera de remporter un troisième titre national en quatre ans dimanche à l'arena de Terrebonne... Quinze pays sont attendus au championnat mondial féminin de **patinage** de vitesse qui aura lieu sur l'anneau de 400 m de Ste-Foy les 7 et 8 février prochains... L'Autrichien **Hubert Neuper** a remporté le concours de saut à skis de St-Moritz, septième épreuve de la coupe du monde.

en bref...

■ **Les otages au baseball**

NEW YORK (AP) — Les 52 otages américains, libérés mardi par les autorités iraniennes, recevront chacun un abonnement à vie aux matchs de baseball des ligues majeures et mineures, a annoncé hier le commissaire Bowie Kuhn. Un abonnement similaire a été offert en 1973 aux vétérans de la guerre du Vietnam.

■ **Hess gagne le slalom**

CRANS-MONTANA (AFP) — Le ski féminin suisse se porte à merveille et poursuit allègrement sa série de victoires en Coupe du monde. Après le double succès lundi dans la descente grâce à Marie-Thérèse Nadig et Doris de Agostini, la jeune Erika Hess, 18 ans, s'est adjugée hier le slalom de Crans-Montana avec le même brio qu'à Schrunz la semaine dernière. Au combiné, elle se classe deuxième derrière l'Allemande de l'ouest Krista Kinshofer, troisième de la descente et septième du slalom. En Coupe du monde, ce sont actuellement deux Suissesses qui détiennent les deux premières places au classement général, Nadig et Hess. L'Américaine Christine Cooper a terminé deuxième du slalom devant Hanni Wenzel, lauréate de la Coupe du monde l'an dernier. Anne Blackburn, de Chicoutimi, a été la meilleure Canadienne avec une 32e place.

■ **En deux mots**

Les Reds de Cincinnati ont échangé le voltigeur de centre **Cesar Geronimo** aux Royals de Kansas City contre German Barranca, un joueur d'intérieur des mineures. Le départ de Geronimo a été rendu nécessaire à la suite de l'acquisition de **Larry Bittner**... Les Nordiques de Québec ont conclu une entente de quatre ans avec le jeune défenseur **Gaston Therrien**, qui a porté cette saison les couleurs de l'équipe de Villars, de la ligue nationale B de Suisse... Les Kings de Los Angeles ont rappelé le défenseur **Rob Palmer** des mineures, à la suite des blessures subies par Dave Lewis, Dean Hopkins et Doug Keans... **William Miller**, la recrue de l'année dans la Ligue canadienne de football en 1980, est prêt à interrompre sa carrière pendant deux ans si les Blue Bombers de Winnipeg refusent de renégocier son contrat. Miller a gagné \$24.000 l'an dernier... L'Américain **Bruce Manson** a battu un ancien **Guillermo Vilas**, favori numéro un, en deux manches de 7-6 et 6-4, au premier tour du tournoi de tennis de Monterrey... Le centre des sports d'hiver de l'île **Notre-Dame** sera de nouveau ouvert demain à compter de 9 h 30... Les épreuves d'entraînement de 24 heures hier, en raison d'abondantes chutes de neige... **Yvon Jolin** fils, recordman mondial du saut de barils, tentera de remporter un troisième titre national en quatre ans dimanche à l'arena de Terrebonne... Quinze pays sont attendus au championnat mondial féminin de **patinage** de vitesse qui aura lieu sur l'anneau de 400 m de Ste-Foy les 7 et 8 février prochains... L'Autrichien **Hubert Neuper** a remporté le concours de saut à skis de St-Moritz, septième épreuve de la coupe du monde.

en bref...

■ **Les otages au baseball**

NEW YORK (AP) — Les 52 otages américains, libérés mardi par les autorités iraniennes, recevront chacun un abonnement à vie aux matchs de baseball des ligues majeures et mineures, a annoncé hier le commissaire Bowie Kuhn. Un abonnement similaire a été offert en 1973 aux vétérans de la guerre du Vietnam.

■ **Hess gagne le slalom**

CRANS-MONTANA (AFP) — Le ski féminin suisse se porte à merveille et poursuit allègrement sa série de victoires en Coupe du monde. Après le double succès lundi dans la descente grâce à Marie-Thérèse Nadig et Doris de Agostini, la jeune Erika Hess, 18 ans, s'est adjugée hier le slalom de Crans-Montana avec le même brio qu'à Schrunz la semaine dernière. Au combiné, elle se classe deuxième derrière l'Allemande de l'ouest Krista Kinshofer, troisième de la descente et septième du slalom. En Coupe du monde, ce sont actuellement deux Suissesses qui détiennent les deux premières places au classement général, Nadig et Hess. L'Américaine Christine Cooper a terminé deuxième du slalom devant Hanni Wenzel, lauréate de la Coupe du monde l'an dernier. Anne Blackburn, de Chicoutimi, a été la meilleure Canadienne avec une 32e place.

■ **En deux mots**

Les Reds de Cincinnati ont échangé le voltigeur de centre **Cesar Geronimo** aux Royals de Kansas City contre German Barranca, un joueur d'intérieur des mineures. Le départ de Geronimo a été rendu nécessaire à la suite de l'acquisition de **Larry Bittner**... Les Nordiques de Québec ont conclu une entente de quatre ans avec le jeune défenseur **Gaston Therrien**, qui a porté cette saison les couleurs de l'équipe de Villars, de la ligue nationale B de Suisse... Les Kings de Los Angeles ont rappelé le défenseur **Rob Palmer** des mineures, à la suite des blessures subies par Dave Lewis, Dean Hopkins et Doug Keans... **William Miller**, la recrue de l'année dans la Ligue canadienne de football en 1980, est prêt à interrompre sa carrière pendant deux ans si les Blue Bombers de Winnipeg refusent de renégocier son contrat. Miller a gagné \$24.000 l'an dernier... L'Américain **Bruce Manson** a battu un ancien **Guillermo Vilas**, favori numéro un, en deux manches de 7-6 et 6-4, au premier tour du tournoi de tennis de Monterrey... Le centre des sports d'hiver de l'île **Notre-Dame** sera de nouveau ouvert demain à compter de 9 h 30... Les épreuves d'entraînement de 24 heures hier, en raison d'abondantes chutes de neige... **Yvon Jolin** fils, recordman mondial du saut de barils, tentera de remporter un troisième titre national en quatre ans dimanche à l'arena de Terrebonne... Quinze pays sont attendus au championnat mondial féminin de **patinage** de vitesse qui aura lieu sur l'anneau de 400 m de Ste-Foy les 7 et 8 février prochains... L'Autrichien **Hubert Neuper** a remporté le concours de saut à skis de St-Moritz, septième épreuve de la coupe du monde.

en bref...

■ **Les otages au baseball**

NEW YORK (AP) — Les 52 otages américains, libérés mardi par les autorités iraniennes, recevront chacun un abonnement à vie aux matchs de baseball des ligues majeures et mineures, a annoncé hier le commissaire Bowie Kuhn. Un abonnement similaire a été offert en 1973 aux vétérans de la guerre du Vietnam.

■ **Hess gagne le slalom**

CRANS-MONTANA (AFP) — Le ski féminin suisse se porte à merveille et poursuit allègrement sa série de victoires en Coupe du monde. Après le double succès lundi dans la descente grâce à Marie-Thérèse Nadig et Doris de Agostini, la jeune Erika Hess, 18 ans, s'est adjugée hier le slalom de Crans-Montana avec le même brio qu'à Schrunz la semaine dernière. Au combiné, elle se classe deuxième derrière l'Allemande de l'ouest Krista Kinshofer, troisième de la descente et septième du slalom. En Coupe du monde, ce sont actuellement deux Suissesses qui détiennent les deux premières places au classement général, Nadig et Hess. L'Américaine Christine Cooper a terminé deuxième du slalom devant Hanni Wenzel, lauréate de la Coupe du monde l'an dernier. Anne Blackburn, de Chicoutimi, a été la meilleure Canadienne avec une 32e place.

■ **En deux mots**

Les Reds de Cincinnati ont échangé le voltigeur de centre **Cesar Geronimo** aux Royals de Kansas City contre German Barranca, un joueur d'intérieur des mineures. Le départ de Geronimo a été rendu nécessaire à la suite de l'acquisition de **Larry Bittner**... Les Nordiques de Québec ont conclu une entente de quatre ans avec le jeune défenseur **Gaston Therrien**, qui a porté cette saison les couleurs de l'équipe de Villars, de la ligue nationale B de Suisse... Les Kings de Los Angeles ont rappelé le défenseur **Rob Palmer** des mineures, à la suite des blessures subies par Dave Lewis, Dean Hopkins et Doug Keans... **William Miller**, la recrue de l'année dans la Ligue canadienne de football en 1980, est prêt à interrompre sa carrière pendant deux ans si les Blue Bombers de Winnipeg refusent de renégocier son contrat. Miller a gagné \$24.000 l'an dernier... L'Américain **Bruce Manson** a battu un ancien **Guillermo Vilas**, favori numéro un, en deux manches de 7-6 et 6-4, au premier tour du tournoi de tennis de Monterrey... Le centre des sports d'hiver de l'île **Notre-Dame** sera de nouveau ouvert demain à compter de 9 h 30... Les épreuves d'entraînement de 24 heures hier, en raison d'abondantes chutes de neige... **Yvon Jolin** fils, recordman mondial du saut de barils, tentera de remporter un troisième titre national en quatre ans dimanche à l'arena de Terrebonne... Quinze pays sont attendus au championnat mondial féminin de **patinage** de vitesse qui aura lieu sur l'anneau de 400 m de Ste-Foy les 7 et 8 février prochains... L'Autrichien **Hubert Neuper** a remporté le concours de saut à skis de St-Moritz, septième épreuve de la coupe du monde.

en bref...



Pierre Mondou du Canadien, dans un plongeon spectaculaire, tente de bloquer un tir du défenseur Greg Fox des Black Hawks de Chicago, qui l'ont emporté 4-2, hier soir.

Perreault assomme les Nordiques